L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1573 - VENDREDI 10 AVRIL 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Filière laitière

Dans la tourmente, le secteur réagit



Photo : Réussir

Là aussi, les effets du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 se font durement ressentir. La filière laitière française est confrontée à la fermeture de ses débouchés à l'export, ainsi qu'à la réduction de la consommation intérieure. Tout cela se conjugue avec le traditionnel pic de production d'avril, correspondant au retour des vaches dans les prairies. Réduire la production devient donc un impératif qui sous-entend la nécessité d'indemniser les exploitants. L'interprofession laitière vient de décider d'un dispositif de compensation financière. *Pages 02, 03, 04, 15 et 17.*

Encart : Mailing Cocebi

Côte d'Or

› Chutes d'arbres

La responsabilité du propriétaire



Nièvre

› Horticulture

Les oubliés du monde agricole ?



Yonne

› Alimentation

Les commandes en ligne explosent







Sommaire

Côte d'Or

04 • Époisses : *«Collectivement, nous nous en sortirons»*
05 • Élevage caprin : *«On s'adapte comme on peut»*
06 • Service de remplacement : Place aux priorités
07 • Chutes d'arbres : La responsabilité du propriétaire

Nièvre

08 • Horticulture : *«Nous sommes les oubliés du monde agricole»*
09 • Reconversion : Du commerce à l'élevage
10 • Chambres d'agriculture : Covid 19 : la Chambre vous soutient et agit !
11 • FDSEA : La charte de bon voisinage publiée

Yonne

12 • Horticulture : Des milliers de plants jetés, la crise sanitaire fait mal
13 • Covid 19 : Le préfet de l'Yonne fait le point sur les marchés
14 • Alimentation : Les commandes en ligne explosent
14 • Élevage laitier : *« On le vit très mal »*

Région et ailleurs

16 • Crise du coronavirus : Les propositions du Conseil régional
17 • Filière laitière : Un impact mondial

Filières

19 • Cultures La contribution des insectes pollinisateurs au rendement du colza varie entre 0 et 30 %

Infos Services

20-21 • Économie et Gestion
22 • Petites annonces
23-25 • Annonces légales
26 • Courts et Marchés
27 • Paroles de jeunes

Numérique

MiiMOSA lance une plateforme pour aider les agriculteurs

Face aux difficultés que rencontre le secteur agricole en cette période de crise, MiiMOSA, leader du financement participatif dédiée à l'agriculture et à l'alimentation, lance alimentationcitoyenne.fr pour offrir l'opportunité aux citoyens de soutenir les producteurs français.

En pleine saison de récolte des asperges, des endives, ou encore des fraises, le ramassage des fruits et légumes peine à se réaliser tant les exploitations manquent de personnel. Dans ce contexte de crise et de fermeture des frontières, les besoins de main-d'œuvre pour continuer à produire, récolter et approvisionner les surfaces alimentaires s'élèvent à 200 000 personnes. Dans un même temps, près de 4 millions de Français sont actuellement en chômage partiel et les étudiants du pays sont à l'arrêt. Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture, a appelé à la solidarité nationale et a estimé nécessaire que cette main-d'œuvre importante puisse grossir les rangs de "l'armée des agriculteurs", particulièrement touchés par les conséquences de l'épidémie de coronavirus. Fort de son réseau d'agriculteurs, de partenaires et de citoyens, et dans la continuité de sa mission, MiiMOSA apporte, via son initiative Alimentation Citoyenne, une réponse aux professionnels du secteur. À travers sa plateforme alimentationcitoyenne.fr, MiiMOSA permet également aux agriculteurs de proposer leurs produits à la vente, directement auprès des citoyens.

Nouvelles alternatives

À l'heure où la fermeture de nombreux marchés ne permet plus de vendre de produits directement aux consommateurs, il est nécessaire d'initier de nouvelles alternatives. Depuis la plateforme, les citoyens peuvent consulter les offres des producteurs disponibles autour de chez eux et ainsi entrer en contact avec les agriculteurs de leur choix. Pour faciliter la livraison des produits aux consommateurs, MiiMOSA s'est associé à la start-up Promus, spécialiste de la distribution de produits locaux.

Cette initiative solidaire est l'occasion pour les Français de changer de regard sur leur agriculture, de repenser leur alimentation et de privilégier le local. Fondée début 2015 par Florian Breton, MiiMOSA est le leader du financement participatif dédié à l'agriculture et à l'alimentation. Après avoir accompagné 2 800 projets en 5 ans (en France et en Belgique), sur le modèle du don avec contrepartie et du prêt participatif, MiiMOSA s'est imposé dans le paysage de la finance alternative comme le leader européen du financement participatif sur les thématiques agricoles et alimentaires.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

en bref

Alimentation La vente de lait cru désormais possible sur simple déclaration

Afin de s'adapter au contexte de lutte contre l'épidémie de Covid-19 qui affecte la filière laitière, le gouvernement a décidé de faciliter la vente de lait cru, explique une instruction technique du 3 avril de la direction générale de l'alimentation du ministère de l'Agriculture (DGAL). Désormais, une *«simple déclaration»* est nécessaire pour vendre du lait cru au consommateur final. Si aucune réponse formelle n'est demandée, *«le retour du formulaire de déclaration contre-signé par l'inspecteur permet de clarifier la situation de l'exploitant»*, explique l'instruction. *«Ce type de mise sur le marché n'est pas possible en l'état pour tout producteur de lait»*, tempère malgré tout la DGAL. La *«connaissance préalable de l'état sanitaire des troupeaux laitiers»* est nécessaire, ainsi que le respect des prescriptions techniques de l'arrêté du 13 juillet 2012 (bon état sanitaire des animaux, conditionnement à la ferme dans des récipients individuels fermés hermétiquement sitôt remplis, respect des critères microbiologiques, mélange du lait de deux traites successives uniquement, etc.). *«En temps normal, le producteur de lait (toutes espèces confondues) doit demander une autorisation, (…) suivie d'une inspection»*, explique la Fnec (éleveurs de chèvre, FNSEA).

la météo présentée par Dijon Céréales

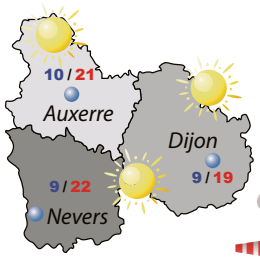
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 10 Avril

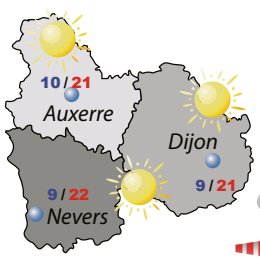


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents seront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 19 à 22°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Fulbert
Soleil : 07h10 - 20h35
Lune : 23h55 - 08h45

Samedi 11 Avril



Beau temps
Ce samedi se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux. Les vents resteront faibles.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 20 à 22°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Stanislas
Soleil : 07h08 - 20h37
Lune : N.C. - 09h19

Dimanche 12 Avril



Couvert
Un ciel couvert s'annonce pour ce dimanche. Les températures seront en baisse l'après-midi.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Jules
Soleil : 07h06 - 20h38
Lune : 01h13 - 09h58

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Avril au Mercredi 15 Avril

Un temps ensoleillé en perspective.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 17 à 19°C

Du Jeudi 16 Avril au Dimanche 19 Avril

Le soleil restera bien présent au cours de cette période.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 17 à 19°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Lait

Indemnisations et interrogations en vue

Nathalie Mairet, présidente de la commission Bovins lait à la FDSEA 21 et responsable régionale à la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), revient pour nous sur le dispositif d'indemnisation mis en place afin de favoriser la baisse de production laitière.



Photo: Réussir

Le Cniel, l'interprofession laitière, a mis en place un fonds d'indemnisation qui devrait permettre aux producteurs de lisser le traditionnel pic de production d'avril. Mais les critères de cette indemnisation pourraient ne pas être très favorables aux producteurs de l'est de la France, frappés par deux années de sécheresse.

Réduire la production d'un côté, indemniser les producteurs de l'autre : telle est l'équation qui se pose actuellement à la filière laitière. Comme bien d'autres, elle est affectée par les conséquences que l'épidémie de coronavirus a sur la distribution alimentaire dans son ensemble. Le 30 mars, face à la dégradation rapide de la situation, la FNSEA expliquait qu'elle travaillait au sein de l'interprofession sur *« la mise en place d'un dispositif de compensation sans perte de revenu pour les éleveurs visant la modération des volumes »*. L'objectif étant *« d'éviter l'engorgement des outils productifs et la baisse brutale des cours du marché »*. Depuis, du chemin a été fait, comme en témoigne Nathalie Mairet, productrice laitière, présidente de la commission Bovins lait au sein de la FDSEA de Côte-d'Or et responsable régionale à la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL). *« Le 6 avril*, explique-t-elle, *le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) a décidé de prélever entre 10 et 20 millions d'euros sur ses fonds propres constitués des cotisations des adhérents et des payes de lait, afin de constituer un fonds d'aide à la diminution de collecte »*.

Débouchés réduits

C'est là une conséquence directe de l'écroulement de l'export du lait français (30 à 40 % de la production laitière nationale) et, pour le lait écoulé sur le marché intérieur, les débouchés se sont aussi considérablement réduits : quasiment plus de consommation en restauration hors foyer (RHF). *« Certains recherchent des possibilités de stockage*, explique Nathalie Mairet, *mais cela reste compliqué. Il a donc été demandé de baisser la production et l'indemnisation qui pourra se faire grâce au fonds du Cniel sera établie sur la base d'avril 2020 par rapport à avril 2019 »*. Le niveau de baisse de production attendu se situe entre 2 et 5 %. Si les producteurs réalisent une baisse inférieure à -2 % par rapport à leurs chiffres d'avril 2019, ils n'auront droit à aucune indemnité, et si leur baisse est de plus de -5 %, ils seront indemnisés, mais uniquement sur le barème prévu pour une baisse de 5 %. Le montant de l'indemnisation est fixé à 320 euros la tonne de lait. Le fonds débloqué par le Cniel doit servir à passer le cap du mois d'avril, caractérisé par un pic de production de 3 % d'augmentation de la collecte, qui correspond à la période de mise à l'herbe des vaches. La baisse attendue devrait permettre de lisser ce pic de production traditionnel. *« C'est important*, souligne Nathalie Mairet, *parce qu'avec les bonnes conditions que l'on a connu depuis le début du printemps, le pic est bien là »*.

Crainte sur les critères d'indemnisation

Une problématique supplémentaire de baisse du prix du lait se pose aussi actuellement, mais, pour la représentante de la FNPL, il est difficile aujourd'hui d'avoir une vision claire sur les raisons de cette baisse : est-elle plus liée à une tendance saisonnière, en raison du fameux pic précédemment cité, qui se pose chaque année sur la période avril-mai ? Résulte-t-elle des conséquences du Covid-19 ? Il y a sans doute un peu des deux. Au-delà de la situation actuelle, la crainte des éleveurs laitiers dans la région est aussi à mettre en lien avec le fait que le secteur sort de deux années de sécheresse. C'est là un critère à prendre en compte dans les conditions d'indemnisation qui se profilent : *« on craint que nos collègues ne puissent pas bénéficier de cette aide à la réduction de production, parce qu'on risque d'être au-dessus de notre référence de l'an passé, plutôt qu'en dessous, du moins sur le mois d'avril. Nous sommes plusieurs de la zone Est à avoir attiré l'attention du bureau national de la FNPL sur ce fait. Nous souhaiterions que les références prises en compte soient antérieures aux deux années de sécheresse (2018 et 2019). Malheureusement, on nous a répondu non sur ce point. La référence sera donc avril 2019 pour tout le monde. Ce point nous pose problème et cela va nous pénaliser, de même que, dans le centre-est de la France, nous sommes sur des fabrications de fromages de plaine, qui réclament un affinage de trois semaines à plus d'un mois, et ces produits sont très impactés par la crise sanitaire. Ils doivent être consommés rapidement, or, tout ce qui était prévu pour l'export ne peut pas partir. C'est le cas de l'époisses, du chaource… Toutes les fromageries de Côte-d'Or (Gaugry, Delin, Berthaut) sont très affectées. Il faut qu'on puisse aider nos PME de transformation locale et que pour elles, les aides d'État soient plus adaptées »*. Seule lueur d'espoir : que le confinement soit le plus bref possible.

BERTY ROBERT

à noter

La MSA met en place un service en ligne simplifiant les arrêts de travail pour les travailleurs (salariés et non-salariés) contraints de garder leurs enfants

Dans le cadre des mesures visant à limiter la diffusion du coronavirus, les autorités publiques ont décidé la fermeture jusqu'à nouvel ordre de l'ensemble des structures d'accueil de jeunes enfants et des établissements scolaires.
Cette décision s'accompagne, pour les parents qui n'auraient pas d'autre possibilité pour la garde de leurs enfants de moins de 16 ans que celle d'être placés en arrêt de travail, d'un versement exceptionnel d'indemnités journalières par la MSA. La limite d'âge pour les parents dont les enfants sont en situation de handicap est de 18 ans (hors prise en charge en structure médico-sociale fermée).
Salariés et employeur doivent envisager la possibilité de mettre en place un dispositif de télétravail exceptionnel. Cependant, si la poursuite de l'activité professionnelle à domicile n'est pas possible, le salarié pourra bénéficier d'un arrêt de travail et d'une indemnisation journalière.
Les exploitants agricoles, les conjoints collaborateurs et les aides familiales sont également concernés par ce service.
Pour cela, les employeurs de main d'œuvre et non-salariés agricoles relevant de la MSA doivent déclarer cet arrêt sur https://declare.msa.fr/
Sans cette déclaration, le salarié concerné ne pourra être indemnisé.
Il adresse à son employeur une attestation dans laquelle il s'engage à être le seul parent à demander le bénéfice d'un arrêt de travail pour garder l'enfant à domicile. Cette attestation devra indiquer : le nom de l'enfant, l'âge de l'enfant, le nom de l'établissement scolaire, la commune où l'enfant est scolarisé, la période de fermeture de l'établissement scolaire concerné.
Le salarié s'engage également à informer son employeur dès la réouverture de l'établissement.
L'employeur doit ensuite transmettre à la MSA les éléments nécessaires (attestation de salaires) aux versements des indemnités journalières selon la procédure habituelle applicable aux arrêts maladie.
Dans la mesure du possible, l'employeur s'engage à maintenir le salaire de de son employé à hauteur de l'indemnisation versée par la MSA et du complément employeur pour les salariés concernés.
Toutes les mesures exceptionnelles sont présentées sur www.msa.fr/coronavirus

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Covid-19 Terres de Bourgogne reste mobilisé

Dans ces temps de crise sanitaire, l'équipe de Terres de Bourgogne reste mobilisée pour vous apporter l'information dont vous avez besoin et ainsi vous aider à assurer la continuité de l'activité agricole, essentielle à notre pays.
Nous avons souhaité maintenir notre diffusion en version papier pour répondre à l'ensemble de nos lecteurs. Néanmoins, compte tenu des retards de distribution du courrier, nous avons décidé de mettre en accès libre la version numérique de Terres de Bourgogne, ainsi que les informations (articles, vidéos, podcast...) publiées sur notre site internet.

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

Époisses

«Collectivement, nous nous en sortirons»

La filière Époisses subit de plein fouet les conséquences du confinement, mais affiche une grande détermination pour repartir de l'avant dès la fin du fléau.



«Être lucide est déjà une marque d'optimisme», relativise Alain Bartkowiez, président du syndicat de défense de l'Époisses.

«*Nous nous trouvons un peu dans l'œil du cyclone*», déplore Alain Bartkowiez. Le président du syndicat de l'Époisses annonce de grandes difficultés et des répercussions importantes dans cette crise sanitaire sans précédent. *«La filière laitière est impactée dans son ensemble, les appellations comme la nôtre le sont davantage avec la modification des habitudes des consommateurs, la fermeture des marchés, de la restauration collective et de l'export»*, relève l'habitant d'Origny-sur-Seine. L'Époisses préparait, comme tous les ans à la même période, les traditionnelles fêtes de Pâques, sur une dynamique particulièrement favorable. *«Tout est forcément remis en question»*, regrette Alain Bartkowiez, qui rappelle les cinq semaines d'affinage nécessaires à la fabrication de l'Époisses : *«les volumes produits il y a un peu plus d'un mois peinent aujourd'hui à trouver un débouché. Maintenant, il va falloir gérer du mieux possible la grande quantité de lait qui ne partira pas en fromagerie»*.

S'organiser pour s'en sortir

Un important travail de concertation s'impose entre le syndicat, les fromageries, les producteurs et la filière en général pour lisser au mieux ce pic de lait. *«Cette période est compliquée pour tout le monde, des efforts nous sont à nouveau demandés pour nous sortir de cette ornière»*, souligne le responsable côte-d'orien. Différentes pistes sont possibles du côté des producteurs : *«pour diminuer la production, je pense notamment à l'avancement des dates de tarissement, des économies alimentaires peuvent être réalisées par la même occasion. Chaque exploitation a toutefois sa propre identité, son histoire et ses impératifs. C'est pourquoi nous devons raisonner le plus collectivement possible, il faut trouver le juste équilibre dans chaque ferme. Nous ne laisserons bien sûr personne de côté, nous allons tenir compte des difficultés de chacun, je rappelle ici que nous sortons d'une difficile année de sécheresse…»* La sortie de crise doit être *«préparée, anticipée et la moins pénible possible»*, selon le président du syndicat : *«c'est l'objectif que nous nous fixons. Nous sommes lucides, ce sera compliqué. Mais collectivement, nous nous en sortirons. Être lucide et savoir que ce sera difficile est déjà une marque d'optimisme. Nous croyons plus que jamais au retour de la confiance des consommateurs à la fin du confinement. Nous proposons un produit noble, qui fait partie de notre patrimoine. Notre filière locale fait travailler beaucoup de monde et se soucie de l'environnement depuis bien longtemps»*.

AG

Production laitière

«Nous n'avions pas besoin de ça»

Le président d'Alysé évoque les difficultés du secteur laitier en cette période si particulière.



Nicolas Michaud, à Pagny-le-Château, s'inquiète de la baisse de production dans la plupart des élevages.

La situation évolue vite. Contacté la semaine dernière, Nicolas Michaud informait que tous les transformateurs laitiers ou presque avaient déjà demandé aux éleveurs de diminuer leur production. *«Les baisses de volumes vont jusqu'à 15 % pour l'instant, nous ne savons pas ce que cela donnera dans les prochains jours»*, relevait, soucieux, le responsable professionnel. *«Les entreprises tournent au ralenti, elles manquent d'effectifs»*, poursuit ce dernier, *«dans le même temps, des produits d'origines contrôlées et protégées sont beaucoup moins consommés depuis la fermeture de la restauration collective. En ce moment, le premier souci des Français est de consommer des produits de base, nous sommes victimes des bons produits que nous faisons»*. Cette situation est un «*gros coup dur*» pour le président d'Alysé : *«il est certain que nous n'avions pas besoin de ça. Nous venions tout juste de sortir d'une longue crise laitière, la plupart d'entre nous commençaient à remonter la pente»*. L'heure est actuellement à l'adaptation : *«chaque cas est forcément différent, la plupart des producteurs diminuent les concentrés pour limiter la production, certains n'ont d'autres possibilités que de vider du lait à l'égout…»*

Difficultés pour tous

Cette situation n'est facile pour personne. Nicolas Michaud cite notamment le cas de la fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux : *«une grande partie de la production fromagère est du haut de gamme, prend la direction de la restauration et de l'export. C'est forcément compliqué pour eux aussi en ce moment. La plupart des pays sont confinés, personne ne consomme… Cette fromagerie est aussi victime de son succès avec le lait UHT, avec des difficultés de réapprovisionnement en cartons d'emballage»*. L'éleveur de Pagny-le-Château enchaîne par d'autres exemples : *«j'entends dire, et j'imagine bien, que l'Époisses rencontre des problématiques du même genre. Idem pour les producteurs de chèvres qui, en plus, ne peuvent plus aller vendre leurs produits sur un certain nombre de marchés. Plus généralement, c'est tout l'élevage qui est touché avec cette pandémie : en viande, il n'y a plus de débouchés pour les vaches de réforme qui partaient en restauration collective. Les marchés de la viande de haute qualité sont plombés, je ne parle même pas des éleveurs ovins qui préparaient des agneaux pour Pâques»*.

AG

Élevage caprin

«On s'adapte comme on peut»

La Ferme du pigeonnier, à Montceau-et-Écharnant, est logiquement impactée dans sa vente de fromages.

Le confinement et les différentes restrictions liées à la pandémie du coronavirus ne sont pas sans conséquences dans les élevages caprins. *«La fermeture de la restauration collective, à qui nous livrons habituellement un tiers de notre production, nous oblige à repenser notre fonctionnement actuel»*, relève Vincent Lagrange, fils des gérants de la Ferme du pigeonnier et bénévole sur l'exploitation comptant 60 chèvres alpines en lactation. La première adaptation a été de diminuer la production par une baisse des concentrés. *«Nous sommes passés de 900 grammes à 700 grammes par jour, la diminution de lait est d'environ 15 %»*, souligne le jeune Côte-d'orien.
Dans le même temps, les éleveurs de Montceau-et-Écharnant, qui transforment 75 % de leur lait, produisent davantage de tommes que d'ordinaire : *«nous vendons ce type de produit un mois et demi après l'avoir fabriqué. L'idée est de décaler la date de vente, en espérant, bien sûr, que la situation aura bien changé d'ici là»*. La congélation de lait caillé est également envisagée : *«nous venons d'investir dans des sacs de pré-égouttage mais il nous reste à acquérir un congélateur adapté, cela devrait se faire très prochainement»*.

De nouveaux clients

Ces opérations ne suffisent pas à écouler l'intégralité des excellents produits laitiers de l'exploitation. Au début du confinement, près de 300 fromages n'avaient plus de débouchés, chaque semaine, suite à la fermeture de la restauration collective : *«nous avons contacté nos clients habituels, utilisé Facebook et le bouche-à-oreille pour vendre nos produits. Cela fonctionne plutôt bien et nous remercions toutes les personnes qui ont répondu favorablement à nos sollicitations. Financièrement, la démarche n'est pas très intéressante car elle engendre beaucoup de kilomètres et de temps, pour des commandes souvent petites, mais cela permet de sauver la production. Nous avons trouvé plusieurs nouveaux clients, que nous espérons conserver quand cette crise sera terminée»*.

D'autres impacts

La vente au magasin de la Ferme du pigeonnier se poursuit durant le confinement (renseignements au 03 80 20 23 23), tout comme les livraisons dans les grandes surfaces. *«Contrairement à ce que nous aurions pu espérer, les ventes ne sont pas plus nombreuses qu'avant dans ces établissements. Nous avons contacté d'autres enseignes, Carrefour Market Talant, contrairement à d'autres, nous a pris des fromages»*, enchaîne Vincent Lagrange. Faute au coronavirus, la Ferme du pigeonnier est aussi impactée sur d'autres ateliers : *«mes parents ont deux chambres d'hôtes qui sont généralement occupées durant cette période pascale. Cette année, il n'y aura logiquement personne, les réservations ont été vite annulées. Aussi, sur notre poste bovin viande, des génisses ont été récemment vendues mais on nous indique qu'il faudra attendre trois semaines avant leur départ de la ferme»*. Associé exploitant au sein du Gaec Terrand, à Cussy-la-Colonne, Vincent Lagrange fait part d'une bonne santé de la vente directe : *«nous avions prévu de vendre une charolaise bien avant le confinement. Les colis, qui sont en préparation, ont très vite trouvé preneur en cette période si particulière pour tout le monde»*.

AG



Élisabeth Lagrange, en train de préparer une commande qui sera livrée au domicile d'un particulier dans l'après-midi.

Chambre d'agriculture

Une nouvelle conseillère élevage

Claire Debrut remplace Florent Gavard depuis début mars à l'antenne de Créancey.



La jeune femme de 23 ans, ici lors d'un stage au Herd-Book Charolais l'an passé, est récemment sortie d'AgroSup Dijon.

Claire Debrut vient de poser ses valises à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Originaire d'Alsace, la nouvelle conseillère bovins viande et fourrages est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en productions animales obtenu en septembre dernier à AgroSup Dijon. Claire Debrut a effectué un CDD de plusieurs mois à la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté avant son arrivée à Créancey, avec un poste de chargée de mission en filière ovine à l'occasion d'un remplacement de congé maternité.

La nouvelle conseillère assure désormais les mêmes fonctions que Florent Gavard : *«Je connaissais déjà les lieux car, il y a deux ans, j'avais réalisé un stage de deux mois avec Florent»*, indique Claire Debrut, dont les principales missions portent sur le conseil en production fourragère, la rédaction et la diffusion d'Herbe hebdo, les conseils techniques auprès des éleveurs, notamment dans les rations hivernales à apporter aux bovins. Malgré le télétravail imposé depuis plusieurs jours, Claire Debrut est joignable par téléphone au 06 49 81 32 38 et par mail (claire.debrut@cote-dor.chambagri.fr).

L'actualité du moment est à mettre à l'actif de la mise à l'herbe. *«Certains éleveurs ont déjà lâché des bêtes depuis le 20 mars pour réaliser un dépriimage. Fin mars, la hauteur d'herbe était encore limite malgré une somme de températures bien avancée. Le pic d'activité est prévu pour ce début de mois d'avril»*, relève la conseillère.

AG



Service de remplacement

Place aux priorités

Les agents du service de remplacement limitent leurs interventions durant le confinement.


Les agents du service, réunis il y a plusieurs semaines lors de leur traditionnelle journée annuelle.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Le service de remplacement Côte-d'Or a décidé de limiter ses interventions aux missions les plus urgentes durant cette crise sanitaire. Marie-Laure Cloarec et Fanny Clémence, qui gèrent les plannings des agents, font part des circonstances : *«Nous avons 10 agents en CDI et 10 autres en contrats intermittents. Durant les deux premières semaines de confinement, seuls huit de nos agents étaient en remplacement sur des motifs accidents, maladie et maternité. La troisième semaine, ils n'étaient plus que cinq à être sur le terrain pour 14 jours de remplacements au total. En parallèle, nous avons quatre congés maternité en cours, pour lesquels des CDD dédiés continuent d'assurer leur mission»*.

L'ensemble des gestes barrières et les mesures de prévention ont été rappelés à l'ensemble des agents, ainsi qu'aux adhérents du service.

«Pour limiter les contacts, nous avons demandé aux agents de ne pas prendre les repas en commun avec les exploitants, dans la mesure du possible», ajoutent les deux salariées.

Une réunion reportée

Le conseil d'administration du service de remplacement devait se réunir le 30 mars pour étudier l'activité de l'année écoulée.

Ce rendez-vous a été reporté à une date ultérieure, mais les chiffres du dernier exercice sont connus.

Les agents ont réalisé 3 401 jours de remplacement sur l'ensemble du département, soit 276 journées de moins qu'en 2018.

Les adhérents ont sollicité le motif congés dans la majorité des cas (35 %), suivi des accidents et des maladies (25 %), du motif maternité/paternité (22 %), de la formation, du développement et du syndicalisme (12 %), puis du complément de main-d'œuvre (6 %).

AG

Des news d'Agri Ressources

L'activité agricole se poursuit au sein du groupement d'employeurs départemental. Treize des 18 salariés d'Agri Ressources 21 continuent d'intervenir dans une trentaine d'exploitations. *«Nous avons communiqué auprès de nos salariés et adhérents utilisateurs sur l'importance de la mise en œuvre et du respect des gestes barrières ainsi que la distanciation sociale, conditions essentielles à la poursuite, dans de bonnes conditions, de l'activité agricole»*, indique l'animatrice emploi Pascaline Ginet, qui poursuit : *«nous avons également envoyé à nos salariés leur justificatif de déplacement professionnel afin qu'ils puissent se justifier en cas de contrôle. Nous restons à l'écoute des salariés tout comme des adhérents pour répondre à leurs interrogations et inquiétudes éventuelles. Nous conseillons au mieux nos adhérents dans les mesures à mettre en place sur leur structure pour lutter contre la propagation du Covid-19».*

DDT 21

Fonctionnement du service économie agricole

La gestion de la crise sanitaire due au Covid 19 impose de réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements.

Dans cet objectif, l'accueil physique de la DDT de la Côte-d'Or est fermé depuis le 17 mars pour un délai indéterminé. Pour assurer la continuité du service public une nouvelle organisation, mobilisant les agents par du télétravail, est mise en place. Dans ce cadre un accueil téléphonique est maintenu.

Les coordonnées à utiliser pour contacter nos services sont :
Standard de la DDT :
03 80 29 44 44.

Standard du service d'économie agricole et rurale : 03 80 29 44 67
Courriel du service SEAEE :
ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr

Plages fixes pour nous joindre :
9 h 15-11 h 15 / 14 h-16 h
En fonction de la nature de la demande, le retour pourra prendre différentes formes : réponse immédiate, un rappel téléphonique ultérieur ou mail.

Pour ce qui concerne les dossiers agricoles en l'état actuel de la situation, la priorité est donnée à la gestion des aides économiques (appels à projets Feader, Pac…) et aux procédures réglementaires (autorisations d'exploiter, agréments des Gaec…)

À cet égard, nous vous remercions de prendre bonne note des points suivants :

• Une assistance téléphonique pour répondre aux agriculteurs pendant la campagne de télédéclaration des aides PAC est mise en place et sera joignable au 0 800 221 371 (numéro vert Pac). Des pistes d'adaptation de cette période de télédéclaration sont par ailleurs à l'étude au niveau national afin de prendre en compte ce contexte particulier.

• La procédure pour obtenir un numéro pacage et/ou déclarer des modifications pour une exploitation est détaillée ici : http://www.cote-dor.gouv.fr/pacages-nouveau-demandeur-d-aides-modifications-r1117.html Pour toute question/envoi de documents veuillez prendre contact via l'adresse mail suivante : ddt-modif-exploitation@cote-dor.gouv.fr

• À ce jour les éventuelles conséquences de cette crise sur les calendriers des appels à projet Feader ne sont pas connues. Suite à un point de situation réalisé avec les services du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, autorité de gestion de ces aides, des possibilités sont à l'étude.

• La prochaine CDOA du 16 avril est, à ce stade, maintenue mais de manière dématérialisée, en procédure écrite et centrée sur les dossiers d'installation demandant les aides Pac.

• Dépôt des dossiers de demande d'aides PCAE, échéance au 3 avril (plan bâtiment, plan de performance énergétique, plan végétal) : aucun rendez-vous physique ne peut avoir lieu en DDT.

Vous êtes donc invités à envoyer vos dossiers par courrier postal à la DDT (adresse habituelle : 57 rue de Mulhouse, Dijon). Ce courrier sera relevé régulièrement. Pour toute question relative à la complétude de votre dossier, vous pouvez contacter la DDT par téléphone ou mail aux coordonnées indiquées ci-dessus.

• Instruction des demandes d'autorisation d'exploiter : à ce stade, les demandes pourront être instruites dans des conditions normales. En cas de difficultés, les délais d'instruction seront prorogés de 4 à 6 mois, sauf urgence particulière.

Pour toute question à ce sujet veuillez contacter le 03 80 29 42 66 ou consulter http://www.cote-dor.gouv.fr/faire-une-demande-d-autorisation-prealable- d-a6587.html

Ces modalités pourront être amenées à évoluer en permanence compte tenu de l'évolution de l'épidémie et des moyens humains et matériels dont nous disposons.

Des communiqués seront publiés régulièrement, selon des modalités adaptées, pour tenir informés les agriculteurs des modalités de gestion de leurs dossiers compte tenu de l'évolution de la situation liée à cette épidémie.

COMMUNIQUÉ DATÉ DU 1ER AVRIL

Chutes d'arbres

La responsabilité du propriétaire

La Chambre d'agriculture rappelle certains points réglementaires sur les arbres *«à risques»*.

Ces derniers mois, on constate que certains arbres cèdent face aux coups de vent. Les dernières sécheresses n'ont sans doute rien arrangé. Dans ce contexte, le pôle environnement de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or rappelle certains points réglementaires aux propriétaires de parcelles, notamment situées le long des cours d'eau en milieu urbanisé.

Même si certains travaux d'entretien peuvent être entrepris par les collectivités territoriales ou les syndicats de bassins dans le cadre d'un plan de restauration et d'entretien déclaré d'intérêt général, ces opérations ne sauraient dégager les propriétaires riverains de leurs responsabilités. En effet, le Code de l'environnement (Art L215-14) prévoit notamment que ces derniers «sont tenus à un entretien régulier des berges jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau jouxtant leurs propriétés». Leur responsabilité est engagée en cas de problème (voir illustration en encadré).
Dans un récent courrier adressé aux collectivités propriétaires, le syndicat du bassin de la Vouge rappelle que ses interventions d'entretien sont *«uniquement axées sur le maintien du bon écoulement des eaux»* : *«Les syndicats n'ont ni la compétence, ni la capacité financière de prendre en compte tous les autres risques inhérents à la présence d'arbres de grande taille en secteur urbanisé. Un arbre sain, le long d'un cours d'eau, qui ne présente aucune menace pour le bon écoulement des eaux, pourrait néanmoins être considéré à risque pour une habitation voisine, une voie de circulation, une ligne électrique ou toute autre infrastructure. Dans cette hypothèse, le SBV n'interviendra pas et il revient ainsi au propriétaire de cet arbre d'engager les travaux nécessaires, si la prudence et la sécurité l'y encouragent. Cette recommandation s'adresse aussi bien aux particuliers, qu'aux collectivités propriétaires de terrains boisés»*.

Bien sûr, ce rappel n'a pas pour objectif de vous faire couper tous les arbres !
En tant qu'exploitant agricole, vous avez une obligation de maintien des ripisylves au titre de la conditionnalité des aides Pac et de la directive nitrates en zones vulnérables.

Pour des abattages le long des cours d'eau, nous vous invitons à vous rapprocher de votre syndicat de bassin afin d'évaluer la situation avant d'agir.

Et pour les exploitants ? Quelles sont leurs obligations ?
L'article L 415-4 du code rural précise que seules les réparations locatives ou de menu entretien, si elles ne sont occasionnées, ni par la vétusté, ni par le vice de construction, ni par force majeure sont à la charge du preneur. L'acte d'abattre un arbre étant un acte de disposition, l'exploitant ne peut donc le faire sans l'accord du propriétaire sous peine de résiliation du bail. Par contre, l'exploitant doit bien en assurer l'entretien et la surveillance et avertir le propriétaire en cas de danger !

«Pas si clair que ça»



Cyrille Fèvre, agriculteur à Brazey-en-Plaine, revient sur un problème qu'il a connu en septembre dernier, sur une de ses parcelles située près d'Aiserey : *«Un gros coup de vent a fait tomber un verne qui était en bordure de l'Oucherotte, près des habitations. La mairie m'en a aussitôt informé. Arrivé sur place, j'ai constaté que l'arbre avait endommagé la clôture d'une propriété privée. Là, j'apprends que le propriétaire de la parcelle est responsable, que sa responsabilité civile est engagée. Cette histoire s'est bien terminée mais cette péripétie m'interroge beaucoup. En effet, cela fait des années qu'on nous dit de ne pas toucher aux arbres près des rivières et des cours d'eau, le SBV assurant l'entretien ! Certes, le SBV assure un certain entretien mais il s'avère qu'il n'est en aucun cas responsable des dommages s'il y en a lors de la chute d'arbres. Il est donc important de rappeler aux propriétaires leurs obligations. Dans ce même secteur d'Aiserey, à Potangey précisément, de nombreux vernes, qui peuvent casser comme du verre à tout moment, penchent en direction de plusieurs maisons. Ce petit sinistre avec une clôture cassée n'est rien du tout par rapport à d'éventuels problèmes plus importants qui peuvent arriver. Restons vigilants !»*

Dégâts de gibier

Ne perdons pas de temps

Les sangliers toujours en surnombre n'étant pas confinés, il faut continuer les prélèvements durant cette situation exceptionnelle.

Le 24 mars, le préfet a signé un arrêté qui permettait aux chasseurs de continuer à nourrir les sangliers malgré le confinement. Cet arrêté a été pris sans que les représentants agricoles de la CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage) ne soient consultés, nous avons fait part de notre mécontentement à la DDT, car ce dispositif nous paraissait incomplet. Après avoir pris contact avec la DDT et la Fédération départementale des chasseurs, nous avons fait compléter ce dispositif, d'un protocole de lutte contre les dégâts de gibier, élaboré par la DDT, pour permettre le tir des sangliers par les chasseurs, en cas de dégâts avérés aux cultures signalés par les agriculteurs ou les chasseurs. La mise en place de ses tirs repose sur une autorisation individuelle après demande auprès des services de la DDT (contact : Thierry Grosjean 03 80 29 43 76, thierry.grosjean@cote-dor.gouv.fr). Le formulaire de demande est disponible sur le site de la FDSEA21 (www.fdsea21.fr).
Enfin, la FDC a remis à disposition des clôtures pour les chasseurs qui doivent protéger des cultures. Les demandes sont à faire par mail sur clotures@fdc21.com.
Nous sommes dans une période sensible pour les prairies qui sont trop souvent impactées durablement par les sangliers. Les cultures en général — et de printemps en particulier — ne peuvent supporter davantage de dégâts. Il fallait donc collaborer avec les services compétents et c'est ce que nous avons fait dans l'intérêt de tous. N'oublions jamais que ce sont les agriculteurs qui subissent les dégâts de gibiers dans leurs parcelles, avec des indemnisations trop souvent en dessous de la réalité. Nous resterons vigilants et, s'il le faut, nous proposerons des améliorations à ce dispositif.
Nous nous devons d'être réactifs, nous ne pouvons laisser évoluer les dégâts de gibiers (les cervidés sont aussi de la partie). La situation climatique étant déjà préoccupante pour l'agriculture, là où nous pouvons agir, nous avancerons ensemble.

THIERRY BESANÇON,
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DÉGÂTS DE GIBIER DE LA FDSEA

Ovins

La Vienne en visite

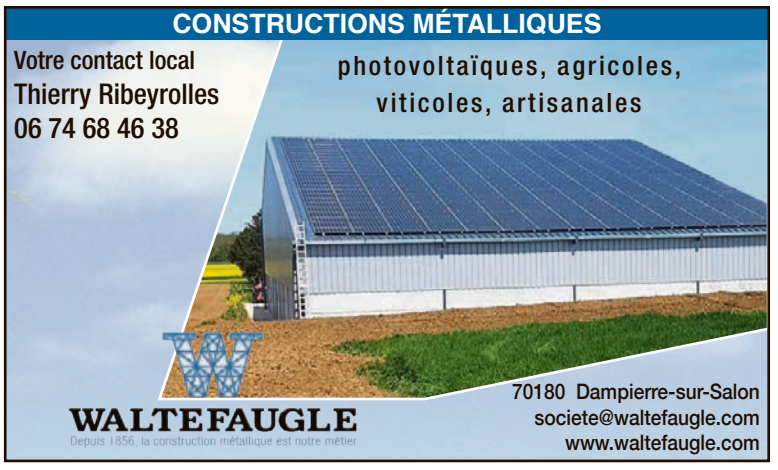
Des éleveurs du département de la Vienne se sont rendus dans trois exploitations de Côte-d'Or, juste avant le confinement.



Le groupe de producteurs viennois, ici à Francheville.

Le Gaec Estivalet à Étaules (450 brebis Île-de-France), le Gaec L'Abrepin à Francheville (500 brebis Romane) et l'exploitation de Dominique Prieur à Nesle-et-Massoult (800 brebis Île de France) ont reçu sept éleveurs de la Vienne le 11 mars. *«Nous organisons chaque année des visites dans un département différent, c'était au tour de la Côte-d'Or en 2020»*, indique Olivier Pagnot, chargé de mission économie à la Chambre d'agriculture viennoise. Les discussions ont notamment porté sur l'alimentation des troupeaux et la constitution des stocks fourragers, dans le contexte du changement climatique. La reproduction, les débouchés et la gestion des pics de travail ont également été abordés, toujours dans le souci de comprendre les spécificités locales. Cette journée conjointement organisée par le syndicat d'élevage ovin, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Terre d'Ovin, a été enrichissante pour tous les participants, y compris les accueillants. *«Notre groupe de développement ovin a été marqué par le professionnalisme de leurs collègues, par leur motivation et leur engagement dans la production ovine»*, relève Olivier Pagnot, *«c'est particulièrement encourageant de rencontrer des agriculteurs d'une région aux caractéristiques différentes du Poitou qui partagent les mêmes valeurs en utilisant des moyens différents. La maîtrise de pratiques d'élevage va être source d'inspiration et nous avons découvert de magnifiques bergeries mécanisées, fonctionnelles et confortables pour les brebis. Nous remercions les agriculteurs et les techniciennes pour leur disponibilité et leur chaleureux accueil accompagné d'une dégustation de bons vins de Bourgogne»*.

AG



Horticulture

«Nous sommes les oubliés du monde agricole»

Les horticulteurs français ont dû fermer leurs magasins du jour au lendemain pour respecter les mesures de confinement. À l'inverse des agriculteurs, la profession n'a pas été considérée comme essentielle durant cette crise. Les horticulteurs se sentent oubliés et craignent pour la survie de leurs entreprises.



Louis Penard, le gérant *«des jardins du Nivernais»* nous montre des plants de primevères prêts à être jetés à la poubelle. 600 plants ont ainsi été jetés cette semaine.



Fabien Vittoz de la jardinerie Baobab a mis en ligne un site pour essayer d'écouler sa production.

C'est une période clef qu'il ne fallait pas louper. Pourtant, le coronavirus est en train de mettre à terre les horticulteurs du département. Fabien Vittoz, gérant de la jardinerie Baobab est très inquiet pour son entreprise : *«Si le confinement dure au-delà du 15 avril, ça sera tout simplement la mort»* explique-t-il sans détour. *«Je réalise 80 % de mon chiffre d'affaires entre mars et mai, alors vous imaginez que ce n'est pas les mesures annoncées du gouvernement qui vont pouvoir rattraper mes pertes»* ajoute-t-il. Pour tenter d'écouler sa production, il a lancé en urgence un site marchand intitulé : baobabsougysurloire.fr : *«Je ne pouvais me laisser mourir par respect pour mes huit salariés. Officiellement, j'ai le droit de faire drive au magasin ou de m'arranger avec la grande distribution mais cette solution n'était pas envisageable. Je me bats toute l'année pour vendre un savoir-faire et des produits de qualité, ce n'est pas pour aller le brader en GMS en période de crise»* martèle l'horticulteur. Cette ligne de conduite va l'obliger à jeter la marchandise qui n'aura pas été vendue, un crève-cœur pour Fabien Vittoz.

Sur son site marchand cet horticulteur propose plusieurs familles de produits dont des plants potagers ou des produits pour le jardin. Les livraisons sont assurées par Fabien Vittoz, et les conditions de livraison varient en fonction du dépôt. Pour assurer la promotion de son site, ce dernier s'est appuyé sur un carnet d'adresses de 3 000 clients et 1 200 contacts Facebook. L'horticulteur espère ainsi sauver une partie de sa saison.

«C'est de la concurrence déloyale»

Le ton est un peu plus ferme du côté « Des jardins du Nivernais » situés à la sortie de Nevers. Louis Penard, le gérant ne décolère pas d'avoir dû fermer sa jardinerie. Le décret paru le 23 mars dernier précise que *«seuls les commerces de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnies sont autorisées à ouvrir»*, ce qui n'est pas le cas *«Des jardins du Nivernais». «Nous sommes situés juste à côté d'un supermarché où des clients se pressent et ne respectent pas les distances obligatoires. Dans ma jardinerie, j'aurais très bien pu organiser un flux de circulation des clients, d'autant plus que je n'ai jamais plus de dix personnes en même temps. Je n'accepte pas non plus de voir les grandes surfaces autorisées à vendre des produits que nous n'avons pas le droit de vendre, comme les fleurs par exemple»* explique-t-il. Son entreprise qui emploie pour la partie jardinerie six salariés à temps plein et deux en CDD, tourne au ralenti. Seuls deux ou trois employés de la partie des espaces verts travaillent encore. Une situation qui va avoir un impact négatif sur la trésorerie. *«Si je me base sur les chiffres de l'année dernière, j'estime mes pertes entre 280 000 et 300 000 euros pour la période allant du 15 mars au 30 avril. Nous avons mis en place un système de livraison, mais ce poste ne va représenter que 10 % du volume de notre activité. La préfecture nous a aussi autorisés à vendre en drive, mais ce n'est pas la panacée»* se désole Louis Penard.

En attendant une reprise attendue en mai, il est obligé de jeter une partie de sa production. 600 plants de primevères de jardin sont ainsi partis à la poubelle, faute de clients, et ce n'est qu'un début. *«Pour mes confrères producteurs, ce qui est à craindre c'est qu'ils soient obligés de se tourner vers la grande distribution pour écouler leurs marchandises. Mais dans ces conditions ce ne sont pas les professionnels qui font les prix mais les centrales d'achats. Cette crise va avoir des conséquences désastreuses sur notre profession car les clients risquent de ne plus savoir où est le juste prix. Nous avons besoin de reconnaissance et surtout d'un soutien financier»* martèle Louis Penard.



Louis Penard anticipe un manque à gagner de 280 000 à 300 000 euros pour la saison.

THÉOPHILE MERCIER

Contact :

Jardinerie Vittoz : baobabsougysurloire.fr
Les jardins du Nivernais : jardins-du-nivernais.fr
Avenir Paysage : avenir-paysage.fr

Les paysagistes également impactés

C'est une profession intégrée au paysage agricole dont on parle peu. Pourtant, les paysagistes ont été autorisés à poursuivre leur activité non sans mal. Anne-Marie Rommel, dirige avec son mari Philippe, l'entreprise *«Avenir Paysage»* à la Charité-sur-Loire. Elle nous décrit le fonctionnement de sa société à l'heure du confinement.

Anne-Marie et Philippe Rommel sont gérants de l'entreprise *«Avenir Paysage»* à la Charité-sur-Loire. C'est une société spécialisée dans les services à la personne pour des travaux de jardinage pour le particulier et de création d'espaces verts pour les entreprises et collectivité. Depuis le début de confinement, l'activité tourne au ralenti : *«Sur la partie travaux de jardinage, n'étant pas une entreprise considérée comme indispensable, nos clients pensent à tort que nous sommes fermés et ils réalisent leurs travaux eux-mêmes. Or nous avons pourtant l'autorisation et même la nécessité de poursuivre notre activité. Sur les travaux de jardinage nous avons dû faire du bricolage pour respecter les gestes barrières. Nous mettons un salarié par véhicule et deux personnes maximum par chantier, mais nous manquons évidemment de voitures. Cependant, il est hors de question de demander à mes salariés de prendre leurs véhicules personnels. De plus avec la fermeture des déchetteries, nous entassons nos déchets verts soit au sein de l'entreprise ou chez des clients bénéficiant d'un grand jardin. Là où la situation se complique c'est sur notre activité de création d'espaces vert où nous sommes à 5 % du volume de chantiers habituels. Les conséquences se font déjà sentir sur l'emploi : j'avais prévu d'embaucher un jeune en CDD pour la saison mais je pense que je vais devoir renoncer. Dans quinze jours, je ne sais pas, ce que je vais faire de mes salariés. C'est la raison pour laquelle, nous avons fait une demande de chômage partiel qui, je l'espère, sera acceptée. Il serait idiot de devoir licencier pour ensuite embaucher de nouveau à la sortie de la crise. De plus, même avec la meilleure volonté du monde, nous allons manquer d'approvisionnement sur des fournitures. Je pense que nous allons perdre entre 30 à 50 % de notre activité»* détaille-t-elle avec désolation.

Reconversion

Du commerce à l'élevage

Gaël Jacquey, 45 ans a quitté le Territoire de Belfort et son métier de fleuriste, qu'il exerçait depuis vingt ans, pour s'installer dans la Nièvre. Retour sur cette installation atypique pour le département.



Malgré ses débuts, Gaël Jacquey ne regrette pas son choix

« J'ai toujours aimé les animaux et j'ai réalisé un rêve de gosse ». Voilà comment Gaël Jacquey résume son installation d'éleveur ovin au domaine de la vallée à Neuville-les-Decize. *« À 45 ans, j'ai estimé qu'il était temps de vivre ses rêves et tenter l'aventure. L'objectif de départ était d'avoir une petite exploitation avec peu de bêtes et surtout de pouvoir avoir des terres à proximité de la ferme. Dans le Territoire de Belfort, ces critères sont tout simplement impossibles compte tenu de la topographie des lieux »* explique cet ancien fleuriste.

Une arrivée qui ne s'est pas faite n'importe comment. Gaël Jacquey a pris le soin de se former au lycée agricole de Mirecourt dans les Vosges.

Pendant huit mois, il a appris le métier à la fois sur le plan théorique mais aussi pratique en effectuant de nombreux stages pour, in fine, obtenir un certificat de spécialisation dans la filière ovine.

Une installation chaotique

Certification en poche, Gaël Jacquey s'installe donc à Neuville-les-Decize sur une ferme de 51 hectares avec 150 moutons texel et 50 moutons de race limousine. *« L'exploitation était au départ destinée aux bovins, j'ai dû faire des aménagements pour mon atelier ovins. Malheureusement, mes débuts coïncident avec les deux derniers épisodes de sécheresse. Un grand nombre de mes brebis ont été victimes de la pasteurellose, sans doute due aux mauvaises conditions climatiques »* explique l'éleveur. Cette situation a modifié la conduite de l'exploitation. *« Normalement, j'avais pour objectif d'engraisser tout mon troupeau de texel à l'herbe, mais j'ai été contraint d'acheter du concentré pour finir l'engraissement. Du fait de cette maladie, j'ai dû aussi me séparer de 30 agnelles de renouvellement sur 80. À la suite de cet épisode, j'ai acheté des moutons de race limousine qui ont la spécificité d'être plus résistants, de mettre bas plus facilement et d'être moins dépendants au fourrage par rapport au texel qui est une race herbagère »* ajoute-t-il. Il explique aussi avoir recours de plus en plus au croisement en raison de problèmes persistant à la mise bas. Après avoir fait ses premiers essais avec des suffolk, il envisage de réitérer l'expérience avec des limousines.

« L'objectif est d'aller vers l'autonomie alimentaire »

Depuis le début de son activité d'éleveurs, Gaël Jacquey n'a qu'une idée en tête : conduire son troupeau le plus naturellement possible. Pour ce faire, il mise sur l'autonomie alimentaire de ses brebis. *« Je suis parti avec un pâturage dynamique pour que mon troupeau puisse bénéficier de l'herbe de qualité, lorsque cela est possible. J'ai créé pour cela des couloirs de 50 mètres dans les parcelles et je déplace mes moutons en hiver tous les jours et en ce moment tous les quatre jours. J'ai également obtenu la certification bio pour mes terres, il y a de cela un mois. Mes animaux eux, seront certifiés l'année prochaine. Cependant, je me pose la question de la pertinence de cette certification car au vu du volume de concentré que j'ai dû acheter et les antibiotiques qu'ils ont ingéré, j'ai le sentiment de ne pas être en accord avec la philosophie des éleveurs bio. Par ailleurs, le marché ovin en Bio est saturé car il y a peu de débouchés. Dans l'idéal, j'aimerais amener mes moutons à l'abattoir sans qu'ils aient eu des médicaments, mais je n'en suis pas encore là »*.

« Je ne regrette rien »

Malgré les contraintes de ses premières années, Gaël Jacquey ne regrette pas son choix : *« Il ne faut jamais vivre de regrets et en dépit des difficultés liées au métier, je suis heureux avec mes animaux, même si je suis conscient d'avoir abandonné un confort de vie. Néanmoins, si je n'arrive pas à vivre décemment de mon métier, je ferai autre chose. J'ai cette chance d'avoir pu exercer un autre métier. Je ne suis pas inquiet »* explique l'éleveur.

En attendant, ce dernier fait parfois des extras les jours de matchs de l'USON à Nevers. Ce qui lui permet d'arrondir les fins de mois.

THÉOPHILE MERCIER

En bref

Chambre d'agriculture

Des références accessibles à tous

La Chambre d'agriculture met à votre disposition deux documents technico-économiques portant sur des résultats 2018 consolidés.
Le premier est un document de synthèse annuel spécifique au Département. Il présente l'analyse de 68 résultats individuels, construits avec les mêmes méthodes de calcul et d'analyses, provenant de gestions technico-économiques, d'audits d'exploitation, de suivis dans le cadre du Réseau de Références Inosys et d'autres études diverses.

Les exploitations ont été classées en trois groupes, selon la typologie utilisée dans le Réseau de Références Élevage Charolais de l'Institut de l'Élevage : les herbagers (moins de 15 % de cultures dans la SAU), les diversifiés cultures (15 à 40 % de cultures dans la SAU) et les polyculteurs-éleveurs (plus de 40 % de cultures dans la SAU).

La seconde brochure présente les résultats, pour ce même exercice 2018, des fermes du Réseau de Références Élevage Charolais, à dimension interdépartementale. La clé de répartition des exploitations repose sur la spécialisation herbagère, mais aussi sur les types d'animaux produits.

Ces deux documents font partie des références technico-économiques que les Conseillers de la Chambre d'Agriculture utilisent pour leurs formations, leurs études et conseils. Ils peuvent vous permettre de positionner vos résultats par rapport aux références locales.

Contact

Vous pouvez vous les procurer sur simple demande auprès de : Catherine Robelin : 03 86 93 40 50, catherine.robelin@nievre.chambagri.fr
Christelle Veau : 03 86 20 21 53, christelle.veau@nievre.chambagri.fr
Frédérique Marceau : 03 86 25 55 03, frederique.marceau@nievre.chambagri.fr



En bref

Consommation Mangez fermier !

Les producteurs Bienvenue à la ferme de la Nièvre se mobilisent pour assurer une continuité de service auprès des consommateurs.
Pendant cette période difficile et inédite pour tout le monde, les consommateurs peuvent continuer de se fournir auprès de leurs producteurs du réseau Bienvenue à la ferme soit directement dans les magasins à la ferme, soit dans les magasins de producteurs (www.bienvenue-a-la- ferme.com).
Les producteurs du réseau s'engagent à maintenir l'approvisionnement des consommateurs et à mettre en place des dispositifs sanitaires stricts :
- mise en œuvre des recommandations sanitaires (gestes barrières, contact humain limité au maximum)
- facilitation de l'accès aux produits : livraison, horaires élargis, etc.
Il est conseillé aux consommateurs de contacter les producteurs par mail ou téléphone avant de se déplacer sur les différents points de vente, afin notamment de s'assurer de leur ouverture et de prendre connaissance des mesures d'hygiène et de sécurité mises en place.
Enfin, Bienvenue à la ferme rappelle que l'accueil à la ferme (ferme auberge, gîtes et chambres d'hôtes) et notamment les portes ouvertes initialement prévues sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du réseau a pour priorité la santé de tous et la limitation de propagation du virus et espère pouvoir accueillir de nouveau les visiteurs le plus rapidement possible au sein de ses fermes.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ BIENVENUE À LA FERME

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Chambres d'agriculture

Covid 19 : la Chambre vous soutient et agit !

Les services de la Chambre d'agriculture se mobilisent pour venir en aide aux exploitants agricoles en difficultés durant cette crise. Plusieurs mesures sont annoncées.



L'épidémie de coronavirus que nous connaissons, ainsi que les mesures nécessaires de protection de la population entraîne des perturbations importantes dans les circuits de distribution de l'alimentation : fermeture de certains marchés (Rungis, marchés locaux…), fermeture de certains commerces, des restaurants, des cantines scolaires…
Les agriculteurs de la Nièvre connaissent de grandes difficultés pour vendre leur production, alors que la demande est forte pour les produits frais locaux (produits laitiers, œufs, viande, légumes…).
La Chambre d'Agriculture se mobilise et accompagne les agriculteurs qui sont en difficultés durant cette crise. Pour cela, nous mettons en place le plan d'action suivant :
- L'équipe diversification réalise un inventaire des producteurs et productions qui rencontrent des difficultés en vue de leur proposer des solutions. Plus de 200 producteurs en circuits courts ont été contactés par nos services.
- Pour répondre à la problématique actuelle sur la vente en circuits courts, nous organisons la mise en place de drives fermiers sur tout le territoire. Cette action viendra compléter les différents dispositifs déjà mis en place dans la Nièvre. Si cette démarche vous intéresse, nous contacter.
- Des livraisons à domicile vont se mettre en place sur l'ensemble du territoire. Ce projet est mené avec les collectivités locales et la Chambre d'Agriculture.
- Des contacts sont en cours avec les GMS (Grande et Moyennes Surfaces), l'Agglomération de Nevers et la Préfecture, ceci a pour objectif de mettre en relation les agriculteurs possédant des stocks, avec les GMS qui sont prêtes à ouvrir leurs portes pour proposer leurs produits,
- Nous réalisons un état des lieux sur les différents dispositifs d'aide et d'accompagnements financiers existant pour les agriculteurs, des éléments de réponses sont déjà disponibles sur notre Foire Aux Questions : https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/#c1028322,
- Nous mettons actuellement en place un appui technique sur la filière fromagère caprine en lien avec les difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire, le contact chez nous, Christian Étienne au 06 33 13 88 24,
- Une foire aux questions est à consulter sur notre site internet : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/covid-19/.
Rappelons que la Chambre d'Agriculture vous accompagne sur les bonnes pratiques sanitaires à tenir durant cette période. L'ensemble des conseillers et des collaborateurs continuent de travailler et restent à votre écoute par téléphone ou par mail.

COMMUNIQUÉ

Contact
Vous vous posez des questions ou souhaitez intégrer un drive fermier, contactez :
Christelle Martin : 06 83 71 49 21, christelle.martin@nievre.chambagri.fr

Grandes cultures

L'adaptation est de mise

Avec les sécheresses des deux dernières années, les céréaliers ont dû adapter leur rotation et trouver des alternatives. C'est le cas notamment de Laurent Madelenat, exploitant agricole à Saint Jean aux Amognes.



Laurent Madelenat en train de préparer sa parcelle de tournesols.

Pas de confinement pour les céréaliers du département qui s'activent en ce moment pour préparer leurs sols en vue des semis de printemps. C'est le cas de Laurent Madelenat, céréalier installé à Saint-Jean-aux-Amognes qui termine ses chantiers dans quelques jours. Ce dernier s'est lancé il y a quinze ans dans une technique que l'on appelle aujourd'hui TCS pour Techniques Culturales Simplifiée. Une pratique qui vise à limiter le travail du sol en limitant notamment les labours et donnant d'avantage de place à la vie microbienne du sol. Pour préparer ses parcelles, Laurent Madelenat réalise un couvert en août (qu'il intègre à ses SIE) à base de petit pois et d'avoine qu'il enterre à l'aide d'un déchaumeur sur 15 centimètres. Ses terres sont ensuite désherbées en janvier avec un ou deux passages de glyphosate et ses céréales sont semées en semi-direct avec un semoir de six mètres : « *Ayant beaucoup de cailloux dans mes parcelles, il est plus facile de travailler en superficie, d'autant plus que mes terres sont argileuses donc difficiles à cultiver* » explique le céréalier. Habituellement sa rotation était constituée de colza, suivi de l'orge de printemps, de blé et de tournesol. Sauf qu'après deux épisodes de sécheresse consécutifs, certaines cultures comme le colza sont devenues compliquées voire infaisables dans le département. « *Si je veux rentrer dans mes frais, je dois réaliser au minimum 30 quintaux à l'hectare. Lors de la dernière campagne, je n'en ai réalisé que 25 q/ha. J'ai donc décidé d'arrêter cette culture pour le moment* » explique-t-il, navré. Pour compenser le colza qui était pour lui une tête de rotation, Laurent Madelenat a semé de la féverole d'hiver et un peu plus de tournesol. Ce qui donne au final une rotation avec 20 hectares de féverole d'hiver, 40 ha de tournesols, 60 ha de blé, 20 ha d'orge d'hiver et 60 ha d'orge de printemps. « *Mon objectif est d'avoir un rendement de 1 000 euros à l'hectare toutes cultures confondues. Pour le moment je n'ai pas assez de recul pour faire le bilan de ce changement de rotation* » explique-t-il un brin septique.

« Je cherche la meilleure alternative »

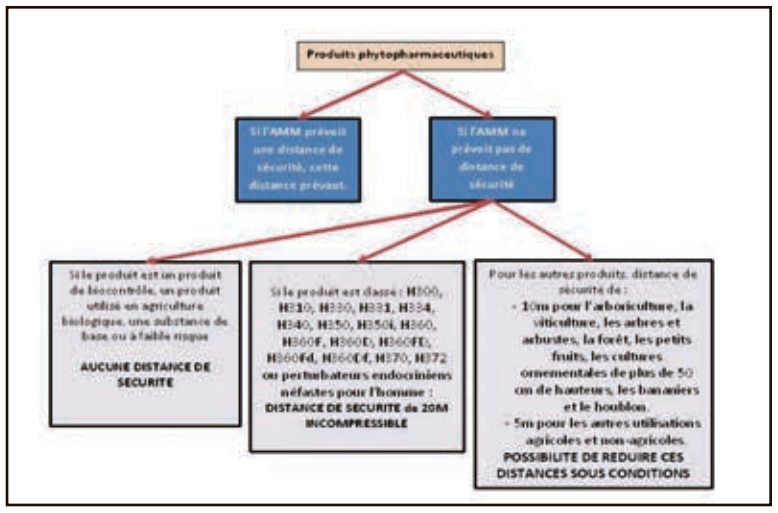
Après avoir essuyé un échec pour ses SIE l'été dernier, Laurent Madelenat cherche donc des alternatives. Il voudrait se servir d'une disposition prévue dans la déclaration de la PAC et qui concerne les aides couplées à la surface : « *Depuis la campagne 2019, une enveloppe est disponible sur les légumineuses fourragères à condition de respecter un seuil minimal de cinq UBG. Je vais donc produire pour la prochaine campagne 15 hectares de luzerne que je vais récolter en enrubannage. Dans le même temps, je vais sans doute acheter des vaches et leur faire manger le fourrage. Je vendrais ensuite les petits veaux. Il faut bien trouver des solutions car ayant des terres humides, je ne peux pas emblaver n'importe quoi. Je suis également dans une zone Natura 2000 qui me contraint à laisser des couverts dans mes parcelles, sauf que cette réglementation rend mes terres encore plus grasses. Je suis donc pour le moment dans l'incertitude sur la viabilité de système d'exploitation* » conclu Laurent Madelenat.

THÉOPHILE MERCIER

FDSEA

La charte de bon voisinage publiée

Depuis l'été 2019, la FDSEA, JA, la Chambre d'agriculture, la Fédération des Unions Viticoles du Centre, l'Union Amicale des maires de la Nièvre et le Conseil départemental ont travaillé à la rédaction d'une charte départementale. Celle-ci vient d'être approuvée par la préfète et mise en ligne sur le site de la préfecture.



Depuis le début des années 2010, la pression de la société s'accentue quant à l'utilisation des produits phytosanitaires. Un premier arrêté est pris en janvier 2018 réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des lieux fréquentés par les personnes sensibles. Plus récemment, l'État a publié deux textes parus au Journal Officiel le 29 décembre dernier, pour une application au 1er janvier 2020. Ces textes imposent des distances de sécurité entre les zones de traitement et les habitations mais encadre aussi la rédaction de charte d'engagement.

La charte de bon voisinage proposée par la FDSEA, JA, la Chambre d'agriculture, la Fédération des Unions Viticoles du Centre, l'Union Amicale des maires de la Nièvre et le Conseil départemental a été approuvée le 31 mars 2020 par Madame La Préfète. Elle est consultable sur http://www.nievre.gouv.fr/distances-de-securite-a-proximite-des-habitations-a4662.html. Pour la FDSEA de la Nièvre, c'est une vraie reconnaissance de nos pratiques agricoles qui sont respectueuses et raisonnées !

Quelles sont les mesures prévues pour protéger les riverains ?

Le nouveau cadre réglementaire instaure, pour certains produits phytosanitaires, des distances de sécurité au voisinage des zones d'habitations comme l'explique le schéma.

L'arrêté du 27 décembre 2019 précise les distances qui s'appliquent en l'absence de dispositions spécifiques dans l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Les produits de biocontrôle, les produits utilisables en agriculture biologique et les produits constitués de substance de base ou de substances à faible risque ne sont pas concernés par ces ZNT riverains. L'utilisation des produits classés comme perturbateurs endocriniens, ou avec les mentions H300, H310, H330, H331, H334, H340, H350, H350i, H360, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H370, H372, induit une ZNT incompressible de 20 m. Pour tous les autres produits phytosanitaires, la ZNT imposée est de 10 m pour les *« cultures hautes »* et de 5 m pour les *« cultures basses »*.

Quelles sont les conditions pour réduire les distances ?

Grâce au travail de rédaction concertée d'une charte de bon voisinage effectué dans la Nièvre et avec la validation de celle-ci par Madame la Préfète, les distances applicables peuvent être modifiées sous certaines conditions. En arboriculture, si le niveau de réduction de la dérive est de 66 % et plus, la distance de sécurité minimale passe à 5 mètres. En viticulture, si le niveau de réduction de la dérive est de 66 % à 75 %, la distance de sécurité minimale passe à 5 mètres mais, si le niveau de réduction de la dérive est de plus de 90 %, la distance de sécurité minimale passe à 3 mètres. En culture basse, si le niveau de réduction de la dérive est de 66 % et plus, la distance de sécurité minimale passe à 3 mètres. La liste des matériels permettant d'atteindre les niveaux de réduction de la dérive mentionnés dans l'arrêté est disponible sur le site du Ministère de l'Agriculture.

Quand entrent en application ces nouvelles mesures ?

Pour les cultures emblavées avant le 29 décembre 2019 (cultures annuelles semées à l'automne pour être récoltées en 2020, telle que les céréales d'hiver ou le colza d'hiver), la date d'application est le 1er juillet 2020 sauf pour les produits dont la ZNT est de 20 mètres. Pour ces produits, la date d'application est au 1er janvier 2020. Pour les cultures pérennes (vignes, vergers etc.), les cultures pluriannuelles (ex : la luzerne) et les couverts végétaux en interculture la date d'application est le 1er janvier 2020.

FDSEA 58

Communication

Sensibilisation des collégiens à l'agriculture et ses métiers

Depuis le début de l'année, la commission des agricultrices de la FDSEA 58, l'Anefa et JA 58 se sont rendus dans différents collèges du département, afin de présenter l'agriculture et les métiers agricoles.

Depuis plusieurs années, la commission des agricultrices de la FDSEA, l'animatrice Anefa et JA 58 interviennent dans les collèges de notre département, essentiellement auprès des classes de 3ème, qui préparent leur orientation. Dans un premier temps, l'intervention permet de faire prendre conscience aux jeunes de la place de l'agriculture dans leur quotidien. Un atelier du *«champ à l'assiette»* est organisé afin de permettre aux élèves de mieux comprendre le devenir des produits de la ferme. Au cours de la discussion, de nombreux points sont détaillés que ce soit sur le travail quotidien des agriculteurs, le travail des cultures, le soin aux animaux… Cela permet aussi d'aborder l'ensemble de la réglementation auquel sont soumis les agriculteurs (fertilisation, sanitaire, identification, traçabilité…). Ces interventions permettent aussi de promouvoir l'image de l'agriculture auprès de ces futurs consommateurs et d'aller à l'encontre de certains clichés dont souffre l'agriculture et rétablir ainsi les vérités.

L'agriculture : un secteur qui recrute

Les professionnels en profitent pour rappeler la place de l'agriculture dans l'emploi : 3,5 millions de personnes travaillent dans le secteur agricole en amont et aval, le taux de chômage est plus faible dans le secteur agricole… L'objectif de cette intervention est aussi de leur faire prendre conscience du nombre important de métiers para-agricoles qui existent et de leur diversité. En phase d'orientation, c'est important de leur montrer l'ensemble des possibilités qui existent. Même si tous les élèves ne sont pas de futurs salariés du secteur agricole, ils se montrent intéressés, curieux et ouverts à la discussion.



La présidente de la commission des agricultrices de la FDSEA en intervention dans un collège

FDSEA 58

En bref

Covid 19 : la DDT adapte son fonctionnement

La gestion de la crise sanitaire due au Covid 19 impose de réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements. Dans cet objectif, la Direction départementale des territoires de la Nièvre a fermé son accueil au public depuis le 17 mars.

Pour autant, les agents continuent de travailler pour assurer la continuité du service public et une nouvelle organisation, mobilisant les agents par du télétravail, a été mise en place. Dans ce cadre, les contacts par mail sont privilégiés. Un accueil téléphonique est toutefois maintenu.

Voici les coordonnées à utiliser pour contacter les services :

Courriel service économie agricole : ddt-pac@nievre.gouv.fr
Standard du service d'économie agricole : 03 86 71 52 23
Bureau des aides : 03 86 71 52 40
Bureau des exploitations et des filières : 03 86 71 52 30
Bureau des agriculteurs, du foncier et des contrôles : 03 86 71 52 23

Les exploitants agricoles sont invités à consulter les communiqués « *Info PAC* » adressés sur leurs boîtes mails pour se tenir informé des modalités de gestion de leurs dossiers, compte tenu de l'évolution de la situation liée à cette épidémie.

Courriel service eau forêt biodiversité ; ddt-sefb@nievre.gouv.fr

Pour le SEFB, les échanges sont privilégiés par mail ou par téléphone avec un numéro unique : 03 86 71 52 20.

Ces modalités pourront être modifiées selon l'évolution de l'épidémie et des moyens humains et matériels.

Bureau de la communication et de la représentation de l'État
03 86 60 70 88 /70 91 / 70 11
pref-communication@nievre.gouv.fr
Préfecture de la Nièvre
40 rue de la préfecture 58026
Nevers Cedex

Manger local La Chambre d'agriculture prend contact avec les GMS !

La Chambre d'Agriculture a réalisé un travail de prospection auprès de 18 GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) afin de recenser les besoins d'approvisionnement en produits locaux. Les GMS ont toutes répondu positivement et ont fait part de leurs attentes : fruits, légumes, farines, œufs, fromages, viandes… peuvent venir enrichir leurs étals et ainsi proposer aux consommateurs de manger local ! Nous mettons les producteurs et les GMS en relation, si cette démarche vous intéresse, que vous soyez producteur ou gérant d'une GMS, contactez dès maintenant notre service diversification !

Contact : Christelle Martin au 06 83 71 49 21, christelle.martin@nievre.chambagri.fr

Horticulture

Des milliers de plants jetés : la crise sanitaire fait mal

Près d'un mois après le début du confinement, l'horticulture souffre. À Lindry, Stéphane Peuraud témoigne des dizaines de milliers de plants invendus qu'il a déjà et devra encore jeter à la poubelle. Une perte économique énorme pour lui et ses confrères horticulteurs, ces derniers ne pouvant pas vendre leurs productions comme ils le voudraient.



Les serres de Stéphane Peuraud sont pleines à craquer de pots de Géraniums non vendus.



Les Cinéraires prévues pour les Rameaux n'ont pas pu être vendues et seront détruites.

« *J'ai déjà jeté 40 000 Pensées (soit plus de la moitié de sa production) et plus de 10 000 Primevères. Ce sont des produits que l'on aurait dû vendre en mars et que l'on ne pourra plus vendre*», indique Stéphane Peuraud, horticulteur à Lindry.

Si la crise sanitaire fait énormément de dégâts en France, toutes entreprises et secteurs confondus, l'horticulture fait partie des professions les plus mises à mal depuis le début du confinement. La faute à une interdiction de vendre les plants au début du confinement (une situation qui s'améliore depuis peu, lire par ailleurs).

«*Dans notre métier, il faut savoir que mars, avril et mai représentent environ 70 % de notre chiffre d'affaires annuel*», poursuit Stéphane Peuraud. «*Toutes les productions qui étaient à vendre sur mars et début avril ont été bloquées par la crise sanitaire. En plus, pour une fois, la météo était redevenue favorable, ce qui n'était pas le cas avant le confinement. Aujourd'hui, en plus d'être tributaire de la météo, on l'est du confinement*».

Les produits typiques des fêtes perdus

Un confinement qui est arrivé au plus mauvais moment pour les horticulteurs. «*Cette semaine-là, on aurait pu vendre Pensées, Primevères, plants de fraisiers, plants de salades… Tous les produits de saison pour les jardiniers amateurs*», continue Stéphane Peuraud. «*Notre stock est un stock de produits vivants, et ce qui est bon à vendre aujourd'hui ne le sera plus d'ici quelques semaines*».

Les plants restés sur les bras destinés aux Rameaux et à Pâques ont fait beaucoup de mal aux professionnels. «*Les produits typiques comme les Cinéraires seront détruits en totalité. Le marché des potées fleuries est perdu aussi. C'est comme pour le Muguet le 1er mai, le 2 mai on n'en a plus besoin*». Quelques Pensées et Primevères sont pour l'instant conservées en culture. «*Les premiers Géraniums iront probablement aussi à la poubelle*».

C'est tout une chaîne de produits qui disparaît des serres. «*Il y a d'autres séries qui arrivent. Et pour avoir la place de les cultiver, on est obligé de jeter ce qui n'est pas vendu*», se désole l'horticulteur.

Une perte économique non négligeable

Si les plants ne sont pas vendus, «*on a quand même les fournisseurs à régler*», ajoute Stéphane Peuraud. «*Ils ont travaillé pour nous fournir de la marchandise, que ce soit les plants, les graines, les boutures de Géranium, le terreau, les contenants… Il faut qu'on les paye et qu'on paye les salaires. Et même si l'État parle de report de charges, c'est juste un report, un moment où un autre, il faudra bien les payer*».

L'horticulteur a dû mettre trois saisonniers au chômage partiel. Seuls les trois ouvriers permanents sont toujours en activité. «*Je devais à la base recruter d'autres saisonniers, ce que j'ai dû annuler. Normalement, on monte à 12 en pleine saison*».

Actuellement, Stéphane Peuraud et ses ouvriers repiquent pour des produits vendables sur le mois le mai, avec l'espoir que le confinement soit levé. L'horticulteur a même déjà bloqué des transports pour anticiper la reprise. «*Quand la France va se remettre en marche, ça va être tendu au niveau des transports pour les livraisons*», explique-t-il. «*J'ai déjà bloqué des transports auprès des professionnels en espérant qu'on ait vraiment besoin de lui. Il faut anticiper en espérant que ça fonctionne, sinon je vais devoir payer des transports que je n'aurais pas utilisés. Mais on ne peut pas attendre que ça reparte pour chercher des transporteurs, on n'en aurait jamais assez*».

Pour Stéphane Peuraud, les pertes économiques ne seront pas évitables. «*Aujourd'hui, j'en suis à espérer de ne pas avoir un trop gros trou dans les caisses à la fin. Au niveau national, il y avait beaucoup d'entreprises horticoles qui avaient des difficultés. Cette crise sanitaire va faire d'énormes casses. Le Gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait pas de faillites d'entreprises mais c'est certain qu'il y en aura chez nous*», conclut-il.

CHRISTOPHER LEVÉ

Un premier pas pour sauver l'horticulture

Dans un communiqué datant du 3 avril, la préfecture de l'Yonne indique l'autorisation de commercialisation des semences et plants, et l'ouverture de certaines jardineries. Une première bonne nouvelle pour l'horticulture icaunaise. *«La commercialisation des semences et plants participe à la préservation de l'alimentation pour l'ensemble de la population en permettant aux particuliers de cultiver leurs propres fruits, légumes et plantes aromatiques»*, indique la préfecture. *«Cette commercialisation est possible sur les marchés ouverts autorisés par arrêté préfectoral après avis du maire, grâce à des dispositifs de type drive, dans les jardineries autorisées à être ouvertes au titre de leur activité d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie, ou plus généralement par tout établissement autorisé à recevoir du public (pour les activités figurants en annexe du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020)»*.

Ce même communiqué ajoute que *«les jardineries sont autorisées à commercialiser l'ensemble de leurs produits dès lors qu'elle comporte une activité d'alimentation animale ou humaine»*. Il est aussi permis aux agriculteurs, dans le cadre de leur activité, *«de se fournir en semences auprès des jardineries et pépiniéristes»*.

Brèves

Covid-19 Quelles règles pour les agriculteurs ?

Alors que le confinement se poursuit dans toute la France et sur la quasi-totalité de la planète, des règles d'usage sont à respecter, y compris pour les personnes autorisées à se rendre sur leurs lieux de travail lorsque le télétravail n'est pas possible, comme les agriculteurs.

Ainsi le justificatif de déplacement est obligatoire, même en tracteur. Il est recommandé d'avoir également sur soi ses documents d'identité en cas de contrôle. Dans le cadre de leurs déplacements professionnels, les exploitants agricoles sont dans l'obligation de présenter l'attestation papier de déplacement dérogatoire, qu'ils doivent renouveler chaque jour.

Les exploitants agricoles doivent remplir l'attestation papier de déplacement professionnel pour leur salarié, valable sur toute la durée du confinement imposé par le Gouvernement Français. Aussi, pour tous autres déplacements dérogatoires tolérés, une attestation papier doit être remplie pour chaque déplacement : l'attestation papier de déplacement professionnel ne concerne que les déplacements professionnels !

À noter que tous les déplacements ou activités extérieurs en lien avec l'activité agricole, comme l'approvisionnement en intrants, le dépannage mécanique, les épandages de fumier ou la surveillance des troupeaux, sont autorisées.

Il est également possible de travailler à plusieurs sur une seule et même parcelle dès lors que les personnes respectent une distance de minimum 1 m entre elles et qu'elles ne se regroupent pas.

Il est aussi nécessaire de suspendre pendant la période de confinement le covoiturage et fermer l'accès aux salles communes au sein de l'entreprise (salle de pause ou cantine). Le respect des règles sanitaires comme le nettoyage des mains est fortement recommandé et reste le moyen le plus sûr d'enrayer l'épidémie.

CHRISTOPHER LEVÉ



Covid 19

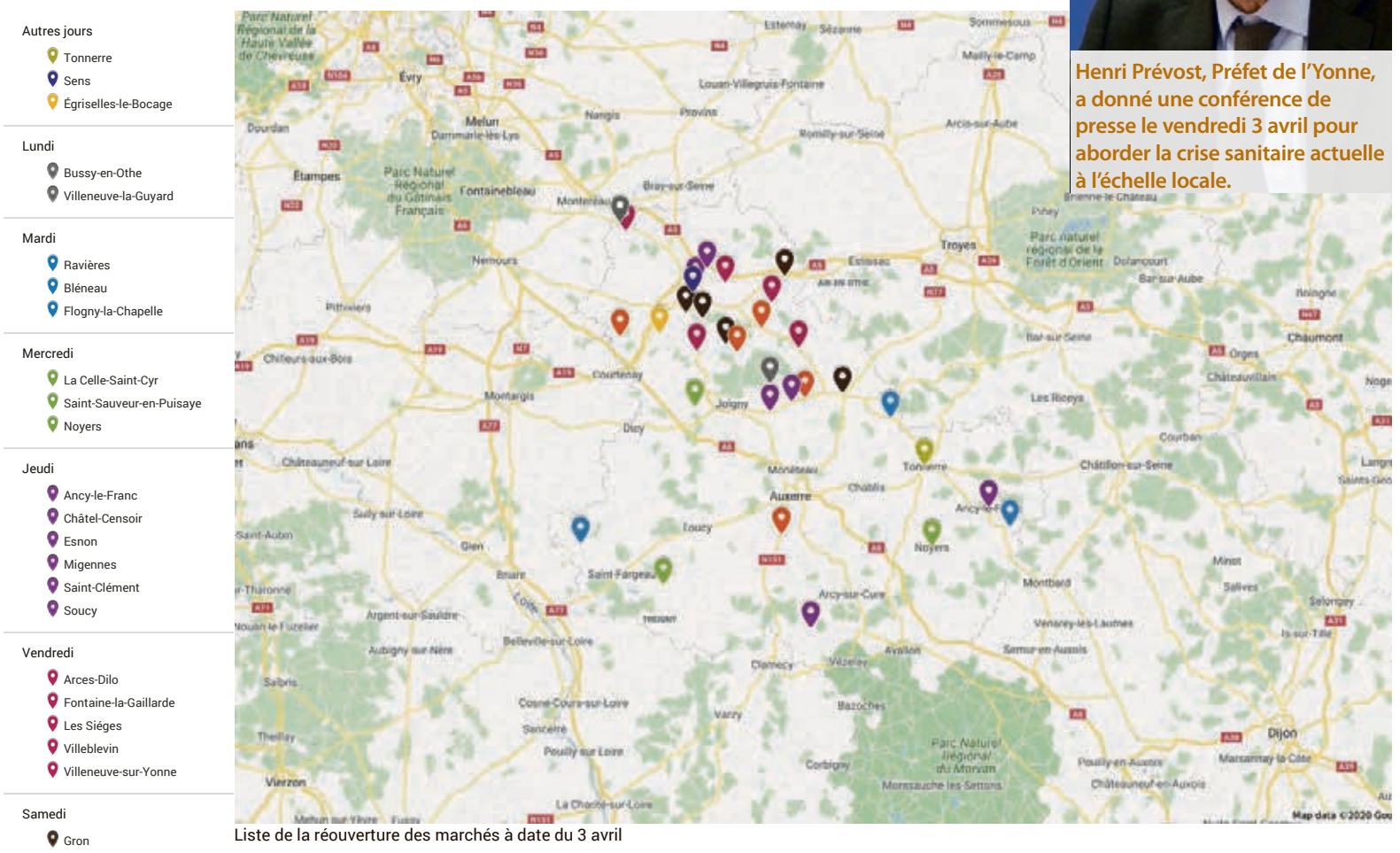
Le préfet de l'Yonne fait le point sur les marchés

Le vendredi 3 avril, Henri Prévost, préfet de l'Yonne, a donné une conférence de presse pour aborder la crise sanitaire à l'échelle départementale. L'agriculture a été évoquée à travers les marchés. Fermés la semaine dernière à la demande du Gouvernement, certains ont pu rouvrir leurs portes sur autorisation du préfet.



Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, a donné une conférence de presse le vendredi 3 avril pour aborder la crise sanitaire actuelle à l'échelle locale.

Réouverture des marchés



Liste de la réouverture des marchés à date du 3 avril

Quels sont les marchés autorisés à rouvrir ?

Le vendredi 3 avril, 32 communes icaunaises ont été autorisées à rouvrir leurs marchés. Ainsi, les communes de Ravières, Noyers, Saint-Sauveur-en-Puisaye, La-Celle-Saint-Cyr, Tonnerre, Migennes, Esnon, Ancy-le-Franc, Arces-Dilo, Villeblevin, Villeneuve-sur-Yonne, Cerisiers, Gy-l'Evêque, Sens, Les Bordes, Rosoy, Brienon-sur-Armançon, Soucy, Villeneuve-l'Archevêque, Gron, Les Sièges, Domats, Châtel-Censoir, Dixmont, Fontaine-la-Gaillarde, Bussy-en-Othe, Egriselles-le-Bocage, Flogny-la-Chapelle, Villeneuve-la-Guyard, Bléneau, Saint-Clément et Saint-Florentin ont vu leurs marchés se tenir à nouveau.

Henri Prévost, préfet de l'Yonne, a donné rendez-vous le vendredi 3 avril aux médias locaux pour évoquer la crise sanitaire à l'échelle locale. À cette occasion, un point sur les marchés icaunais a été fait. Lors de son allocution télévisée le lundi 23 mars dernier, le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé la fermeture temporaire de tous les marchés en France. Une décision prise dans le cadre du confinement imposé par le gouvernement français. Cependant, le Premier ministre avait laissé la possibilité aux préfets de déroger à ce décret sous certaines conditions : que les marchés alimentaires répondent à un besoin d'approvisionnement de la population et qu'ils accueillent un nombre de personnes limité.
Si certaines demandes des maires des communes du département ont été refusées, le Préfet de l'Yonne a toutefois autorisé 32 communes à rouvrir leurs marchés (chiffre au 3 avril 2020, ndlr). *«C'était la volonté de permettre l'approvisionnement des habitants»*, indique Henri Prévost, Préfet de l'Yonne. *«Le Gouvernement a toujours été très vigilant à ce qu'il n'y ait pas de restriction aux denrées alimentaires essentielles. On a travaillé, au niveau national, avec les professions qui organisent les marchés pour que ces derniers soient organisés dans des conditions très sécurisés»*.

Les demandes étudiées au «*cas par cas*»

Alors, pourquoi avoir dans un premier temps fermé tous les marchés français ? *«Il avait été observé, lorsque le décret a été pris, que le marché, qui est un lieu de convivialité par définition, avait gardé cet aspect. De ce fait, l'organisation des marchés ne permettait pas le bon respect du confinement»*, répond Henri Prévost. *«Les gens se croisaient, les gens étaient heureux de se retrouver et cela crée des points de rencontres, certes agréables, mais en contradiction avec la logique du confinement. C'est pour cela que le Gouvernement avait pris des mesures très restrictives»*.
Des mesures auxquels pouvaient donc déroger *«au cas par cas»*, les Préfets. *«Il y a eu une circulaire qui est venue préciser les conditions dans lesquels les marchés peuvent être autorisés, ce qui m'a conduit à autoriser un certain nombre de maires à rouvrir à nouveau leurs marchés (voir liste par ailleurs, ndlr)»*.
Cependant, il ne suffit pas qu'une commune fasse une demande pour que son marché se tienne à nouveau. *«Nous l'étudions de façon très précise»*, assure le préfet de l'Yonne. *«Il faut que les maires nous démontrent que l'organisation des étals et de la circulation permet bien de ne pas avoir de croisement de personnes ou de personnes qui touchent les fruits ou les légumes par exemple, que tout cela soit fait dans des règles d'hygiène extrêmement poussées. Les marchés ouverts aujourd'hui sont des lieux très sûrs où on peut se rendre sans appréhension»*.
Beaucoup d'entre eux sont des marchés couverts. *«Ils permettent notamment de pouvoir limiter l'entrée et la sortie. Cela permet de limiter le nombre de personnes simultanément dans un même lieu, d'organiser des files d'attentes (correspondant aux règles sanitaires imposées). C'est plus facile à faire dans un marché couvert»*, explique le préfet de l'Yonne, qui a tout de même autorisé quelques marchés ouverts à rouvrir.

CHRISTOPHER LEVÉ

Lien carte
https://cutt.ly/MtHlSgR

Lien vidéo
https://youtu.be/7LPCR1BuxAk

Terres de Bourgogne
Retrouvez cet entretien en podcast sur
YouTube



▸ Coronavirus - Covid 19

Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

L'entreprise est en activité mais fermée au public. L'atelier assure les réparations. Il est obligatoire d'appeler le 03 86 19 36 36 ou par mail contact@loisirs-cars.com avant d'amener une machine. Les précautions sanitaires seront respectées à votre arrivée. Il en est de même pour les commandes de pièces. À l'issue de votre appel, la commande est préparée et est déposée à l'extérieur du magasin en mode drive. Les demandes de renseignements commerciaux se font également par téléphone ou mail.

Loisirs Cars

L'ensemble des sites est fermé au public, mais tous les services sont maintenus avec des effectifs réduits. Chaque base fonctionne avec un chef d'atelier, un magasinier et un technicien, sauf celle de Grandchamp où les techniciens et le magasinier s'alternent pour assurer la permanence. Les magasins ont été transformés en drive. Concrètement, le client passe sa commande par téléphone et elle lui est servie à l'extérieur du magasin, à son arrivée.
Du côté des ateliers, la priorité est donnée aux interventions sur site. Chaque technicien qui dispose de son propre véhicule-atelier assure les réparations et les révisions chez le client. Ce dernier doit respecter les consignes sanitaires et les gestes barrière imposés par les pouvoirs publics. En cas d'immobilisation de matériels, la concession intervient avec sa semi-remorque. Les commerciaux sont en télétravail et joignables à leurs coordonnées habituelles. Les livraisons de matériels neufs sont toujours assurées en fonction des disponibilités.
Monéteau 03 86 72 09 30
Aunay en Bazois 03 86 78 19 00
Sainte Marie La Blanche 03 80 20 08 47
Châtillon sur Seine 03 80 91 53 26
Granchamp 03 86 45 72 44
Juilly 03 80 97 09 28
Malay Le Grand 03 86 65 55 67
Sauvigny Les Bois 03 86 90 10 86

SV Pro

▸ En bref

ZNT Une réduction des distances pour l'utilisation des produits phytos

Dans un communiqué datant du 2 avril, la Chambre d'agriculture de l'Yonne indique qu'elle a *«démarré le processus de réalisation de la charte départementale d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques»*.
Alors qu'une concertation publique était prévue pour l'aboutissement de cette charte, la crise sanitaire actuelle ne permet pas sa réalisation dans de bonnes conditions.
Ainsi, le Préfet de l'Yonne Henri Prévost autorise *«la réduction des distances d'éloignement à respecter à condition que cette charte finalisée soit mise en ligne sur le site de la Préfecture au plus tard le 30 juin 2020, date actuellement définie pour la finalisation de la charte»*. Pour les produits contenant les substances les plus dangereuses (T, T+, CMR 1A et 1B), la zone de non-traitement reste à 20 m. *«Pour les autres produits, sous réserve d'indications spécifiques dans l'AMM, le courrier du Préfet de l'Yonne et l'emploi de moyens anti-dérive agréés permet de réduire les distances de non-traitement jusqu'à 5 m pour l'arboriculture et jusqu'à 3 m pour la viticulture et les autres cultures»*, indique la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Covid-19 Une autorisation exceptionnelle à la destruction d'oiseaux

Dans un communiqué datant du 2 avril, la préfecture de l'Yonne indique qu'en cette période de crise sanitaire, *«une autorisation à la destruction des oiseaux susceptibles de causer des dommages aux cultures peut être accordée exceptionnellement aux agriculteurs (ou sociétés agricoles) qui en font la demande»*. Un seul tireur désigné nommément peut, pendant trois jours, tirer les oiseaux.
Les consignes sanitaires prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 doivent cependant être respectées et les tireurs doivent être munis des autorisations de déplacement et de l'arrêté remis à l'issue de la procédure de demande, qu'ils peuvent faire en ligne à www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-exceptionnelle-destruction-oiseaux.



Alimentation

Les commandes en ligne explosent

En cette période de confinement et de restriction de sorties, les commandes en ligne pour les produits alimentaires augmentent. Celles des drives fermiers ne font pas exception. Leur chiffre d'affaires des drives fermiers a été multiplié par trois ces dernières semaines. Une forte demande qui permet aux producteurs de plus facilement écouler leurs stocks.



Comme partout en France, les commandes des drives fermiers icaunais ont explosé ces dernières semaines.

«Les commandes des drives fermiers ont toutes explosé», lance Alice Demolder-Bilhot, conseillère spécialisée à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Dans le département, trois drives fermiers existent : Auxerre, Sens et Avallon. *«Par exemple, à Sens, on était sur une moyenne de 40 commandes par semaine et là on atteint les 200 commandes hebdomadaires»*, indique Alice Demolder-Bilhot. *«Elles ont grimpé progressivement»*. Comme le prix du panier moyen. *«Il était d'environ 40 € pour les trois drives. Aujourd'hui, il bascule à près de 60 €. Les gens limitent leurs déplacements alors ils font des plus gros paniers. C'est une tendance nationale car globalement le chiffre d'affaires a été multiplié par trois sur l'ensemble des drives»*.
Si la hausse des commandes par les drives peut s'expliquer par la volonté des consommateurs d'être le moins possible au contact d'autres personnes et potentiellement du Covid-19, comment expliquer cet engouement pour les drives fermiers ? *«Les produits locaux sont encore plus mis en avant en cette période. Il y a une sorte de solidarité qui émerge chez le consommateur pour le producteur. Certains sont sensibilisés à cela»*, répond Alice Demolder-Bilhot.

Une solidarité entre producteurs

Face au contexte actuel et aux difficultés que peuvent connaître les agriculteurs, ce *«coup de pouce»* est le bienvenu. *«Globalement, beaucoup de débouchés se sont fermés aux producteurs, comme certains marchés. Ces drives sont un moyen important d'écoulement des produits»*, explique Alice Demolder-Bilhot.
Une question se pose : comment cela se passera-t-il après la crise sanitaire ? *«Est-ce qu'il y aura une fidélisation de la clientèle ? C'est la grande question»*, ajoute la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Ce que l'on fait, c'est répondre au mieux aux demandes, éviter les stocks bas ou indisponibles. Pour cela, les producteurs des drives n'hésitent pas à ouvrir temporairement l'accès aux drives à d'autres agriculteurs qui peinent à écouler leurs stocks pour que ces derniers puissent vendre leurs produits en cette période et pour faire en sorte qu'aucun produit ne soit en rupture de stock sur les sites»*.
Une belle solidarité entre producteurs et une manière de fidéliser la clientèle qui trouve ce qu'elle recherche.

Christopher Levé

Les commandes des drives fermiers sont à retirer chaque vendredi à Auxerre (15 h 30 à 19 heures), Champs-sur-Yonne (16 h 30 à 18 h 30), Avallon (16 h 30 à 18 h 30), Isle-sur-Serein (18 heures à 19 heures) et chaque vendredi de 16 h 30 à 19 h 30 ainsi que le samedi matin à Maillot et Evry. À noter que les livraisons à domicile sont désormais possibles au drive fermier de Sens le vendredi de 17 heures à 19 h 30 (gratuite à partir de 100 € d'achat). Plus d'informations sur www.drive-fermier89.fr.

Un site individuel pour écouler ses produits

Le site de vente en ligne de produits alimentaires « Mes produits en ligne », qui gère le drive fermier de Sens, est destiné aux collectifs mais aussi aux agriculteurs individuels. *«C'est-à-dire qu'ils peuvent accéder à ce service en ouvrant un catalogue de produits uniquement sur leur gamme à eux, à leur nom»*, détaille Alice Demolder-Bilhot. Les Chambres d'agriculture proposent en ce moment des tarifs préférentiels pour aider les agriculteurs qui peinent à écouler leurs stocks. Pour tout renseignement afin de créer un site individuel, ou rejoindre un groupe existant, il est possible de contacter Alice Demolder-Bilhot à : a.demolder@yonne.chambagri.fr

Élevage laitier

« On le vit très mal »

Face à la crise sanitaire, les transformateurs laitiers demandent aux éleveurs de baisser leurs productions. Certains annoncent même une baisse des prix du lait. Une situation délicate à laquelle sont confrontés les éleveurs, comme Gaëlle Griès, éleveuse laitière à Germigny.



Dans cette situation de crise sanitaire, les transformateurs laitiers demandent aux éleveurs de baisser leurs productions. Une demande mal accueillie.

Alors que la crise sanitaire se poursuit en France, l'élevage laitier se retrouve lui aussi impacté. Et la demande des transformateurs laitiers faite aux éleveurs, à savoir de baisser leur production voire pour certains de subir une baisse des prix, est mal acceptée. *« On le vit très mal »*, assure Gaëlle Griès, éleveuse laitière à Germigny. *« On avait eu une grosse baisse de production l'année dernière car les denrées n'étaient pas bonnes et on n'arrivait pas à produire. On était content car on avait réussi à relancer la machine production de lait cette année. Et c'est à ce moment-là qu'on nous dit qu'on va nous baisser le prix, que les accords ne sont pas tenus et qu'on nous demande de baisser nos productions »*, indique l'éleveuse laitière.

Pour elle, la demande n'est pas claire. *« On ne connaît pas encore les modalités. On ne sait pas exactement ce qu'ils vont prendre en référence, on ne sait pas comment il va falloir que l'on s'y prenne. On apprend seulement qu'il faut baisser la production pour les mois d'avril, mai et juin, comme si c'était un robinet que l'on ouvre et que l'on ferme »*.

Vendre ou tarir comme solutions

Alors, de combien est la baisse demandée par les transformateurs ? *« Nous, on nous a demandé une baisse de 2 à 3 % »*, répond Gaëlle Griès. *« On suppose que c'est par rapport à ce que l'on a produit à la même période l'année dernière »*. Ce qui n'arrangerait pas l'éleveuse. *« On était assez bas en production à cette même époque du fait que l'alimentation des animaux n'était pas à son optimum »*.

De plus, *« on était en train de se préparer à l'augmentation que la laiterie nous demande tous les ans, pour l'été »*, poursuit-elle. *« On nous demande toujours de produire plus sur juillet et août. Tout était déjà mis en place. La production laitière est une grosse machine. On ne la démarre pas avec un bouton ON et on ne l'arrête pas avec un bouton OFF »*.

Quant aux solutions pour diminuer la production ? Elles ne sont pas nombreuses. *« Soit on vend, soit on tarit. En ce moment, les prix sont très bas en viande. Et pour tarir, il faut que la vache soit basse en production pour que ça n'ait pas de conséquence sur la santé de l'animal »*, conclut Gaëlle Griès.

CHRISTOPHER LEVÉ

Syndicalisme

La FDSEA 89 solidaire avec les producteurs laitiers

Nadine Darlot, présidente de la section laitière de la FDSEA 89, s'exprime sur les conséquences des mesures liées au Covid-19 sur la production laitière.

Alors que les Français sont confinés chez eux pour tenter d'éradiquer la propagation du Coronavirus, les producteurs de lait continuent matin et soir de traire leurs vaches, nourrissent et soignent l'ensemble de leur troupeau.

Alors que tous les feux étaient au vert pour le revenu des producteurs : déséquilibre offre / demande, engagement des acteurs de la filière laitière dans la démarche « France terre de lait » pour que chaque acteur puisse mieux vivre de son métier. Alors que les consommateurs souhaitent de plus en plus de traçabilité.

Depuis 15 jours nos entreprises nous demandent de réduire nos volumes de lait en plein pic de production dû à la mise à l'herbe. De plus certaines entreprises baissent le prix ce qui équivaut à une double peine. En totale contradiction avec la loi Égalim. Comment accepter un prix du lait d'excédent (prix B) supérieur au prix A ?

Ces baisses de volumes nous sont imposées pour s'adapter aux demandes de la distribution. Effondrement du débouché de la RHF, bouleversement des habitudes de consommation, plus de produits de longue conservation, beurre, emmental râpé, crème au détriment des fromages AOP.

Face à cette crise, les laiteries sont plus ou moins touchées selon leur taille et leurs transformations. Si certains transformateurs assurent qu'il y aura de la solidarité entre laiteries pour y répondre, d'autres un peu moins. Les comptes 2019 des entreprises de transformation nous montrent une augmentation du chiffre d'affaires et des résultats positifs en nette progression. Je souhaite que les seuls contributeurs à l'effort ne soient pas uniquement les producteurs. Les chiffres feront loi le temps venu. La FNPL, face à cette problématique, a défendu l'idée d'une



Nadine Darlot, présidente de la section laitière de la FDSEA 89.

réduction volontaire compensée à hauteur de 320 € les 1 000 litres à partir de moins 2 % de production et jusqu'à 5 %. Elle a obtenu de repousser la date de fin des dons alimentaires et demande au niveau européen des mesures exceptionnelles à travers le stockage privé. Pour la réduction de production il faudra utiliser des leviers facilement réversibles pour reprendre une production normale le temps venu.

À cela s'ajoutent des préoccupations dues aux conditions climatiques : un début mars humide avec un stock d'herbe satisfaisant mais pas toujours utilisable en fonction de la portance du sol, depuis 15 jours des gelées matinales et un vent de nord ont fait chuter la croissance de l'herbe. Les stocks de printemps risquent de ne pas être au rendez-vous. Et les cours des tourteaux de soja et de colza sont en train de flamber. Dès aujourd'hui, des producteurs de lait prévoient d'acheter à l'extérieur pour reconstituer les stocks d'alimentation pour l'année à venir. N'oublions pas que 2020 fait suite à une année 2019 calamiteuse.

Afin de parvenir à maintenir la production laitière dans notre département plusieurs points devront être mis en œuvre : avec une production réduite, maintenir une recette laitière passe par un prix ; une solidarité entre filière pour maintenir une alimentation à prix raisonnable ; une solidarité entre laiteries pour permettre aux plus fragiles de ne pas disparaître en laissant des producteurs au bord de la route.

Les producteurs attendent toujours une reconnaissance. Il est temps de jouer collectif.

NADINE DARLOT

► En bref

PAC Assistance PAC et Covid 19 : le casse-tête pour les OPA

Le confinement rend impossible les rendez-vous individuels PAC pour le moment. Comme les autres OPA, la FDSEA de l'Yonne réfléchi à la mise en place de solution pour pouvoir aider tous ses adhérents.

Toutes les personnes inscrites pour des rendez-vous individuels vont être contactées par téléphone dans les jours à venir. Les agriculteurs et les animatrices de la FDSEA vont travailler ensemble au pré-remplissage des dossiers afin de limiter la durée des rendez-vous pour la signature en fin de confinement.

Toutefois, si la durée de celui-ci devait durer au-delà de la mi-mai des solutions pour la signature et le contrôle à distance sont en cours d'acquisition. La FDSEA de l'Yonne tient donc à rassurer les agriculteurs, tout le monde pourra être accompagné pour le dépôt de sa PAC.

À noter que la date de dépôt des dossiers a été repoussée au 15 juin 2020. Toutefois pour les dossiers ayant des MAEC il est préférable de déposer les dossiers au 15 mai si possible.

Attention les demandes pour les aides bovines : Aide aux bovins Allaitants (ABA) et Aide aux bovins laitiers (ABL) la date du 15 mai est toujours en vigueur. La période de détention obligatoire de 6 mois commence le lendemain de la télédéclaration. N'oubliez pas de les télédéclarer rapidement et si vous rencontrez des difficultés appelez la FDSEA89. Nous conseillons également aux exploitants ayant changé de statuts de se rapprocher au plus vite de la DDT89 pour être sûrs de disposer de toutes les pièces au plus vite.

FDSEA DE L'YONNE

► Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Diagnostiquer simplement mes sols en autonomie

Le 15 mai. Contact : Valérie Duchenes à v.duchenes@yonne.chambagri.fr.

Stocker et trier mes céréales

Le 19 mai et un deuxième jour en novembre. Contact : Marianne Roisin à m.roisin@yonne.chambagri.fr.

Me préserver et agir en situation de stress

Les 25 et 26 mai. Contact : Alexia Boulmeau à a.boulmeau@yonne.chambagri.fr (inscription avant le 9 avril).

Crise du coronavirus

Les propositions du Conseil régional

Si des dispositifs d'aide et d'accompagnement sont déjà mis en place par l'État, une collectivité comme le Conseil régional s'est aussi mise à l'écoute des difficultés rencontrées par certaines filières agricoles. Des réponses, construites en collaboration avec la profession, vont émerger.

C'est en marge d'une consultation des élus régionaux par voie numérique, organisée le 3 avril, que Marie-Guite Dufay, présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a pu également s'exprimer sur la manière dont la collectivité qu'elle dirige pouvait accompagner certaines filières agricoles impactées par les règles de confinement actuelles. Au 3 avril, Marie-Guite Dufay précisait qu'on en était encore au stade du travail, mené de concert avec la profession, sur d'éventuelles mesures spécifiques d'accompagnement de l'agriculture. Toutefois, le constat est déjà fait que certaines filières sont très touchées» mais, comme le soulignait la présidente de Région, *«le niveau d'impact en ce qui les concerne est si fort que le problème ne peut pas être que régional. La réponse doit être nationale, voire européenne »*.
En disant cela, Marie-Guite Dufay avait en tête la filière ovine (une problématique largement abordée dans notre précédent numéro), mais aussi la filière laitière : *« Elle commence»*, poursuivait la présidente de Région, *«a être un peu déstructurée. Nous devons y porter une grande attention »*.
Autre sujet de préoccupation pour la Région : les questions de l'alimentation locale ou de proximité, en lien avec les restrictions d'ouvertures de marchés et les modifications d'habitudes alimentaires, qui ont pour conséquence une difficulté certaine d'écoulement pour les productions locales.
« Nous travaillons activement», soulignait Marie-Guite Dufay, *«à la mise en place de plateformes numériques permettant de faire connaître tous les réseaux de producteurs locaux, afin que des ventes en lignes pour ces productions, puissent se mettre en place »*. Par ailleurs, la Région compte engager un travail avec les enseignes de la grande distribution dans le but d'aboutir à une charte de bonne conduite afin que davantage de productions locales y soient vendues. Par ailleurs, la présidente de Région a précisé qu'elle avait adressé un courrier au ministre de l'Agriculture, concernant la filière horticole (voir encadré). *« Il me semble,»* concluait-elle, *«que pour l'horticulture, mais aussi pour les filières ovines et caprines, un plan national doit être mis en place »*.

Questions d'élus

Au-delà de ces intentions, la présidente de Région a également apporté des réponses aux questions en lien avec l'agriculture qui ont pu lui être posées par des élus régionaux. Ainsi, François Sauvadet (élu URDC), par ailleurs président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a demandé l'accélération des décisions de soutien à l'agriculture en faisant un diagnostic filière par filière. Là encore, l'élu alertait particulièrement sur l'horticulture et la production laitière et fromagère *« qui ne peuvent pas prolonger la vie de leur production »*. François Sauvadet a proposé, par ailleurs, la création d'une subvention en investissement pour équiper les exploitations pour de la vente directe à la ferme (matériel informatique, site internet, enseignes).
Enfin, en réponse à la question de Damien Cantin (élu Rassemblement national), la présidente de Région a précisé qu'un *« point complet sur le domaine de l'agriculture sera présenté dans un premier temps en commission, puis lors de la prochaine assemblée régionale »*.



Terres de Bourgogne
Retrouvez cet entretien en podcast sur YouTube

Un courrier pour l'horticulture

Le 3 avril, un courrier, cosigné par Lionel Borey (président de Coop de France BFC), Simon Courbet (président de l'union régionale de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières, FNPHP), Christian Decerle (président de la Chambre d'agriculture BFC), Vincent Duchesne (président d'Est horticole), Frédéric Perrot (président de la FRSEA BFC) et Florent Point (président de JA BFC) alertait la présidente de Région, le préfet de Région et les parlementaires sur l'urgence concernant les filières horticole et maraîchère. Le courrier souligne qu'*« avec une année 2019 difficile (sécheresse), ces chefs d'entreprise ont des trésoreries dans le rouge et ils doivent aborder une crise qui pourrait leur faire perdre 70 % du chiffre d'affaires pour cette nouvelle année. Ce secteur ne dispose d'aucun dispositif d'aide puisque le secteur horticole est en dehors de l'OCM, en dehors de la PAC et que les dispositifs nationaux ont été supprimés. La filière regroupe 155 structures en Bourgogne Franche-Comté en situation de détresse (CA 62 millions € et plus de 300 emplois ETP) »*. Les mesures liées au confinement favorisent la vente aux particuliers des produits d'importations diffusés dans les multi-commerces, alors que les producteurs régionaux, qui commercialisent à 90 % en direct, avec les collectivités locales ou dans des réseaux de proximité sont complètement bloqués. Les signataires proposaient donc trois solutions :
- Modifier le décret du 23 mars 2020 et autoriser la réouverture des entreprises horticoles.
- Faciliter l'organisation rapide d'autres moyens de commercialisation (vente par correspondance, drive…) avec des modalités spécifiques.
- À l'instar de ce qui a été fait pour les marchés, accorder des dérogations préfectorales pour les entreprises respectant un guide de bonnes pratiques.

Pratique

Permettre au GDS de poursuivre ses interventions

Les Groupements de défense sanitaire (GDS) ont décidé de rappeler les règles de base qui peuvent permettre que les interventions en élevage se poursuivent dans le contexte d'épidémie de Covid-19.

L'élevage est bien une activité essentielle à la nation. Ceci doit cependant se faire sans pour autant vous faire prendre de risque et en s'attachant à la maîtrise de la diffusion du coronavirus responsable du Covid-19. L'État a défini un certain nombre de priorités en matière de prophylaxie, de conditions sanitaires aux mouvements, de certification et de maintien des interventions en urgence.
Il s'agit notamment des prophylaxies réglementées des animaux (en premier lieu de ceux destinés à être mis à l'herbe), des analyses sanitaires (FCO, IBR…) ou vaccinations (FCO) nécessaires aux échanges ou exportations, des soins indispensables aux animaux, des euthanasies éventuelles d'animaux dont l'état de santé le nécessiterait. Tout ceci concourt à maintenir l'approvisionnement de la chaîne alimentaire. Quelles sont les recommandations à respecter pour une intervention sécurisée du vétérinaire tant pour sa santé que la vôtre ?
- En cas de doute sur votre santé, ne prenez pas rendez-vous avec le vétérinaire (ou reportez-le s'il est déjà pris) et contactez votre médecin.
- Prenez rendez-vous avec le vétérinaire suffisamment en amont de l'intervention.
- Il est important qu'une seule personne soit en présence du vétérinaire et que chacun garde une distance de sécurité d'au moins 1 mètre. De façon générale il est indispensable de limiter au maximum la fréquentation des exploitations.
- La contention du ou des animaux concernés doit être assurée avant l'arrivée du vétérinaire (à organiser avec lui en amont par téléphone). Si la contention du ou des animaux n'est pas assurée, le vétérinaire ne sera pas en mesure d'intervenir. En cas de besoin vous pouvez solliciter de l'aide, en tout premier lieu parmi les personnes qui vivent avec vous ou auprès d'un éleveur voisin qui devra remplir une attestation de déplacement (en cochant la première case : *« Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés »*) et respecter les mêmes gestes barrières. Pensez à préparer votre matériel : licol, mouchettes, cordes… Dans la mesure du possible n'utilisez pas et ne touchez pas le matériel du vétérinaire.
- En début d'intervention, préparer et mettre à disposition du vétérinaire : un pédiluve propre, de quoi se laver les mains. Lavez-vous les mains avant l'arrivée du vétérinaire et immédiatement après son départ. Si des notes doivent être prises, chacun son stylo.
Suivant les interventions, la distanciation sociale peut être difficile voire impossible (vêlage, césarienne, perfusion, prises de sang pour certaines espèces…). Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser un masque de protection si vous en disposez (masque phyto, masque bricolage…)

En fin d'intervention, avoir préparé et mettre à disposition du vétérinaire : de quoi laver son matériel, un pédiluve propre, de quoi se laver les mains.

Laisser les documents qu'il peut vous fournir (ordonnance, certificat…) ainsi que les médicaments qu'il peut vous délivrer sur votre bureau pendant au moins une demi-journée. En effet, le virus semble ne pas survivre au-delà sur de tels supports. À défaut lavez-vous minutieusement les mains après manipulation et, de façon générale, ne portez pas vos mains à votre visage. Lavez-vous les mains, douchez-vous, changez-vous et lavez vos vêtements à l'issue de votre journée de travail.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Filière laitière

Un impact mondial

Tous les pays disposant d'une filière de production et de transformation laitière importante font face, en ordre dispersé, aux conséquences de la crise sanitaire actuelle.



Serge Lacotte, CC

Partout dans le monde, la filière de production laitière apparaît lourdement impactée par les conséquences du Covid-19.

Le virus du Covid-19 secoue la filière laitière partout dans le monde, mais l'accompagnement du secteur pour atténuer les effets de la crise est variable selon les pays, voire inexistant. Partout, l'épidémie de coronavirus plombe les marchés. La réduction des échanges internationaux et la fermeture de la restauration hors foyer ont fortement perturbé les courants commerciaux traditionnels et les prix s'effondrent.

L'Institut de l'Élevage, en France, estime que le prix de la poudre pourrait passer en un mois sous le prix d'intervention. Pour atténuer les effets de la crise, le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel) propose la création d'un fonds de solidarité pour indemniser les diminutions volontaires de production.
Le président du Cniel, Thierry Roquefeuil, également président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), appelle les éleveurs à diminuer en avril leur production laitière de 2 à 5 % par rapport à leur production du même mois de l'année passée. Cet effort commun pourrait diminuer la production d'avril de 30 millions de litres. L'interprofession réclame également l'ouverture du stockage privé européen.

Plan d'urgence pour l'industrie aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le syndicat des producteurs (NZO) estime que la collecte, la transformation et l'expédition des produits laitiers, fonctionnent comme prévu actuellement. Mais si des perturbations graves intervenaient une limitation provisoire du ramassage deviendrait nécessaire. De son côté l'industrie laitière néerlandaise vient d'arrêter un plan d'urgence pour le secteur.

Il prévoit que le lait sera collecté et transformé, même en cas de perturbations importantes. Tout en préparant les éleveurs à des interruptions possibles de la collecte dans les fermes. En cas de fermeture d'une laiterie, ou de capacités nettement réduites du fait de la maladie des salariés, ou de quarantaine, le lait sera transféré vers d'autres usines.

En Allemagne, les premiers appels à la réduction de la production laitière ont eu lieu, et le syndicat DBV demande l'ouverture du stockage privé des produits laitiers au niveau européen.

Là encore, l'augmentation des achats pour les ménages ne compense pas les pertes subies du fait de l'absence de demande de la restauration collective, de l'industrie de seconde transformation et à l'exportation. Les groupements de producteurs de lait bavarois constatent que sur le marché spot du lait, les prix sont de 10 centimes au litre inférieurs aux prix moyens payés aux producteurs. Réduire la production est le mot d'ordre outre-Rhin. Au Royaume-Uni, certaines laiteries ne peuvent plus payer le lait aux dates voulues selon les médias. Il s'agit de certaines petites laiteries qui ont vu fondre leurs débouchés, et qui doivent reporter le paiement du lait aux producteurs.

Difficultés de stockage au Royaume-Uni

La fermeture des hôtels, cafés et restaurants, a diminué le volume des ventes. Ces laiteries ne peuvent pas réorienter rapidement leurs débouchés, opération dans laquelle elles rencontrent, de toute façon, d'autres laiteries déjà implantées.

L'augmentation des débouchés obtenue auprès de la grande distribution n'est pas suffisante. Des informations encore plus alarmantes disent que certaines de ces laiteries ne peuvent plus garantir de collecter régulièrement le lait.

Comme il n'y a pas de stockage possible dans les élevages, certains éleveurs utilisent le lait dans les installations de biogaz. Aux États-Unis, des farmers doivent jeter le lait. L'effondrement de la demande en produits laitiers de la part des grands consommateurs, désarçonne la transformation laitière.

Les restaurants et cuisines collectives sont fermés. L'accroissement des achats des ménages ne compense pas la perte de ces débouchés.

Dans les supermarchés les produits laitiers sont plus rares et les prix augmentent. Mais cette augmentation n'arrive pas jusqu'aux farmers. Dans des États comme le Wisconsin, la Floride et le Texas des farmers sont condamnés à jeter le lait qui n'est plus collecté pour être transformé. Les transformateurs informent les éleveurs en dernière minute d'un arrêt de la collecte. Et dans les médias sociaux on peut voir des photos et vidéos montrant des farmers épandant le lait dans les champs.

ACTUAGRI

▸ Formations

Coronavirus La validité des Certiphyto sera prorogée de six mois

Les Certiphyto, obligatoires pour tout professionnel exerçant une activité en lien avec les phytos, verront leur validité prorogée de six mois, a indiqué le 3 avril le ministère de l'Agriculture, répondant ainsi à des difficultés liées au coronavirus. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) diffusera des consignes, élaborées conjointement avec la DGAL (Alimentation), *«afin de ne pas mettre les agriculteurs en difficulté»*. Le renouvellement des Certiphyto pose en effet problème, car des formations sont reportées à cause du confinement.

Installations Des freins ont été levés

En cette période de confinement, certains porteurs de projets d'installation font face à des difficultés, mais des freins sont en train d'être levés pour que les installations en agriculture se poursuivent, indique Jeunes Agriculteurs (JA) dans un communiqué du 2 avril. Parmi les inquiétudes figurent principalement les reports de démarches administratives essentielles à la validation des dossiers, *«en particulier sur ces mois de mars et avril qui connaissent habituellement un pic d'installations»*, précise le syndicat. JA *«s'est mobilisé aux côtés des services du ministère et des partenaires du monde agricole, pour que chaque candidat à l'installation puisse trouver des solutions»*, assure-t-il. Il cite ainsi l'acquisition de la capacité professionnelle agricole, nécessaire à l'obtention des aides à l'installation, qui pourra se faire progressivement auprès de la Direction départementale des territoires (DDT). De même, les Commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) pourront se réunir à distance afin d'émettre leur avis sur les dossiers, et le délai pour demander la Dotation jeune agriculteur (DJA) a été prolongé. Certaines questions restent en suspens, comme le prolongement des agréments pour les projets ou le report de remboursement pour les prêts bonifiés, *«mais plusieurs pistes sont à l'étude pour apporter des réponses aux jeunes»*.

Financement Le Crédit Agricole intensifie son soutien

Le Crédit Agricole annonce avoir *«adapté son dispositif d'accompagnement des clients aux particularités du marché des agriculteurs»*, annonce le groupe bancaire dans un communiqué. Le but est de laisser les agriculteurs se consacrer *«pleinement»* à la production de denrées agricoles. Le groupe a donc intensifié ses actions pour accompagner les agriculteurs en difficulté. Plusieurs mesures sont mises à leur disposition. Il s'agit notamment de prêts garantis par l'État à un taux de 0 % et sans frais de dossier (hors frais de la garantie d'État). Les agriculteurs peuvent également bénéficier de pauses sur les remboursements de crédits sans frais supplémentaires (hors intérêts du contrat initial), y compris pour les financements du matériel agricole ; ou de report d'échéances pour les crédits-bails mobiliers ou immobiliers jusqu'à 6 mois sans majoration de taux et sans frais de gestion. Pour les situations les plus urgentes, une procédure accélérée d'accord de crédits en moins de 5 jours est mise en place. Enfin, la possibilité d'aménager les contrats d'affacturage au cas par cas, sans frais de dossier est proposée.

Ovins La FNO épingle la grande distribution

La Fédération nationale ovine (FNO) s'insurge contre les pratiques frauduleuses de la grande distribution alors que le confinement perturbe la commercialisation des agneaux élevés pour les fêtes de Pâques chrétienne, juive, orthodoxe ainsi que le début du Ramadan. À ce jour, le stock des animaux finis en ferme s'élève à 450 000, estime la FNO. Or, selon le syndicat, certaines enseignes profitent des moyens mis en œuvre pour valoriser l'agneau français et proposer dans leurs rayons de l'agneau néo-zélandais vendu 2,5 fois moins cher. Pour la FNO cette situation est d'autant plus inacceptable que la grande distribution avait proposé de les écouler dans les restaurants des établissements hospitaliers, des EPADH, des personnels de la fonction publique. Ces dons bénéficiant de la défiscalisation prévue par les pouvoirs publics.



Merci à
#CeuxQuiFontLeLait

Partout dans nos régions, plus que jamais, la filière laitière est mobilisée. Éleveurs, coopératives, industriels, laboratoires, distributeurs, fromagers... sont à l'œuvre chaque jour pour continuer de proposer le lait, le beurre, les crèmes, les yaourts et fromages dont les Français ont besoin.

Franceterredelait

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

Le Cniel est l'Interprofession qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière laitière : les éleveurs laitiers, les coopératives et industriels laitiers, ainsi que les acteurs de la grande distribution, du commerce et de la restauration collective. Le Cniel est une association (loi 1901) reconnue par les pouvoirs publics français et européens.

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

Colza

La contribution des insectes pollinisateurs au rendement varie entre 0 et 30 %

La contribution des insectes pollinisateurs au rendement est très variable en fonction des espèces végétales et aussi en fonction des variétés.

Le colza est une culture à floraison massive qui fournit du nectar et du pollen en abondance au printemps. De ce fait, il attire de nombreux insectes floricoles, principalement l'abeille domestique mais aussi des bourdons, diptères, abeilles solitaires et papillons. Parmi ces insectes, les principaux pollinisateurs sont les abeilles domestiques et sauvages.

Plus de 70 % des espèces de plantes cultivées sont dépendantes des insectes pollinisateurs pour la production de graines.
Le niveau de dépendance, qui reflète l'aptitude des plantes à produire des graines en l'absence d'insectes pollinisateurs est cependant très variable d'une espèce à une autre et également entre variétés d'une même espèce.

Le blé et l'avoine par exemple atteignent leur potentiel maximal de production sans le concours des insectes tandis que le kiwi ou le melon en dépendent à hauteur de 95 %. Les cultures porte-graines se retrouvent dans le second cas.

Chez le colza, cette contribution varie entre 0 et 30 %

La production de colza destinée à la consommation se situe entre ces deux extrêmes.

En effet, les études scientifiques évaluent la contribution des insectes à la production de graines de colza entre 0 et 30 %.

Chez cette espèce, l'autopollinisation passive est le phénomène qui intervient de manière prépondérante (70 %) alors que le vent contribue à la production de graines pour 3 à 12 % du rendement.

Pourquoi observe-t-on de tels écarts concernant l'influence des insectes ?

Les résultats issus de la littérature mettent en évidence une variabilité importante de contribution des insectes au rendement du colza et ce en raison de plusieurs éléments : la méthodologie utilisée, les échelles de travail, les variétés de colza impliquées et enfin le contexte paysager et climatique.



LJung – Terres Inovia

Abeille domestique sur colza.

Les résultats contrastés d'études récentes illustrent cette variabilité.

Des travaux récents publiés par l'Inra et le CNRS mettent en évidence une contribution majeure des insectes pollinisateurs à la production grainière du colza. Ils indiquent des écarts de rendement d'environ 30 % entre les parcelles associées à une forte abondance d'insectes pollinisateurs et celles avec une abondance faible dans le contexte de la zone Atelier Plaine et Val de Sèvre (72).
Ce chiffre, étayé par d'autres résultats scientifiques, fait état d'une situation extrême, qui ne reflète pas les gains réels que pourrait attendre un agriculteur souhaitant positionner des colonies d'abeilles en bordure de ses parcelles. C'est ce que montre une étude réalisée en Picardie par Terres Inovia, l'unité Abeilles et Environnement de l'Inra d'Avignon et le collectif d'agriculteurs Poll'Aisne Attitude. Cette étude a consisté à créer artificiellement un gradient de visites d'insectes dans 6 parcelles de colza par apport de 4 ruches par hectare. Les mesures du rendement à différentes distances du front d'insectes pollinisateurs n'ont pas mis en évidence de gains de productivité du colza en lien avec les visites d'abeilles.

En colza comme en tournesol, un faible nombre de visites d'insectes est souvent suffisant pour maximiser le potentiel de rendement ce qui explique pourquoi, dans certains contextes, l'apport de colonies d'abeilles n'a aucune incidence sur la productivité.

N. Cerrutti, Terres Inovia

Statistiques

Changements sur les oléoprotéagineux en BFC

La structuration des cultures oléoprotéagineuses en Bourgogne Franche-Comté a considérablement évolué, comme le souligne une étude récente menée par Agreste.

La Bourgogne Franche-Comté était, il y a peu, la 5e région productrice d'oléoprotéagineux en France avec une sole de 211 300 ha, soit 10 % de sa sole totale.

Pourtant, dernièrement, la répartition de ces différentes cultures a connu de profonds changements et, en 2019, elles n'ont plus représenté que 8 % de la Surface agricole utile (SAU) régionale. Le colza notamment, première culture de ce type dans notre région, a perdu la moitié de sa sole en 2019. Elle n'occupe plus aujourd'hui que 104 000 ha. Les surfaces ainsi libérées n'apparaissent que partiellement reprises par d'autres oléoprotéagineux.

La Côte-d'Or et l'Yonne demeurent les principaux départements producteurs d'oléoprotéagineux en BFC, cumulant à eux deux 60 % des surfaces cultivées. Jusqu'à une date récente, la Bourgogne Franche-Comté représentait 12 % de la sole en colza de France, mais, progressivement, les surfaces implantées ont été divisées par deux, en raison des conditions climatiques estivales asséchantes rendant l'implantation des colzas de plus en plus hasardeuse, et également en raison d'absence de techniques de lutte efficaces contre les insectes ravageurs.

L'Yonne n'est plus leader

L'Yonne n'est plus le premier département de France en termes d'assolement en colza. Il est dépassé par l'Eure-et-Loir et la Marne, et talonné par la Vienne et la Côte-d'Or.

Dans la région, on a constaté que la moitié des surfaces libérées par le colza étaient réorientées vers des céréales et le reste profite au développement de cultures telles que le tournesol et les pois protéagineux, deux cultures dont les rendements ont pourtant baissé ces vingt dernières années. Par rapport à 2018, la progression de l'assolement sur ces deux cultures a été, respectivement, de +112 % et +38 %.

Si l'on prend l'ensemble des cultures oléoprotéagineuses de Bourgogne Franche-Comté, en surfaces et en 2019, c'est la Côte-d'Or qui se classe première (68 480 ha) devant l'Yonne (57 860) et la Haute-Saône (23 985). La Nièvre prend la quatrième place (22 490). En vingt ans, entre 2000 et 2019, le nombre d'exploitations avec oléagineux en BFC est tombé de 12 674 à 7 356 alors que sur la même période, celui des exploitations avec protéagineux a augmenté, certes plus légèrement, passant de 1 419 à 1 987. La collecte régionale d'oléoprotéagineux a atteint un maximum en 2014, à 850 000 tonnes, alors qu'en 2019, elle s'est limitée à 420 000 tonnes.

En 2019, les usines de transformation de BFC auront utilisé 245 000 tonnes d'oléoprotéagineux et l'alimentation animale est, de loin, le principal débouché en région. Enfin, les surfaces d'oléagineux cultivés en agriculture biologique sont en progression depuis 2011 en BFC avec des surfaces qui sont passées de 1 000 à plus de 3 000 ha. Pour les protéagineux bios, on est passé d'à peine 2 000 en 2012 à 4 000 ha en 2018.

Berty Robert (source Agreste)

Impact du Coronavirus sur le secteur agricole en Bourgogne Franche-Comté

Nous sommes face à une crise sanitaire sans précédent dont les retentissements économiques, financiers, sociaux, organisationnels… ne sont pas encore connus. Au niveau agricole, les conséquences varient énormément entre les filières, les modes de commercialisation et de consommation des produits.
Nos premières préoccupations et nos objectifs sont de :
- Limiter la crise sanitaire et limiter son impact économique ;
- Éviter toute rupture dans la chaîne de production alimentaire, de l'amont à l'aval dans le respect des règles de sécurité ;
- Soutenir les exploitations agricoles les plus fragiles en particulier les jeunes agriculteurs récemment installés.
La profession agricole (FDSEA, JA CA) a mis en place une organisation de gestion de crise du département à la région jusqu'au niveau national en relation avec les administrations concernées.
Cette organisation collective concertée et coordonnée commence à porter ses fruits, même si encore de nombreux points restent à régler. Il est important de faire un état des lieux filière par filière en identifiant aussi les sujets à régler qui concernent toutes les productions.

L'équipe COVID-19 AGRI de la FRSEA BFC (Covid-19@frseabfc.com)

Points de situation sur les filières

Nous disposons d'analyses fines de la situation, filière par filière. Nous en avons extrait les points majeurs et spécifiques pour faciliter l'analyse et la compréhension de chaque filière.

Filière laitière

Lait conventionnel

• État des lieux

- Le confinement est source de désorganisation au niveau de la commercialisation (arrêt RHF, restaurants, arrêt des fromages à la coupe…)
- Difficulté pour la commercialisation des produits fermiers et en vente directe
- Baisse du prix et de la collecte (allant jusqu'à des arrêts de collecte)
- La priorité de la filière : maintenir la collecte et ne pas jeter de lait

• Propositions

- Rester mobiliser pour assurer la continuité de la chaîne de production/transformation laitière (Profession)
- Encourager les coopérations au sein de la filière (Profession)
- Demande d'intervention pour trouver du stockage privé (Europe, État, Région)

Lait AOP

• État des lieux

- Chute des ventes à la coupe (-20 % à -60 %), avec des problèmes de stockage des meules.
- Arrêt de la vente de morbier au démarrage de la crise
- Vigilance par rapport à la mise en marché (difficultés de vendre les fromages plus vieux)

• Propositions

- Régulation envisagée de la production de -8 % pendant 3 mois pour le Comté (CIGC), mesure à faire partager à l'ensemble des producteurs avec des systèmes plus économes (Profession).

• Mesure opérationnelle obtenue

Accord officieux de la commission européenne pour un fonds de soutien aux éleveurs qui baisseront volontairement leur production de 2 à 5 %. Pour cela, le CNIEL va débloquer une enveloppe de 10 millions d'Euros. Le lait pourrait être indemnisé à 320 € les 1 000 litres.

Grâce à notre mobilisation syndicale le CNIEL qui envisageait d'exclure les filières AOP du fonds de soutien, a finalement retenu de prendre en compte l'ensemble de la filière laitière.

Filière viande ovine et chevreaux

• État des lieux

- Fêtes de Pâques chrétiennes, juives et musulmanes dans les prochaines semaines
- Annulation de 80 % des commandes prévues pour ces évènements par les chevillards
- Débouchés complètement engorgés
- Possibilités de stockage réduites (agneaux rapidement trop lourds et trop gras)
- 10 000 agneaux prévus à la vente en Bourgogne sur cette période (15 % du marché annuel, avec les cours habituellement les plus élevés à cette époque) et 3 000 agneaux prévus en Franche-Comté…

• Propositions

- Ce plan de communication doit être renforcé par des initiatives régionales (Région)

Il faut prévoir une congélation et un stockage des agneaux et des chevreaux invendus (Europe, État, Région).

• Mesure opérationnelle obtenue

Plan de communication par Interbev : pour faire évoluer l'offre et proposer des unités de besoin qui correspondent à des familles plus petites : tranches de gigot, rôtis… avec des idées de recettes (Profession)

Filière caprine

• État des lieux

- problèmes / collecte du lait
- Toutes les entreprises demandent aux producteurs de réduire leur production, un gros doute sur le maintien de la collecte pour les prochains jours

• Propositions

- Livraisons à domicile de fromages pour certains producteurs fermiers, mais compliquées en raison des règles de confinement (Profession).
- Fabrication de tomes (fromages de report), Profession
- Congélation ou mise sous-vide de fromages (pas toujours possibles par manque de matériel, Profession)

• Mesure opérationnelle obtenue

Dérogation donnée par les préfets pour les marchés de proximité qui respectent les consignes de sécurité. La FNSEA a négocié avec les ministères un guide des bonnes pratiques qui a permis de mettre en place ces dérogations. Cette mesure a permis d'ouvrir de nombreux marchés et maintenir la vente en direct pour de nombreux producteurs.

Filière horticole et maraîchage

• État des lieux

- La crise intervient à un moment, le printemps, où les entreprises réalisent la majeure partie de leur chiffre d'affaires.
- Secteur déjà mis à mal en 2019, ce sont donc des chefs d'entreprise dont la trésorerie est dans le rouge qui abordent une crise qui pourrait leur faire perdre 70 % du chiffre d'affaires de l'année.
- 155 structures en Bourgogne Franche-Comté en situation de détresse (CA 62 millions d'euros et plus de 300 emplois ETP)

• Propositions

- Sans une intervention massive et immédiate de la part des Pouvoirs publics, ce sont les producteurs spécialisés dans les plantes à massifs ou les plants potagers qui sont menacés de faillite, avec 80 % du chiffre d'affaires réalisés dans les prochaines semaines.
- Nous demandons la mise en place de dérogations via les préfets ou la rédaction d'un décret régional spécifique (déjà pris dans d'autres départements français)

• Mesure obtenue *(qui reste à compléter)*

Par la voix d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, a déclaré au Sénat que *"la vente de semences et de plants potagers est considérée comme un achat de première nécessité"*.

En revanche, les horticulteurs et pépiniéristes ne peuvent ouvrir, car ils ne font pas partie de la liste des commerces autorisés, au contraire des "commerces de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie", c'est-à-dire la plupart des jardineries.

Les professionnels indépendants peuvent néanmoins mettre en place un *«dispositif de type drive, vente à emporter ou livraison à domicile»*.

Filière viticole

• État des lieux

- Vin, les annulations des salons pèsent sur les trésoreries. Les ventes en France chutent déjà : la pandémie du coronavirus, avec ses restaurants fermés et ses consommateurs confinés, accentue la crise du monde viticole, tandis que se profile un manque de main-d'œuvre pour les travaux de printemps

• Propositions

- Des actions de communication seront nécessaires pour faire la promotion de vins de Bourgogne Franche-Comté (Région).

Filière viande bovine

• État des lieux

- Déséquilibre matière : arrêt des achats de viande de qualité pour des achats rapides essentiellement en steak haché.
- Après une augmentation des abattages liés à une modification de la fréquence et des habitudes de consommation, un certain rééquilibrage est observé actuellement.
- Les marchés d'export sont ouverts tant pour le vif que pour la viande et les carcasses. Un seul opérateur en maigre au niveau national (PARMA) a arrêté ces achats
- L'interprofession donne la consigne de rester ferme sur les prix pour éviter une baisse des cours non justifiée.
- Inquiétudes des agriculteurs en attente d'un renouvellement de certification (AB, labels…)

• Propositions

- Arrêt immédiat des importations des pays tiers en faisant jouer la clause de sauvegarde (Europe, État).
- Rester vigilant pour préserver les marchés et les prix (Profession)
- S'adapter rapidement à l'évolution de la demande pour tenir compte des variations de consommation tout en surveillant l'équilibre carcasse (Profession).
- Communiquer pour valoriser les produits régionaux (Région)

Filière grandes cultures

• État des lieux

- Approvisionnement variable en intrants suivants les opérateurs : quelques difficultés d'approvisionnement essentiellement en engrais et en soja dans certaines entreprises (ports du Rhin)

• Propositions

- Pannes compliquées à réparer faute de pièces détachées.

Anticiper ce risque en proposant des solutions alternatives (Profession)

- Chaîne logistique : à maintenir absolument faire prendre conscience de l'importance de la logistique camion et fret pour toutes les filières agricoles et agroalimentaires (État)

Filières avicole et aquacole

Volaille de Bresse filière avicole et autres

• État des lieux

- Principaux débouchés : grands restaurants, marchés et épiceries fines.
- Incapacité de la filière à commercialiser ses produits pour cause de fermeture des principaux débouchés

• Propositions

- Livraisons abattre les volailles et les congeler
- La filière demande une prise en charge par l'État de la perte de 50 % du chiffre d'affaires supportée par les éleveurs suite à la décision des abatteurs (État).
- Quelles solutions pour compenser l'allongement des vides sanitaires ?

Filières équines, centres équestres

• État des lieux

- Fermeture des structures au public. Les plus touchés seront certainement les centres équestres, qui continuent d'entretenir un cheptel, sans aucune rentrée d'argent.
- Les centres équestres redoutent la demande de remboursement en masse pour les forfaits payés avant le confinement.
- Inquiétude de voir les vacances scolaires raccourcies (plus de saison d'été complète)

• Propositions

- Les centres équestres pourront bénéficier du chômage partiel et de l'aide forfaitaire (État)

Paiement des cotisations sociales

Les Pouvoirs publics viennent de clarifier les conditions prévues pour le paiement des cotisations sociales du mois d'avril, avec d'importantes modifications.

Les mesures d'accompagnement des employeurs de main-d'œuvre
Selon un courrier du ministère de l'Action et des Comptes Publics et du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation daté du 3 avril, pour toutes les cotisations dues par les employeurs en avril, le non-paiement devra être initié par le redevable et ne relèvera pas d'une initiative générale des organismes. La facilité de report des échéances est applicable que par les seules entreprises qui connaissent des difficultés sérieuses et avérées de trésorerie.

Les employeurs en DSN
Le non-paiement résultera toujours d'une démarche du redevable.
Concernant les employeurs en DSN, les prélèvements vont être remis en œuvre à compter de l'échéance du 5 avril. Ainsi, dès les dépôts du 5 avril, il appartiendra à l'employeur d'ajuster lui-même son paiement à ses capacités financières.
Pour ce faire, il convient de distinguer les situations en fonction du mode de paiement choisi par l'employeur.
- Les prélèvements : les prélèvements sont réalisés par la MSA à hauteur du montant mentionné dans le bloc paiement de la DSN (bloc 20). Les employeurs vont donc être invités à moduler leur prélèvement en agissant sur ce bloc paiement ;
- Les virements et chèques : ce mode de règlement étant à la main de l'employeur, il peut ajuster son paiement comme il le souhaite ;
- Les télé-règlements : ce mode de règlement ne permet pas la modulation du paiement. L'employeur peut donc payer l'ensemble des sommes dues ou ne rien payer du tout. S'il souhaite payer partiellement ses cotisations, il peut toutefois le faire par virement.
Les sommes non réglées aux dates limites de paiement du 5 ou du 15 avril ne feront l'objet d'aucune majoration ou pénalité de retard.
Dans le contexte actuel, où notre système de soins et plus largement notre protection sociale et l'action de l'État sont plus que jamais sollicités, il est important que les employeurs qui en ont les capacités financières, puissent continuer à participer au financement de la solidarité nationale s'ils le peuvent.

Les mesures d'accompagnement des exploitants agricoles
• Concernant les non salariés mensualisés
Les prélèvements concernant les mensualités du mois d'avril sont suspendus.
• Concernant les mensualités du mois de mai, les négociations avec les Pouvoirs publics sont toujours en cours.
• Concernant les appels provisionnels
Pour le 1er appel provisionnel dont les prélèvements ont été suspendus, la date limite de paiement va être repositionnée au 30 juin et pour les adhérents payant habituellement par prélèvements, ceux-ci seront opérés à cette date pour tous les exploitants qui n'auraient pas réglé leurs cotisations par un autre moyen de paiement.
Pour le 2ème appel provisionnel, les émissions sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. La date limite de paiement de ce 2ème appel provisionnel sera décalée, vraisemblablement sur septembre. Nous vous informerons bien évidemment ultérieurement des modalités pour ce 2ème appel provisionnel.
Enfin, nous vous rappelons que si les opérations de prélèvements sont suspendues, les non-salariés ont toujours la possibilité de verser volontairement les cotisations de préférence par virement. Notre site internet est mis à jour au fur et à mesure des évolutions et nous vous invitons à vous y reporter tout comme vos adhérents.

Le recouvrement amiable et forcé des cotisations
S'agissant des échéanciers de paiement, les prélèvements des échéances demeurent suspendus.
Les cotisants conservent néanmoins la possibilité de régler leurs échéances par tout autre moyen de paiement (virement ou chèque) selon leur capacité financière.
En effet, à l'issue de la crise, il conviendra de faire un état des lieux de la situation de chaque débiteur bénéficiant d'un échéancier de paiement pour rééchelonner l'ensemble de sa dette le cas échéant.

en bref

Emploi

Pénurie de main-d'œuvre saisonnière : les travaux de printemps dans les vignes, horticultures… vont très rapidement manquer de main-d'œuvre
La « loi d'urgence sanitaire » a introduit des souplesses dans le Code du travail qui concernent des accords de branche pour appliquer 6 jours ouvrables de congés payés durant la période de confinement.
Un site Internet, Desbraspourtonassiette, a été créé pour faire le lien entre l'offre et la demande.
Il est possible de cumuler chômage partiel et la rémunération de saisonnier (proche du SMIC).
Chômage partiel : beaucoup de producteurs s'interrogent sur les demandes de chômage partiel pour leurs employés (vente de produits horticoles, transformation de denrées destinées à la RHD qui a stoppé ses commandes…). Des entreprises d'aval s'inquiètent des baisses de commandes et ne savent pas si elles vont pouvoir maintenir l'emploi et s'inquiètent du défaut d'accès au chômage partiel.

Mise en marché commercialisation

Le talon d'Achille aujourd'hui pour plusieurs productions agricoles de notre région reste les difficultés de commercialisation des denrées périssables.
Nous devons trouver des réponses adaptées à ces producteurs tout en respectant les règles de confinement et les gestes barrières.
Pour cela, plusieurs pistes doivent être travaillées :
- Une plus grande solidarité effective de la distribution vis-à-vis des produits régionaux : agneaux et chevreaux de Pâques (mise en place d'un identifiant « charte Bourgogne Franche-Comté : produits de Bourgogne Franche-Comté) ;
- La mise en place rapide de drive de produits régionaux et fermiers dans tous les départements ;
- Il nous paraît important aussi de trouver une solution pour que les prestataires de la restauration hors domicile.

Communication

Pendant cette période difficile il faut inciter au maximum tous les acteurs à faire preuve de citoyenneté dans le cadre de l'intérêt collectif.
La Région a été sollicitée pour des actions de communication.
Il s'agit de communiquer pour :
- Inciter la grande distribution et les consommateurs à privilégier les produits régionaux ;
- Faire connaître nos producteurs fermiers et nos filières régionales.

Aides Précisions sur les dates des appels à projets

Les arrêtés modificatifs pour les plans de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) de Bourgogne et Franche-Comté.

• **Pour les projets de modernisation classique, énergie, effluents et transformation, commercialisation à la ferme :**
- La période de dépôt des dossiers s'étale du 17 février au 4 septembre 2020 ;
- Trois phases de sélection des dossiers : 7 mai, 15 juillet et 25 septembre ;
- La sélection est déclenchée par la complétude du dossier à une date antérieure au 7 mai, au 15 juillet ou au 25 septembre.

• **Pour les TO équipements productifs et aires de lavage (avec cofinancement des agences de l'eau dont le calendrier est plus contraint) :**
- Dépôt des dossiers du 17 février au 1er juillet 2020 ;
- Deux phases de sélection : 7 mai et 15 juillet
- La sélection est déclenchée par la complétude du dossier à une date antérieure au 7 mai ou au 15 juillet.

▶ Des professionnels à votre service







Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

Les priorités pour les demandes nationales

Prévention : il est essentiel de maintenir de la continuité de l'activité de la chaîne agroalimentaire. Pour cela, nous avons besoin d'équipements de protection (voire de substitution validée) pour protéger les actifs et les salariés de notre secteur et pour assurer le maintien des activités dans de nombreuses entreprises (plus particulièrement pour le service de remplacement chargé de remplacer des exploitants agricoles qui ont contracté le coronavirus).
Difficultés de commercialisation : C'est aujourd'hui la première difficulté. Il faut trouver des solutions opérationnelles pour les filières les plus touchées : horticulture, maraîchage, production laitière et fromagère, agneaux de Pâques, chevreaux, produits fermiers…
Cela passe par la mobilisation effective de la grande distribution.
Déclaration PAC : avec la surcharge des réseaux de communication, il est complètement illusoire de croire que l'on pourra respecter les délais de la déclaration PAC. Ce n'est pas la peine d'ajouter de l'angoisse à l'angoisse.
Nous avons demandé un délai supplémentaire pour la déclaration PAC sans retard de paiement et en introduisant le droit à l'erreur.
• **Mesure obtenue**
Le 1er avril, le ministère a annoncé un report de la date limite de dépôt des dossiers PAC du 15 mai au 15 juin, conformément à la demande de la FNSEA. Ce report concerne les déclarations surfaciques (aides découplées, MAEC, Bio, ICHN, assurance récolte, aides couplées végétales). Mais attention, ce report ne concerne pas les aides couplées bovines animales, ni, a priori, l'envoi des clauses de transfert DPB (sauf cas particuliers). Nous attendons cependant des instructions plus détaillées sur les conditions précises de cette possibilité de report.
Pour les informations complémentaires, contactez la FDSEA de votre département.

Les priorités pour les demandes régionales

• **Accompagnement de l'agriculture**
Aide de 1 500 € : très peu d'agriculteurs pourront bénéficier de ces mesures.
Nous devons obtenir une mesure adaptée à notre secteur (Région).
• **Installation**
Dans les dispositions prévues pour l'agriculture et la production, il paraît important d'avoir une attention particulière pour les jeunes qui viennent de s'installer ou qui vont s'installer. Cette attention particulière doit être apportée par tous les maillons décisionnels (services de l'État, conseil régional, filières) pour ne pas mettre en péril des installations qui ont déjà des situations financières à risque dues à des investissements élevés.
• **Dégâts de gibiers**
Inquiétude des exploitants face à la gestion des dégâts de gibiers actuelle et à venir. Attention aux mesures contradictoires : Arrêt de la régulation et autorisation de l'agrainage. Demande de faire du tir à l'affût, dès avril

Les mesures prises par la Région

Face à la crise sanitaire, la Région Bourgogne Franche-Comté met, sur la table 68 millions d'euros pour assurer la continuité des services régionaux, aider le secteur de la santé, les très petites entreprises, les associations, le secteur touristique et de l'événementiel mais aussi soutenir ceux qui luttent contre l'épidémie de covid-19.
Pour l'instant, rien de très concret pour le secteur agricole : Des pistes sont à l'étude pour venir en aide aux différentes filières agricoles.
***"La problématique est souvent nationale voire européenne"* précise Marie-Guite Dufay. La disparition des marchés et la modification des habitudes d'achat des consommateurs mettent à mal les productions locales.**

Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf

✆ **06 07 61 82 64**

21 - Vends tracteur MF 165 avec fourche avant, bon état, 3 500 euros (réf. 1201)

✆ **06 77 13 19 55**

34 - Achète tracteurs UTB, Universal, Someca 4 RM, Eicher, Wotan, MF 1102/1132/132/139/142, Fendt, MF 3Cyl, Deutz, Mercedes Mb Trac, Holder 4TPS, Renault, Fiat, IH, tracteurs articulés, même en panne, paiement et enlèvement rapides.

✆ **06 71 95 90 35**

Travail sol

26 - Vends semoir Huet 9 rangs en 1M, 2 rouleaux distributeur appareil comme neuf. Prix : 3500 euros HT

✆ **06 22 85 22 07**

Traitement

58 - Cause retraite : vend pulvé Hardy 850 l., rampe 12 m., CT OK 2023. Ternant

✆ **06 81 67 26 54**

Distribution

58 - Vends pailleuse distributrice Silofarmer 735, toutes options, 3 campagnes, TBE (réf. 110F)

✆ **06 36 50 16 41**

Agri. divers

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

71 - Vends cause cessation, char 9 7 m, presse Claas 360, bétaillère 5 vaches, pailleuse Jeantil 3800RE, tractopelle JCB 3CX, foin B.R. 30 t.

✆ **06 32 75 21 74**

71 - Vends lot barrières, cornadis : 7 barrières 5-6 m, 13 barrières 1-2m, 9 cornadis 10 places sur 6 m : 5.000 E - pulvérisateur Duraplas 55 l pour quad, pompe neuve, 100 E.

✆ **06 09 44 66 09**

74 - Vends cause cessation épandeur Leboulch de 2011, 16 m3, 15 500 euros ht - herse rotative Grégoire Besson de 2012, 3 m 7 500 euros ht - pulvérisateur Hardy 850 litres, 13 m, 700 euros ht.

✆ **07 70 50 22 22**

84 - A vendre broyeur Perfect 1,80m. TBE

✆ **06 24 19 89 45**

Véhicule

Tourisme

69 - Particulier vend Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 54 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12900 euros, 1ère main.

✆ **06 74 27 66 39**

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE
SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m -1,80 euros, 1,60m-1,60 euros

✆ **07 87 05 20 20**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 130A)

✆ **06 30 11 59 25**

21 - Vends tracteur JD 7430, - charrue Overum 5 socs reversible, combiné semis Kuhn 4 m., pique bottes 1 500 kg Europ, nourrisseurs à veau (réf. 150K)

✆ **06 43 00 62 34**

38 - Vends cultipacker 2 m charrue vigneronne Nivon

✆ **04 74 28 91 64**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 150 euros la tonne (Réf 110E).

✆ **03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur

✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs épis très bonne qualité - Maïs indice 400 - taux Ms élevé - livraison possible

✆ **06 47 61 45 50**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Fourrage

01 - Vends foin prairie naturelle 1er choix balles 150x120 prix 125 Ð/T départ

✆ **06 85 81 70 78 ou 06 84 47 68 91**

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 150A)

✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

38 - Recherche fourrage foin de prairie environ 50 tonnes.

✆ **06 89 09 72 67**

69 - Vends bon foin 90BR + ensilage herbe 15 m3 + maïs 30 m3 code postal 69490.

✆ **06 22 86 47 53**

Location

Agricole

26 - 1 ha planté en vieille vigne, appellation CDR, cépage Carignan sur Rochegude 26. Nous pouvons en concéder l'usage à titre gratuit

✆ **06 63 12 66 81**

Autre

39 - Entreprise loue terrains pour fermes solaires mini 3 ha pacage ovin friches indus. carrières etc. Rému 1200 à 2500 euros/ha/an fonction données tech

✆ **06 75 50 60 01 ou sbresse@lceet.eu**

Offre

Emploi

21 - Recherche apprenti niveau BAC à partir de septembre 2020, nourri, logé, permis VL. (réf. 150M)

✆ **06 82 44 28 60**

Animaux

Bovin

FOIRE CONCOURS
femelles et bœufs culards d'engraissement
Vente au cadran dès 8h30
JEUDI 14 MAI
à Moulins-Engilbert (58)
Inscription jusqu'au 24 avril
SICAFOME : 03 86 84 28 75

01 - Blondes Aquitaine : vend jeunes mâles de type mixte avec des qualités de race, des longueurs et de la viande - Livraison possible

✆ **06 77 19 11 44**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vend taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.

✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)

✆ **06 98 38 19 62**

21 - EARL DE JULLY - 21230 Magnien vend veaux reproducteurs HBC sans corne VF - IBR A. (réf. 1401)

✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)

✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Elevage Charolais HBC, vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)

✆ **06 87 43 40 33**

38 - Vends taureau Blond d'Aquitaine 5 ans cause consanguinité.

✆ **06 70 24 56 64**

38 - Vends cause cessation laitière, vaches montbéliardes en lacatation et génisses...

✆ **06 08 32 95 59**

42 - Vends génisses PH terme en mai sans OGM IA Aubrac 1 avec corne + 1 Holstein Rouge

✆ **06 79 95 27 38**

42 - Vends taureau Charolais 18 mois, génotypé. Gaec élevage PLASSE.

✆ **06 13 23 71 03**

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (réf. 1001)

✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 84 66**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)

✆ **06 19 82 08 94**

58 - Elevage charolais vend 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 12VB1)

✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends très bon taureau 2 ans, - taureaux 15 mois VF, HBC, TGS. GAEC Roube-Fayet - Magny Cours (réf. 120B)

✆ **06 72 77 44 76**

58 - Vends reproducteurs 3 ans, 2 ans, 15 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 13VB2)

✆ **06 09 40 50 63**

58 - Vends gros reproducteurs charolais 15 mois HBC ou non, IBR A sans corne. EARL Cottin (réf. 13VB1)

✆ **06 14 76 66 50**

58 - Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)

✆ **06 78 59 03 92**

58 - A vendre 8 vaches suitées (5 femelles et 3 mâles) charolaises inscrites au livre A du HerdBook Charolais (de 4 à 11 ans), vêlées de décembre à mars. (réf. 140A)

✆ **06 07 72 02 07**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)

✆ **06 47 76 43 44**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)

✆ **06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)

✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)

✆ **06 33 49 46 88**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)

✆ **06 70 34 71 84**

58 - Elevage HBC vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 150B)

✆ **06 08 78 05 01**

58 - Vends taureaux charolais 2 ans de forme, IND IBR, possibilité livraison (réf. 150L)

✆ **06 68 67 23 23**

69 - Vends taureaux charolais de 1 et 2 ans, ttes garanties sanitaires, vêlage facile, type viande et élevage, très bonnes origines.

✆ **06 85 73 49 86**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends 25 taureaux 22 mois, HBC, repro., livraison assurée. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.

✆ **06 81 89 18 52**

71 - Él. charolais HBC vend taureaux de 2 ans et veaux de 16 mois, TGS, livraison Chatillon J.-M., Mesvres.

✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vends bons taureaux adultes, 2 ans + 18 mois et 12 génisses 2 ans, HBC. Debarnot Fr., Charolles.

✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.

✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends cause retraite 7 bonnes génisses charolaises de 2 ans, IBR A.

✆ **06 88 59 16 46**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend repros mâles limousins inscrits, 18 mois, 1 adulte, génisses 18 mois à saillir, génisses pleines d'IA, terme sept-oct, mixité, lait, docilité.

✆ **06 86 83 84 64**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)

✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Caprin

42 - Vends 70 chèvres Saanen à cornes en lait - livraison assurée

✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

69 - Cause consanguinité, vend 2 béliers Suffolk inscrits.

✆ **06 03 23 63 91**

Equin

74 - Vends juments âgées de 4 à 20 ans, selle français et pure sang. Caractère très sociable.

✆ **06 64 18 41 46**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives



BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
L'EXPERT DE LA CITERNE EN EUROPE !
03 69 35 30 30
www.beiser.fr
STATION DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE RECONDITIONNÉE
EXISTE EN 5M² ET 150M²
EXISTE EN POSE AÉRIENNE
> Filtre récupération d'eau
> Pompe immergée : 4,2m³/heure
> Enduit spécial, pour la mise en terre
> Chassis radier pour ancrage dans le sol
STATION AZOTE DOUBLE PAROI
EXISTE DE 10 000L À 100 000L
> Pompe inox immergée 500L/min ou 750L/min
> Armoire de distribution cadenassable
> Châssis mécano-soudé
> Kit de remplissage et aspiration par tubes inox à hauteur d'homme
STATION FUEL DOUBLE PAROI NN2G • 10 000L
EXISTE DE 1 500L À 100 000L
> Armoire cadenassable
> Remplissage à hauteur d'homme
> Enrouleur automatique avec 8M de tuyau
100% SÉCURISÉE
STATION ADBLUE® DOUBLE PAROI SANS ODEUR
EXISTE EN 700L / 1 000L / 1 500L / 2 000L
> Pompe PVC 36L/min avec volucompteur totaliseur
> Enrouleur automatique avec 6M de tuyau
> Traitée anti UV
*offre soumise à conditions
LIVRAISON GRATUITE DANS TOUTE LA FRANCE*

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DEGRACE ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 22 000 euros
Siège social : 26 Rue des Buttes - 21000 DIJON
451 267 926 RCS DIJON

Avis

Aux termes d'une décision en date du 24/02/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 26 Rue des Buttes - 21000 DIJON au 6 Allée du Breuil - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL211526830

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

BRET BREMENS | AVOCATS

INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE BOURGOGNE

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE BOURGOGNE SELAS au capital de 600 euros Siège : 18 Cours du Général de Gaulle 21000 DIJON RCS DIJON : 877 847 962 L'assemblée générale réunie le 13 décembre 2019 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 4.070.000 euros pour le porter à 4.070.600 euros par l'émission et la création de 4.070.000 actions nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites et libérées. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL211526829

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ANGELO

SAS au capital de 1000 €
Siège social 17 rue Fevret
21000 Dijon
832 151 229 RCS de Dijon.

L'AGE du 10/03/2020 a décidé de Transférer le siège social de la société 22 rue benjamin constant, 18200 Saint Amand Montrond;Nommer en qualité de Président Mme Carriou Patricia, demeurant 22 rue benjamin constant, 18200 Saint Amand Montrond, en remplacement de Mme CARRIOU Mireille.Modifications à compter du 10/03/2020.Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Bourges

AL211526776

les avocats

SO.J.V.S. – SOCIÉTÉ D'AVOCATS
Me Jean-Livier CABOCEL
ZAC EUROPARC
354, rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY LES MACON

GAEC BON

Société civile au capital de 92.231,66 €
260 rue du Château 21250 BROIN
390 610 863 RCS DIJON

Réunis en AGE le 10/03/2020, les associés ont :

· décidé l'augmentation de capital social de la société qui est porté à 300.000 € ;

· décidé la transformation de la société existante en une E.A.R.L. dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : EARL BON

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : BROIN (21250) - 260 rue du Château

OBJET : L'exploitation et la gestion des biens agricoles, apportés ou mis à disposition, conformément à l'article L.411-37 du Code rural ; toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet ci-dessus ; La société a également pour objet, à titre accessoire et dans les limites prévues par l'article 75 du CGI, la réalisation de prestations de services au bénéfice d'exploitations agricoles.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Les gérants : M. Christophe BON, demeurant à BROIN (21250) – 676 Grande rue ; et M. Philippe BON, demeurant à BROIN (21250) – 475 rue d'Amont ;

Les cessions de parts entre associés sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées.

Toutes ces modifications prennent effet au 01/04/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS

AL211526794

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

FAITIERE JUDICIAIRE

Société de participations
financières de profession libérale
de commissaire-priseur judiciaire
à responsabilité limitée
au capital de 1.000 Euros
Siège social
3 allée du Chapon – Le Musseau
71510 ESSERTENNE
852 787 035
R.C.S. CHALON-SUR-SAÔNE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 11 février 2020, la Société a été transformée en Société à responsabilité limitée à effet du 1er mars 2020, sans création d'un être moral nouveau, et a été adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Les dates de l'exercice social et la durée de la société demeurent inchangées.

Le capital de la Société reste fixé à la somme de 1.000 Euros, divisé en 100 parts de 10 Euros de valeur nominale chacune.

Nouvelle forme sociale : SARL

Nouvelle dénomination sociale : BEAUNE ENCHERES

Nouvel objet social : L'estimation de biens mobiliers, l'organisation et la réalisation de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet.

Nouvelle adresse siège social : 13 Boulevard Saint-Jacques à (21200) BEAUNE

RCS de DIJON

Pour Avis.

AL211526825

BRET BREMENS | AVOCATS

SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN LESCUT

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON SCM DES DOCTEURS ALTWEGG JANORAY ROCHER BONE LEPINOY LAGNEAU SCHIPMAN LESCUT SCM au capital de 130 801,26 Euros Siège social : 18 Cours du Général de Gaulle 21000 DIJON RCS DIJON : 330 316 449 L'assemblée générale réunie le 13 décembre 2019 a décidé : D'adopter comme nouvelle dénomination « SCM ICB DIJON « et de modifier les statuts en conséquence De prendre acte de la cessation des fonctions de cogérant de M. Thierry ALTWEGG à compter du 26 mars 2018, date de son décès De prendre acte de la cessation des fonctions de cogérants de M. Philippe JANORAY et de Mme Marie Christine BONE LEPINOY à compter de ce jour De nommer en qualité de cogérants M. Alexis LEPINOY demeurant 8 Place Bossuet 21000 Dijon et Mme Caroline AZELIE demeurant 4 Allée Jean Marc Boivin 21121 FONTAINE LES DIJON Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL211526826

ATELIER DE CREATION GODEFROY DE VIRIEU

SASU au capital de 1000 €
Siège social : Chasselambert, 21140 Lantilly
838 428 423 RCS de Dijon

En date du 26/03/2020, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités d'acquisition et de gestion de titres de participations, dans toutes sociétés, quelle que soit leur forme et leur activité, notamment par voie d'apport, d'échange, de souscription d'actions, de parts sociales et plus généralement de toutes espèces, français ou étrangers. Modification au RCS de Dijon

AL211526840

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

L'OISEAU B

SCI au capital de 1.000 €
Siège social : 4, rue des Carrières 21700 COMBLANCHIEN
528 328 560 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions du 31/10/2019, les associés ont nommé en qualité de cogérant Mme Nadine CANIVET demeurant 4, rue des Carrières 21700 COMBLANCHIEN.

Modification au RCS de Dijon.

AL211526832

SARL SECA

MODIFICATIONS

Par décisions de l'associé unique du 10.03.2020 de la société SECA, SARL au capital de 110.000 € sise Champ à la Perdrix 21140 Semur-en-Auxois, 692 051 287 RCS Dijon, il a été décidé de révoquer M. Frédéric Lambert de ses fonctions de gérant. Mention au RCS de Dijon.

AL211526835

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

GERBET FILLES

Société civile d'exploitation viticole au capital de 1 680 euros, Siège social : 21700 VOSNE-ROMANEE, RCS DIJON 326 285 392. Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions légales et statutaires, pour cause de cessation d'activité. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Chantal BERIN, demeurant 6 rue des graviers - 21640 GILLY LES CITEAUX et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Les mandats de cogérants de Mme Chantal BERIN et Mme Marie-Andrée BERTHAUT ont pris fin le même jour. Le siège de la liquidation est fixé au 21700 VOSNE ROMANEE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis. Le liquidateur.

AL211526827

GERBET FILLES

Société civile d'exploitation viticole au capital de 1 680 euros, Siège social : 21700 VOSNE-ROMANEE, Siège de liquidation : 21700 VOSNE ROMANEE, RCS DIJON 326 285 392. Suivant délibération en date du 06/01/2020, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation au 06/01/2020, a donné quitus à Mme Chantal BERIN, liquidateur, demeurant 6 rue des graviers - 21640 GILLY LES CITEAUX de sa gestion, l'a déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL211526828

SARL CARROSSERIE DE NORGES

En liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Z.A. de Beauregard
21490 NORGES LA VILLE
532 018 710 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/04/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Julien RENAUD, demeurant 38 Rue du Meix des Puits - 21380 SAVIGNY LE SEC, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur susvisée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL211526834

➜ AVIS DE CONSTITUTION

WILLARD

Société d'exercice libéral
par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 20 route de Dijon
21550 LADOIX SERRIGNY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LADOIX SERRIGNY du 02/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SELASU ; Dénomination : WILLARD ; Siège : 20 route de Dijon - 21550 LADOIX SERRIGNY ; Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ; Capital : 2.000 euros ; Objet : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, conformément à l'article 10 de la loi 90-1258 du 31 décembre 1990 et selon la procédure prévue par l'article L. 228-24 du Code de commerce. Présidente : Amandine WILLARD, demeurant 55 voie romaine - 21700 CORGOLOIN. La société sera immatriculée au RCS de DIJON. Pour avis-La Présidente

AL211526737

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 09/03/2020 à PRECY SOUS THIL il a été constitué la société suivante : DENOMINATION : JACKY NIEF. FORME : Société à responsabilité limitée. SIEGE SOCIAL : 16 Rue des Accacias 21390 PRECY SOUS THIL. OBJET : Couverture, zinguerie, aménagement intérieur et extérieur, peinture, papier, carrelage, faïence, revêtement de sol, plaque de plâtre, petite maçonnerie, isolation, plâtrerie. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1 500 € entièrement libéré. GERANCE : M. NIEF Jacky, 16 rue des Accacias 21390 PRECY SOUS THIL. IMMATRICULATION au RCS de DIJON

AL211526750

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **CPBM** - FORME : Société par actions simplifiée - CAPITAL : 4.000 euros - SIEGE : 10 Boulevard Carnot – 21000 DIJON - OBJET : création, exploitation, animation et développement de franchise de concepts de remise en forme, amincissement, esthétique, sport et loisirs ; Prestations de coaching ; Communication, publicité, stratégie marketing, location de sites internet, formations, conseils - DUREE : 99 années - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - AGREMENT : Les cessions d'actions sont libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote dans les autres cas. PRESIDENT : Philippe BLANCHE, demeurant 5 Rue Raymond Bertrand – 70500 JONVELLE. – DIRECTEUR GENERAL : Carole MAILLET demeurant 112 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON - IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL211526800

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 14/03/2020 , forme : SCI, dénomination : DUMAY TB, siège social : 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON, capital : 1000euros, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Thierry BROCH (90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON), cession : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211526807

DECAZAUX CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social :
3 bis rue des Marmuzots
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 06/03/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : DECAZAUX CONSEIL ; Siège : 3 bis rue des Marmuzots - 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 4 000 euros. Objet : la fourniture de prestations de conseils à toutes les entreprises, la fourniture de prestations d'accompagnement dans le cadre de recherches immobilières pour les particuliers et les entreprises, la fourniture de prestations de conseils en aménagement et décoration d'intérieur, la fourniture de prestations de conseils à l'achat, la vente et la négociation en matière immobilière. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Brigitte CAZAUX, demeurant 3 bis rue des Marmuzots - 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RCS. POUR AVIS-Le Président

AL211526808

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 14/03/2020, forme : SCI, dénomination : HOCHE TB, siège social : 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON, capital : 1000 euros, objet social : acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition de terrains, exploitation et la mise en valeur de ces terrains par l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, durée : 99 ans, gérance : M. Thierry BROCH (90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON), cession : agrément en AGE et libre entre associés, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211526809

Access.Led CONCEPT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
5 Avenue de la Concorde,
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date à DIJON du 11/03/20, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Access.Led CONCEPT

Siège : 5 Avenue de la Concorde, 21000 DIJON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : Commerce de gros. Distribution de matériel électrique, chauffage connecté, éclairage led, automatismes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Arnaud VERGER, demeurant 16 rue de Glapigny, 21120 GEMEAUX

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS - Le Président

AL211526819

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 20/03/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LAFEP

Siège : 34 Grande Rue - 21700 NUITS ST GEORGES

Objet : Pizzeria. Restaurant. Bar. Epicerie. Vente à emporter de plats et pizzas. Traiteur. Cours de cuisine

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Gérance : Madame Eva TORNO et Monsieur Francesco VESCIO, demeurant tous deux 14 Rue Edouard Laguesse - 21000 DIJON

Immatriculation de la Société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211526833

NIÈVRE

➜ NOMINATION

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

LES VIGNOBLES D'ANTAN

SAS au capital de 10 000 €
2 Bis Rue Faidherbe, 58000 NEVERS
RCS NEVERS 844 082 529

Délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/03/2020 :

Nomination de M. Jean-Louis DUMONT, dt 2 Bis Rue Faidherbe 58000 NEVERS en qualité de Président à compter du 13.03.2020 en remplacement de Mme Renée DUMONT, démissionnaire. Nomination de Mme Renée DUMONT, dt 2 Bis Rue Faidherbe 58000 NEVERS, en qualité de Directeur Général.

Le Président

AL581526844

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DLPO

SCI au capital de 1000 € Siège social: 271 rue des Bouillargues, 30000 Nîmes 528 620 230 RCS de Nîmes L'AGE du 30/01/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 258 route des Craies Maupertuis, 58320 Parigny les Vaux, à compter du 30/01/2020. Gérant M MAILLOT Philippe Charles Jean Marie, demeurant au 271 rue de Bouillargues 30000 Nimes. Radiation au RCS de Nîmes et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL581526781

SCI NEAPOLI

Société civile immobilière
Au capital de 152.45 €
Siège social :
16 rue Predelle
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS : 387 987 761

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019, le siège social a été transféré 15 rue Louise Michel 21240 TALANT, à compter du 01/01/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NEVERS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL581526803

SCI LE CHAMP DES RIVIERES

Société civile
Au capital de 152.45 €
Siège social : Rue des 3 Ponts
58200 COSNE SUR LOIRE
RCS NEVERS : 333 977 213

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2019, le siège social a été transféré 15 rue Louise Michel 21240 TALANT, à compter du 01/01/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NEVERS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL581526804

SIGNANET

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social
120 route des Feuillats
58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 12.03.2020 le siège social a été transféré du «120 route des Feuillats 58300 DECIZE» au «10 rue Henri Darcy ZAC DU FOUR A CHAUX 58300 DECIZE», à compter 03.02.2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis.

AL581526840

➜ MODIFICATION DE STATUTS

WORK YOUR WAY TO FRANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 15-17 Avenue Eugène Collin
58360 ST HONORE LES BAINS
830 021 291 RCS NEVERS

Selon délibération du 01/01/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Mme Léontine GROBBENSTROES, 4 Allée du bois de l'Hâte 58360 ST HONORE LES BAINS, cogérante, pour une durée illimitée à compter de ce jour, d'étendre l'objet social à l'activité suivante : « la mise en relation de professionnels de santé avec des établissements de santé en France comme un organisme privé de placement de personnel sans interférer dans les relations de travail découlant de cette mise en relation », de remplacer la dénomination sociale par « CFIPF WORK YOUR WAY TO FRANCE « et de modifier en conséquence les articles 2 et 3 des statuts à compter de cette date.

Les modifications seront portées au RCS de NEVERS.

AL581526835

AUVERGNE AUVERCO

SARL TAXI DORNOIS

AUVERCO Rue de Bad Vilbel 03000 Moulins SARL TAXI DORNOIS SARL au capital de 1.000 Euros Siège Social : 37, Place de la Mairie 58390 DORNES SIRET : 481.068.898.00032 APE : 4932Z Aux termes d'une décision prise le 9 Mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a pris acte : > de la démission de Mr José MARQUES FARIA demeurant à LIVRY (58240) Route de Taloux Les Florentines, de ses fonctions de co gérant, à compter de ce jour, > du transfert du siège social à compter rétroactivement du 2 Décembre 2019, L'article 4 Siège social a été modifié en conséquence. ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL Ancienne mention Le siège social est fixé à : 37 Place de la Mairie 58390 DORNES. Nouvelle mention Le siège social est fixé à CHANTENAY ST IMBERT (58240) 3, Route de Paris La Pariode. Le reste de l'article est inchangé. Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, Le gérant

AL581526838

➜ FUSION

SYSTHEMIS CONSEIL Tax & Legal

Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

NEVERS TOURISME

Société à responsabilité limitée
au capital de 90.000 euros
Siège social : 27 Rue de Remigny
58000 NEVERS
RCS NEVERS 423 226 901

AVIS DE FUSION

1) Par convention sous seing privé, à NEVERS du 01/03/20, la société AUTUN MORVAN TOURISME et la société NEVERS TOURISME S.A.R.L. ont établi un projet de fusion, aux termes duquel la société AUTUN MORVAN TOURISME faisait apport, à titre de fusion à NEVERS TOURISME S.A.R.L. sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de AUTUN MORVAN TOURISME devant être dévolue à NEVERS TOURISME S.A.R.L. dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

2) Cette fusion a été approuvée par l'AGE des associés de AUTUN MORVAN TOURISME du 31/03/20 et par l'AGE des associés de NEVERS TOURISME S.A.R.L. du 31/03/20. En rémunération de cet apport-fusion, l'AG de NEVERS TOURISME S.A.R.L. a procédé à une augmentation de capital de 12000€ pour le porter de 90000 € à 102000€, au moyen de la création de 800 parts sociales nouvelles, de 15€ de nominal, entièrement libérées, attribuées aux associés de AUTUN MORVAN TOURISME à raison de 800 parts sociales d'AUTUN MORVAN TOURISME pour 800 parts sociales de NEVERS TOURISME S.A.R.L.

La prime de fusion s'élève à 9092 euros.

Toutefois, AUTUN MORVAN TOURISME

est propriétaire de 6000 parts sociales de AUTUN MORVAN TOURISME, de sorte que cette dernière a reçu 6000 de ses propres parts sociales. En conséquence, NEVERS TOURISME S.A.R.L. a procédé immédiatement après l'augmentation de capital, à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 6000 parts sociales qu'elle détient par suite de la fusion, soit un montant de 90000€, lesdites parts sociales étant annulées. La différence entre la valeur d'apport de ces parts sociales et le montant de la réduction de capital nécessaire égale à 1200€, s'imputera sur la prime de fusion.

3) Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/10/19, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par AUTUN MORVAN TOURISME depuis le 01/10/19 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de AUTUN MORVAN TOURISME et considérées comme accomplies par NEVERS TOURISME S.A.R.L. depuis le 01/10/19.

4) En conséquence aux termes de sa délibération du 31/03/20, l'AGE des associés de NEVERS TOURISME S.A.R.L. a modifié l'article 7 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 : CAPITAL

Ancienne mention : 90000 €

Nouvelle mention : 12000€

5) L'AGE du 31/03/20 a décidé de modifier la dénomination sociale et donc l'article 2 des statuts comme suit : « Bourgogne Tourisme et Voyage ».

6) L'AGE du 31/03/20 a décidé de modifier l'objet social et donc l'article 3 des statuts comme suit : « La société a pour objet : l'exploitation d'un ou plusieurs points de vente d'agence de voyage qui ont pour objet la conception, fabrication, adaptation et vente de voyages par terre, mer, air, tant à destination de la France que de l'étranger. »

Mentions sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérante

AL581526830

VENTE

TAXI DANIEL GOSSET

Suivant acte sous seing privé en date à Moussy (58700) le 1er avril 2020, la société Taxi Daniel GOSSET – les Ombreaux -58700 MOUSSY, immatriculé à la Chambre des Métiers de la Nièvre sous le numéro 539 428 979 a donné en location vente, à Madame Julie RIGNAULT – Grand Champs – 58110 ROUY, immatriculé à la Chambre des Métiers de la Nièvre sous le numéro 511 516 593, un fond de taxi, muni de l'autorisation de stationnement n°1 délivré par la Mairie de Corbigny pour une durée de 4 ans à compter du 15 avril 2020.

AL581526833

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

INOVEIL SARL

SARL au capital de 7.500 euros Siège social : 19 rue des Docks 58000 NEVERS 483 133 526 RCS NEVERS _ L'assemblée générale du 31 mars 2020 a nommé en qualité de gérant : M. Philippe BOCQUET Chanteloup 1 Route du Château 58420 BEAULIEU en remplacement de M. Nicolas THEVENET.

AL581526832

AVIS DE FIN DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un courrier recommandé datant du 15 février 2020, le contrat de location gérance consenti entre SARL Carola domicilié rue des Sablons 58000 Nevers et de Madame Rignault Julie domicilié à Grandchamp 58110 Rouy .

Portant sur une location gérance taxi a pris fin le 15 avril 2020

AL581526834

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

SCI DE LA BRINGUIGNONNE

SCI au capital de 5 000 €
Siège social : Lieudit La Jarnoise
58230 ST AGNAN
794 488 510 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2019, l'AGO a pris acte du décès de Monsieur Christophe PERROT, cogérant, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL581526841

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

SCI LA FAMILLE M.L.J

SCI au capital de 4.500 euros
Siège social
40, rue de la Fosse aux Loups
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 823 102 124

Il résulte des délibérations de l'AG du 01/01/2020, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, à compter du même jour :

ANCIENNES MENTIONS

Gérance : M. Michel OSBERY, né le 25/05/1963, dmt à ST ELOY (58000),3 route d'Aubeterre.

NOUVELLES MENTIONS

Gérant : M. Luc OSBERY, né le 9/10/1988, dmt à ST ELOY (58000), 3 route d'Aubeterre.

Pour avis, le gérant.

AL581526842

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI DU SAULET

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 14 868 euros
Siège social :
5 Résidence des Beuchots
58800 CORBIGNY
Siège de liquidation :
5 Résidence des Beuchots
58800 CORBIGNY
429510993 RCS NEVERS

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 28 février 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe LEVY, demeurant 5 Résidence des Beuchots 58800 CORBIGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 5 Résidence des Beuchots 58800 CORBIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL581526829

PASSION IMMO

SAS au capital de 10.000 €
Siège social :
8 place Mossé
58000 NEVERS
848 664 223 RCS NEVERS

DISSOLUTION

Le 29 février 2020, la Société CJM IMMO (338 848 930 RCS NEVERS), associée unique personne morale de la Société PASSION IMMO, a, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, décidé la dissolution sans liquidation de la Société PASSION IMMO.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société PASSION IMMO à la Société CJM IMMO, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution et, en cas d'oppositions, que celles-ci aient été rejetées ou encore que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS dans les trente jours du présent avis.

Pour avis, le Président,

B. GIRARD-DEVILLECHAIZE

AL581526831

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28/02/20, il a été constitué une SARL dénommée RYM DISTRIBUTION. Siège social :69 rue de nièvre 58000 Nevers.Capital :1000€. Objet :commerce de détail,gros,demi gros,destockage de vêtements prêt-à-porter,de vêtements sur-mesure, de textiles, d'accessoires et cosmétique toutes marques.Gérance : M. HOUCINE HASSEN, 106 rue paul doumer 91330 Yerres Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL581526758

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/03/20 à MOUX-EN-MORVAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à actions simplifiée (SAS).

DENOMINATION : SAS LES LAVAUX.

SIEGE SOCIAL : Chaumien - 58230 MOUX-EN-MORVAN.

OBJET : La société a pour objet toutes activités en lien avec le photovoltaïque.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 1 000 euros de numéraire.

PRESIDENCE : Monsieur Christophe SEGUIN demeurant à Chaumien - 58230 MOUX-EN-MORVAN.

ADMISSION AUX ASSOCIES ET DROIT DE VOTE : chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis et mention

AL581526836

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/03/20 à ONLAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à responsabilité limitée (SARL).

DENOMINATION : L'AMBITION.

SIEGE SOCIAL : ONLAY - 58370 - Le Bourg.

OBJET : La société a pour objet la restauration traditionnelle sur place, pizzeria, snacking sur place et à emporter, livraisons, la dispense de séminaires et cours de cuisine, l'activité de traiteur, épiceries.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 2 000 euros.

GERANCE : Monsieur Alexandre BEKOUCHE demeurant à Villars - 58360 PREPORCHE.

Pour avis et mention

La Gérance

AL581526837

Alciat-Juris Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société DESPONT CONFECTION, SAS au capital de 1 000 €, dt le siège social est à VARENNES VAUZELLES (58640), 16, rue Denis Papin, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet :

- L'étude et la confection, fabrication sur mesure de banquettes, têtes de lits, matelas de tous objets et accessoires liés à la literie et à la sellerie, à destination des particuliers et des entreprises ; la réalisation de pièces techniques ; La réfection de ces mobiliers ;

- Fabrication et confection pour le nautisme / aéronautique / armement / secteur médical hospitalier ;

- La décoration, l'agencement, l'étude d'implantation intérieure de mobiliers et la définition de l'ambiance générale des espaces d'habitation ou d'entreprises ; l'aménagement de restaurant / hôtel / espace de restauration ou encore de détente.

- La conception et la modélisation 3D de projets mobiliers d'intérieurs ;

- Le conseil dans le choix et l'implantation de mobiliers d'intérieur ; toutes prestation de services liées aux activités ci-dessus ;

- Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus, et autres branches et activités de toutes sortes, que la société pourrait adjoindre à son commerce ;

- L'exploitation de toutes succursales, de tous dépôts qui pourraient être créés, toutes participations dans toutes affaires similaires ou non pouvant intéresser la société ou favoriser son développement;

Dont le Président est Nicolas DESPONT, né à NEVERS (Nièvre), le 25 Avril 1990, dmt à CHAULGNES (58400), 4, rue de la Closerie.

Chaque actionnaire pourra participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions détenues par l'associé unique est libre. Dans le cas d'une pluralité d'associés, les actions sont cessibles entre associés sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption statutaire. Les autres cessions d'actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Pour insertion : le Président

AL581526839

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

PRACELLA NOELLE

Acte sous seing privé en date à LA CHARITE SUR LOIRE du 21.03.2020, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PRACELLA NOELLE

Siège social : 69 Rue Camille Barrère 58400 LA CHARITE SUR LOIRE

Objet social : Institut de beauté: Soins du corps et du visage (bien-être, endermologie);

soins esthétiques et de beauté naturels et bio; manucure et onglerie; maquillage; épilation... Achat et vente de produits de soins et de beauté pour le visage et le corps et plus généralement tous produits ou accessoires ayant trait directement ou indirectement à l'activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 €

Gérance : Mme Noëlle PRACELLA, dt 6 Chemin du Trou de Gouron 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

AL581526845

YONNE

NOMINATION

AVALLON AUDIT

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 95 rue de Lyon,
89200 AVALLON
823424809 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unique en date du 23 Mars 2020, il résulte que :

Mme Christelle CARRE, demeurant 18 bis Rue Principale AUXON 89630 SAINT BRANCHER, a été nommée en qualité de Président en remplacement de M. PAUPERT Jean-Luc, démissionnaire.

L'article 26 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de M. PAUPERT Jean Luc a été supprimée.

POUR AVIS

Le Président

AL891527300

TRANSFERT DE SIÈGE

LES MAGNOLIAS

SCI au capital de 1524€ Siège social : 9, cours Tarbé 89100 Sens 319296257 RCS Sens L'AGE du 28/02/2020 a transféré le siège social de la société au 36, rue de Leybardie, 33300 Bordeaux à compter du 15/04/2020, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS de Bordeaux

AL891527311

LES ECUREUILS

SCI au capital de 152449€ Siège social : 6, rue de l'Epée 89100 Sens 428077093 RCS Sens L'AGE du 28/02/2020 a transféré le siège social de la société au 36, rue de Leybardie, 33300 Bordeaux à compter du 08/04/2020, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS de Bordeaux

AL891527312

ARCHOTEL

SARL au capital de 8000€ Siège social : 9, cours Tarbé 89100 Sens 508 752 078 RCS Sens L'AGE du 28/02/2020 a transféré le siège social de la société au 36, rue de Leybardie, 33300 Bordeaux à compter du 15/04/2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt au RCS de Bordeaux

AL891527325

IPS VOLAILLES

Société à responsabilité limitée au capital de 2,00 euros Siège social : 9 allée des Arrivaults – 89560 OUANNE 842 201 386 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 10 mars 2020 prenant effet le même jour, l'associée unique a transféré le siège social qui était fixé 9 allée des Arrivaults, 89560 OUANNE, au Lieu dit les Barres, 89520 SAINPUITS, et ce à compter du 10 mars 2020. L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera faite au Rcs AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL891527330

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 01-04-2020 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS A.S.D. INTERNATIONAL** lieu-dit la Grande Sourée ZA des Macherins 89470 Monéteau (commerce d'articles de pêche) RCS MONTPELLIER 399341460. Administrateurs : SELARL FHB en la personne de Me Jean-François BLANC 5 Rue des Salins 34070 Montpellier ET Selarl THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélia PERDEREAU 42 Rue de Lisbonne 75008 Paris. Les créances sont à déposer entre les mains des mandataires judiciaires : Me Vincent AUSSEL Arche Jacques Coeur 222 Place Ernest Granier 34000 Montpellier ET SCP BTSG en la personne de Me Marc SENECHAL 15 Rue de l'Hôtel de Ville CS70005 92200 Neuilly sur Seine, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891527335

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B. Société d'Avocats

GEBAT DEVELOPPEMENT

REDUCTION CAPITAL

Société par actions simplifiée au capital de 1 802 000 euros ramené à 1 431 000 euros Siège social : 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU 523 243 830 RCS AUXERRE Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 mars 2020, les associés ont décidé de réduire le capital social de 371 000 euros pour le ramener de 1 802 000 euros à 1 431 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 3 710 actions. Le Président a constaté en date du 30 mars 2020 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL Ancienne mention : Le capital social est fixé à un million huit cent deux mille euros (1 802 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à un million quatre cent trente et un mille euros (1 431 000 euros).

AL891527324

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'AUXERRE

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement,

de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0068 du 5 mars 2020,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de fabrication de panneaux de particules à bois sur la commune d'Auxerre, déposée par la SAS KRONOSPAN, sera ouverte du mercredi 8 avril 2020 (09h00) au mercredi 13 mai 2020 (17h30) inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs à la mairie d'Auxerre.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'Autorité Environnementale et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 8 avril 2020 au 13 mai 2020, à la mairie d'Auxerre, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 8 avril 2020 au 13 mai 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

-> soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :

https://www.registre-dematerialise.fr/1924

ou

- à l'adresse e-mail suivante :

enquete-publique-1924@registre-dematerialise.fr

-> soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé à la mairie d'Auxerre,

ou

par courrier adressé à la mairie d'Auxerre (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie d'Auxerre, les :

mercredi 8 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

vendredi 17 avril 2020 de 14 h 30 à 17 h 30,

samedi 25 avril 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,

mardi 5 mai 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,

mercredi 13 mai 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies d'Auxerre, Monéteau, Gurgy, Venoy, Villeneuve-Saint-Salves, Bleigny-le-Carreau, Sougères-sur-Sinotte. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Benjamin PHILIPPE- SAS KRONOSPAN - Bois de la Duchesse - RN 77- BP 377 89006 AUXERRE Cedex- Tél. 03.86.94.45.39 - mail : ax.securite@kronospan-sas.f

AL891527130

RECTIFICATIF

ACTION METAL CONCEPT 89

Dans l'avis paru le 20/03/2020 dans le journal TERRE DE BOURGOGNE en date du 20/03/2020, il fallait lire RCS SENS 791 653 264

AL891527328

AVIS ADMINISTRATIF

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de IRANCY - rue Soufflot - 89290

Courriel : mairie.irancy@wanadoo.fr

Type de procédure de passation :

Procédure adaptée suivant article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Objet du marché :

Consultation organisée en vue de la passation d'un marché de travaux pour des ouvrages de bâtiments et concernant l'aménagement d'un espace culturel et touristique dans l'ancienne salle des fêtes.

POUR VOS ANNONCES LÉGALES On s'occupe de tout !
Tel. 03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net - Fax 03 80 70 08 02
Connaissez-vous les SERVICES PLUS du journal ?
✓ PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE
✓ ATTESTATION DE PARUTION PAR FAX OU MAIL
✓ RELECTURE ATTENTIVE DE VOS ANNONCES AVANT PARUTION
✓ MODÈLES D'ANNONCES À VOTRE DISPOSITION
✓ DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE
du LUNDI au VENDREDI dès 8h00
Terres de Bourgogne

Le projet est implanté : chemin des Poncelles - 89290 Irancy

Code nomenclature CPV : 45210000-2

Division en lots : NON o / OUI ý

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

Lot n° : 1 - Démolition - Désamiantage

Lot n° : 2 - Gros œuvre

Lot n° : 3 - Ossature bois - Charpente bois

Lot n° : 4 - Étanchéité - Couverture tuiles - Zingueries

Lot n° : 5 - Menuiseries extérieures bois et bois/aluminium - Serrurerie

Lot n° : 6 - Menuiserie intérieure

Lot n° : 7 - Doublages - Cloisons - Plafonds

Lot n° : 8 - Électricité - Courants faibles

Lot n° : 9 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires

Lot n° : 10 - Carrelages - Faïences

Lot n° : 11 - Parquet massif

Lot n° : 12 - Peinture

Lot n° : 13 - V.R.D

Variantes : NON ý / OUI o

Fractionnement du marché : NON ý / OUI o

Critères de sélection des candidatures :

Capacités techniques, financières et professionnelles en adéquation avec l'objet du marché. La capacité des Candidats sera jugée à partir des éléments demandés dans le dossier de consultation

Critères de choix des offres :

Le lauréat de cette consultation pourrait être retenu suite à des négociations qui seraient engagées par le pouvoir adjudicateur sous forme écrite.

Dans tous les cas, le lauréat sera retenu en fonction des critères pondérés énoncés dans le règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

Le 5 JUIN 2020 à 11 h 00 délai de rigueur

Visite des lieux : NON o / OUI ý

Une visite des lieux est obligatoire

Compte-tenu des mesures à mettre en œuvre durant l'état d'urgence sanitaire du à l'épidémie de COVID-19, la date fixée pour la remise des offres prend en compte les délais liés à l'organisation de la visite des lieux obligatoire

Retrait du dossier de consultation :

Exclusivement par voie électronique

Sur la plate-forme de dématérialisation www.ternum-bfc.fr où les candidats sont invités à consulter les documents.

Lors du téléchargement, la personne physique doit impérativement renseigner des coordonnées électroniques valides et régulièrement consultées afin de bénéficier de toutes les informations et modifications complémentaires.

Renseignements complémentaires : NON o / OUI ý

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Conditions de remise des offres :

Se référer au Règlement de Consultation

La remise des offres doit être exclusivement électronique

Référence de l'avis : …202001

Date d'envoi de l'avis à la publication : 10/4/2020

AL891527333

MODIFICATION DE STATUTS

LEGENDRE

**Société à responsabilité limitée
en cours de transformation
en société en nom collectif
au capital de 200 euros
Siège social : 14 Place de l'Eglise,
89630 QUARRE LES TOMBES
RCS AUXERRE 477851901**

Suivant délibération en date du 31 Mars 2020, la collectivité des associés a, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, décidé la transformation de la Société en société en nom collectif à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le capital social reste fixé à la somme de 200 euros, divisé en 20 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet social : Exploitation d'un Bar – Restaurant - Hôtel

Auxquels sont associés la gérance d'un débit de tabac, d'un comptoir de la Française des Jeux exploité dans le même local.

Monsieur Sébastien LEGENDRE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

Monsieur Sébastien LEGENDRE, La Verdière 58140 MARIGNY L'EGLISE

Associés en nom :

Monsieur Sébastien LEGENDRE, demeurant LA VERDIERE, 58140 MARIGNY L'EGLISE

Madame Christine LEGENDRE, demeurant LA VERDIERE, 58140 MARIGNY L'EGLISE

Pour avis

La Gérance

AL891527318

DEPANN RAPIDE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social
52 rue des Roseaux
89100 NAILLY
752370338 RCS SENS**

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 01 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de Transport de marchandises par route et de Transport VTC (Véhicule de Transport avec Chauffeur) et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL891527331

CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé du 28/02/2020 enregistré le 05/03/2020 au service des impôts des entreprises d'Auxerre, Bord 2020/00007794 Référence n°8904P01 2020 A 00658 a été cédé par :

Monsieur Jean-Yves TROTTARD, Artisan peintre, demeurant 13 Avenue Michel de Toro 89170 SAINT FARGEAU, né à Saint Fargeau le 05 Juin 1959.

à

SAS BAILLY LOIC, Société par actions simplifiée, dont le siège est 3 Rue Fontaine Choison 89170 SAINT FARGEAU, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 881 984 454.

Un fonds artisanal de peinture, vitrerie, revêtements de sols et murs, isolation intérieure et ravalement qu'il exploitait Rue du Stade 89170 SAINT FARGEAU et pour lequel Monsieur Jean-Yves TROTTARD était immatriculé au RCS d'Auxerre sous le numéro 326 298 870.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance est fixée au 01 mars 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000 EUR)

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, directement à la SAS BAILLY LOIC.

AL891527326

CESSION

Par acte SSP en date du 01/04/2020, enregistré au service des impôts des entreprises de SENS, le 06/09/2017, dossier no 405 044 116 00011, référence APE 4932Z

M. RALLU laurent et Mme RALLU Viviane LEGENDRE , demeurant : 55 rue d'eichtal 89500 DIXMONT

Ont cédé à

AJS TAXI, SAS au capital de 1000 euros, ayant son siège social, 1 rue du 11 novembre, 89500 Villeneuve sur Yonne, 881 699 799 00018 RCS de Sens, un fonds de commerce transports de personnes par taxis et transport sanitaire, licence de taxi de BUSSY EN OTHE , moyennant le prix de 60000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/04/2020.

Pour avis.

AL891527334

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

ARONSON

SCI au capital de 15000€;Siège social: 17B rue de Chantereine. Villefranche 89120 Charny Orée de Puisaye 442274536 RCS Greffe du tribunal de commerce de Sens;Le 10/01/20, les associés ont:pris acte de la démission de Carlos MAYO ISLA, ancien Gérant;Mention au RCS de Greffe du tribunal de commerce de Sens

AL891527233

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 06/03/2020 : forme : SAS, dénomination : LTB CONCEPTION, siège : 2 Ruelle Falcucci, Le Val d'Ocre, 89110 ST AUBIN CHÂTEAU NEUF, durée : 99 ans, capital : 10 000 euros, objet : acquisition, détention, gestion de toutes participations dans les sociétés commerciales, industrielles et/ou civiles. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes. L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable ; l'acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autre de tous immeubles, une action = une voix, cession : agrément en AGE, libre entre associé. Président M. Thibaud BELHADJ (4 Chemin des Mares, Les Champs Blancs 89110 ST AUBIN CHÂTEAU NEUF), dépôt légal RCS SENS. Pour avis

AL891527269

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SUBLIGNY du 17/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée NLB HOLDING au capital de 5 000 euros dont le siège social est sis 7, rue des Vignes, La Haie Pèlerine, 89100 SUBLIGNY d'une durée de 99 ans. La société présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : La prise de participations sous quelque forme que ce soit . Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres,

Gérance : Monsieur Nicolas LE BRAZIDEC, demeurant 7, rue des Vignes, La Haie Pèlerine 89100 SUBLIGNY, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.

Pour avis La Gérance

AL891527299

**Maître Antoine AUDARD
24 Rue de Paris
89200 AVALLON**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26/03/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes: FORME : Société par actions simplifiée - DENOMINATION : JIMMY RIOTTE - CAPITAL : 5 000 euros - SIEGE : 8, Rue Mélines – 89440 JOUX-LA-VILLE - OBJET : Un fonds de commerce et artisanal d'entreprise de Maçonnerie, Rénovation en Bâtiments, Couverture, Terrassements, et tout ce qui touche au Bâtiment en général ou en particulier ; Le transport par véhicule de tous matériels et matériaux de construction ou de travaux publics. - DUREE : 99 ans - PRESIDENT : M. Jimmy RIOTTE demeurant 8, Rue Mélines, 89440 JOUX-LA-VILLE - ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. AGREMENT : L'agrément résulte d'une décision collective des associés prise à l'unanimité des associés - IMMATRICULATION : au RCS de AUXERRE. Pour avis,

AL891527327

L'AMBRE DU FORT BOIS

Par ASSP du 06/03/20, il a été constitué une SAS dénommée L'AMBRE DU FORT BOIS. Siège social : 17 rue de la chaume 89520 Treigny perreuse sainte colombe. Capital: 500 €. Objet : Meublé de tourisme, vente de produits artisanats locaux, location de salle. Président : Mme Séverine PRATS, 17 rue de la chaume 89520 Treigny perreuse sainte colombe. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL891527336

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

○ Bovins viande
○ Grandes cultures
○ Lait élevage
○ Porcs
○ Vigne
○ Volailles
○ Fruits & légumes
○ Pâtre
○ Chèvre

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
○ pour 1 an 50 €
○ pour 2 ans 100 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

○ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

○ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

○ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **07/04/2020**

Effectif total: 969 - Taux de vente: 85%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	200-250	2,90 €	3,23 €	3,01 €	-
			250-300	2,83 €	3,07 €	2,90 €	-
			300-350	2,68 €	2,89 €	2,79 €	-
			350-400	2,64 €	2,87 €	2,72 €	-
			400-450	2,61 €	2,81 €	2,71 €	-
			450-500	2,53 €	2,68 €	2,64 €	-
		R	200-250	2,70 €	3,00 €	2,91 €	-
			300-350	2,62 €	2,71 €	2,65 €	-
			350-400	2,43 €	2,66€	2,58 €	-
			450-500	2,38 €	2,44€	2,43 €	-
	F	U	200-250	2,54 €	3,13 €	2,97 €	
			250-300	2,61 €	2,78 €	2,67 €	
			300-350	2,55 €	2,71 €	2,64 €	-
			350-400	2,47 €	2,65 €	2,54 €	-
		R	200-250	2,61 €	2,88 €	2,66 €	-
			250-300	2,44 €	2,56 €	2,52 €	-
			300-350	2,45 €	2,60 €	2,53 €	-
			350-400	2,45 €	2,49 €	2,47 €	-

Effectif total : 1409
Taux de vente : 85%
Observation : Marché fortement approvisionné avec 85 % de vendus.
BROUTARDS : Bonne tenue des cours dans les lots de plus de 350 kg avec même une forte activité et recrudescence de besoins dans les lots de 450 kg et plus.
LAITONNES : Vente rapide et cours très fermes dans les charolaises typées italiennes. Quelques invendus dans la marchandise médiocre et croisée type laitier.

Effectif total: 81 - Taux de vente: 79%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
CHAROLAIS	F	U	400 - 450	2,10 €	2,48€	2,44 €	-
			450 et +	1,93 €	2,36€	2,21 €	-

Effectif total: 360 - Taux de vente: 85%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

			ÂGE				
VACHES CHAROLAISES	F	E	- 5 ans	2,20 €	2,77 €	2,43 €	-
			5 à 10 ans	2,18 €	2,39 €	2,29 €	-
		U	- 5 ans	1,87 €	2,17 €	2,04 €	-
			5 à 10 ans	1,86 €	2,19 €	1,99 €	-
			+ 10 ans	1,74 €	2,10 €	1,81 €	-
		R	- 5 ans	1,80 €	1,87 €	1,84 €	-
			5 à 10 ans	1,67 €	1,85 €	1,80 €	-
			+ 10 ans	1,57€	1,74 €	1,67 €	-
		O	+ 10 ans	1,32€	1,68 €	1,50 €	-
	F	E	24 à 36 mois	2,27 €	3,03 €	2,44 €	-
		U	24 à 36 mois	2,00 €	2,30€	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,76 €	1,96€	1,91 €	-

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Bonne demande cette semaine dans les sujets herbagés. Les acheteurs sont présents en nombres ce qui traduit des transactions fluides et actives. Quelques invendus dans les animaux moins préparés sont en accord également avec la baisse des cours dans les vaches de plus de 10 ans. Les sujets de qualités trouvent encore preneurs rapidement.

SICAGEMAC (58800) Marché aux bestiaux CORBIGNY
Marché du lundi 6 Avril 2020 - Bovins : 422

Apports plus importants. Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement. Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.Bovins gras : 13. Un seul invendu !
Prochains marchés :Bovins le mardi 14 avril. Déchargement à partir de 11h et vente à 13h. Ovins le lundi 20 avril 2020 aux horaires habituels.

Ovins

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **06/04/2020**

OVINS DE BOUCHERIE + 1 AN AU KG VIF
Effectif total : 568 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	> 60 kg (F)	1,01 €	1,16 €	1,13 €	
		R	<60 kg (F)	0,89 €	1,02 €	0,97 €	

AGNEAUX LAITONS Effectif total : 310 - Taux de vente : 97%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Quasiment tous les acheteurs sont présents, mais chacun avec des besoins limités. 94% des animaux présentés se sont toutefois commercialisés. Quelques lots extras ont plutôt bien tiré leur épingle du jeu, mais la marchandise moyenne et inférieure a subi une baisse des tarifs plus conséquentes.	F	U	de 32 à 38 kg	3,01 €	3,33 €	3,21 €	
			de 38 à 44 kg	2,77 €	3,42 €	3,18 €	
			> 44 kg	3,08 €	3,27 €	3,16 €	
		R	de 32 à 38 kg	2,69 €	3,00 €	2,77 €	
			de 38 à 44 kg	2,87 €	2,87 €	2,87 €	
			> 44 kg	2,42 €	2,89 €	2,59 €	

CAPRINS Effectif total : 46 - Taux de vente : 100%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Caprins	F	O		5 €	26 €	14 €	

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 30/03/2020 au 05/04/2020

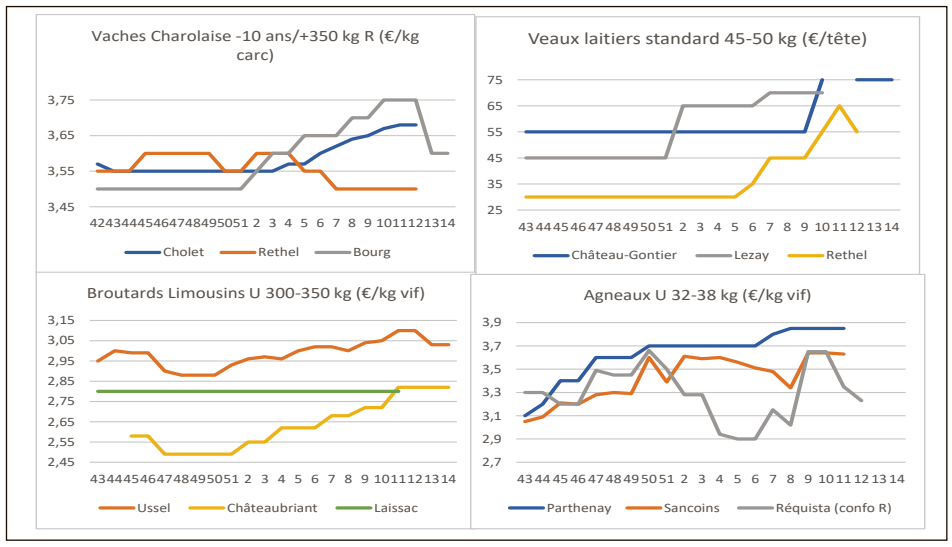
Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,26	7,09	-	-	-	-	-
	Var.		-0,43	-0,50					
	R	6,87	6,74	6,51	-	6,59	6,53	651	-
	Var.		-0,46	-0,48		-0,33	-0,22		
	O	5,92	5,85	5,85	-	5,85	5,76	-	-
	Var.		-0,12			-0,41	-0,24		
3 (couverts)	U	-	6,95	6,86	5,91	-	6,80	6,55	5,73
	Var.		-0,39	-0,42	-0,10		-0,22	-0,31	
	R	-	6,53	6,45	5,78	6,59	6,47	6,18	5,63
	Var.		-0,37	-0,34	-0,24	-0,35	-0,30	-0,27	-0,30
	O	-	6,01	6,23	5,70	5,95	5,71	5,54	-
	Var.		-0,25	-0,15		-0,41	-0,32	-0,36	
	R	-	-	-	-	-	5,60	5,29	-
	Var.						-0,30	-0,28	
	O	-	-	-	-	-	5,14	4,89	-
	Var.						-0,38	-0,37	

Zone nord : SItuation toujours aussi compliquée entraînant une nouvelle baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 14 – du 30 mars au 05 avril 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Dans un contexte délicat lié au coronavirus, l'offre reste modeste. Une nouvelle fois les acheteurs et les vendeurs étaient au rendez-vous et ont fait preuve de civisme en respectant les règles mises en place par les marchés. La demande est bien présente entrainant une vente active et totale à des cours qui se reconduisent facilement et affichent même une hausse dans les sujets lourds de plus de 400 kgs. En laitonnes, les tarifs ont tendance à plafonner mais restent satisfaisants.
Gros bovins maigres : L'offre est de qualité et bien préparée entrainant un commerce fluide et une vente est rapide à des cours fermes. La mise à l'herbe stimule les besoins dans les sujets maigres.
Boucherie : L'offre est modeste cette semaine suite à la crise sanitaire et la demande des abattoirs est limitée. Les ventes sont mauvaises et il y a très peu de demande dans les vaches mixtes et charolaises grasses.
Veaux : Le commerce est compliqué cette semaine et les cours sont en forte baisse. La mauvaise conjoncture en veaux gras appelle peu de mises en place sur le marché français. A Lezay, le marché tient par l'exportation et n'établit pas de cotation faute de représentativité.
Ovins : Le marché est très perturbé cette semaine faute de besoins des acheteurs. L'incertitude quant aux achats des ménages pour Pâques désorganise le commerce. Seul le marché ovin de Sancoins a eu lieu.



BROUTARDS :
Dans un contexte délicat lié au coronavirus, l'offre reste modeste. Une nouvelle fois les acheteurs et les vendeurs étaient au rendez-vous et ont fait preuve de civisme en respectant les règles mises en place par les marchés. La demande est bien présente entrainant une vente active et totale à des cours qui se reconduisent facilement et affichent même une hausse dans les sujets lourds de plus de 400 kg. En laitonnes, les tarifs ont tendance à plafonner mais restent satisfaisants.
À Châteaubriant, le commerce est stable, la vente est active et les cours sont reconduits. Dans le Nord-Est, à Rethel, le marché est fortement perturbé suite au nombre très limité d'acheteurs présents, ce qui rend difficile de dégager la tendance. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, le marché continue de fonctionner sereinement avec des opérateurs qui respectent scrupuleusement les consignes, la quasi-totalité des acheteurs sont présents et les transactions sont rapides et animées avec des cours en hausse. À Chateaumeillant, dans une situation délicate lié au coronavirus, les apports sont corrects. Les acheteurs et les vendeurs ont fait preuve de civisme en respectant les règles mises en place par le marché. L'offre est modeste mais la demande est bien présente entrainant une vente active et totale. Les cours progressent dans les animaux en bonne état plus 400 kg. Sur Bourg, les cours sont reconduits. Sur Ussel, les apports sont moins importants que la semaine précédente, la vente est active et rapide dans les bons lots d'animaux et les cours facilement reconduits grâce aux acheteurs présents malgré les restrictions liées au Coronavirus. À Lamballe, le marché est plaisant dans toutes les catégories avec un nombre important de femelles et une demande suivie dans cette catégorie. Dans les mâles, on note une bonne demande en toute origine.
- Limousins U 300-350 kg : 3,03Đ (=) à Ussel, 2,82Đ (=) à Châteaubriant.
- Limousins U 350-400 kg : 2.92Đ (=) à Ussel
- Charolais U 250-300 kg : 3Đ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,84Đ (+0.03) à Moulins, 2,65Đ (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,74Đ (+0.07) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,60Đ (=) à Bourg, 2,54Đ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,45Đ (=) à Bourg.

En femelles charolaises à Moulins, l'offre est abondante et les tarifs ont tendance à plafonner tout en restant tout de même satisfaisants. A Chateaumeillant, la vente est rapide à des cours fermes.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,61Đ (-0,04) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,76Đ (-0.01) à Ussel.
- Croisées U 300-350 kg : 2,40Đ (=) à Bourg.

Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Agen, Brive, Charolles, Cholet, La Talaudière, Langogne, Laissac, Arras, Parthenay, Objat, Saint christophe, Sicamon, Rabastens, Réquista, Saint laurent de Chamousset, Le Monastier sur Gazeille, Mauriac, Saint Céré et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.
Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.

GROS BOVINS MAIGRES :
L'offre est de qualité et bien préparée entrainant un commerce fluide et une vente rapide à des cours fermes. La mise à l'herbe stimule les besoins dans les sujets maigres.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, l'offre est inférieure aux effectifs annoncés. La marchandise présentée est bien préparée et de bonne qualité en général, ce qui explique la reconduction des cours, voire une augmentation selon les catégories. La vente est dynamique avec peu d'invendus.
À Chateaumeillant, la mise à l'herbe stimule les besoins dans les sujets maigre. Les sujets en bonne état trouvent facilement des preneurs également. En limousines, à Ussel, la présentation est de meilleure qualité, ce qui facilite la vente à des cours facilement reconduits.
- Charolaise U -5 ans : 2.03Đ (+0.01) à Moulins.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.96Đ (+0.01) à Moulins, 1,95Đ (-0.01) à Chateaumeillant.
- Limousine U -5 ans : 2.04Đ (+0.06) à Ussel
- Limousine U 5-10 ans : 2,09Đ (+0.01) à Ussel

BOUCHERIE :
En JB viande, le commerce est calme et la vente est active à des cours globalement reconduits.
L'offre est modeste cette semaine suite à la crise sanitaire et la demande des abattoirs est limitée. Les ventes sont mauvaises et il y a très peu de demande dans les vaches mixtes et charolaises grasses.
A Forges les Eaux, l'effectif faible ne permet pas d'établir une cotation. Sur Rethel, l'effectif est trop faible pour établir une cotation. A Bourg, les ventes sont mauvaises du fait de la demande limitée des abattoirs. On note en particulier une très faible demande en vaches mixtes et charolaises grasses.
- vache viande R : 3,40Đ (-0,15) à Bourg,
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.60Đ (-0,15) à Bourg

En vaches mixtes et laitières, les ventes sont difficiles également.
-Vache laitière P : 2,30Đ (-0.20) à Bourg

VEAUX :
Le commerce est compliqué cette semaine et les cours sont en forte baisse. La mauvaise conjoncture en veaux gras appelle peu de mises en place sur le marché français. À Lezay, le marché tient par l'exportation et n'établit pas de cotation faute de représentativité. Sur Lezay, le marché tient par l'exportation et n'établit pas de cotation faute de représentativité. À Château-Gontier, les apports seraient plus importants si les ASDA et passeports étaient parvenus par courrier en heure et en temps chez les éleveurs. Les échanges commerciaux entre vendeurs et acheteurs présents sont réguliers avec une reconduction des cours. Dans le nord à Rethel, le marché est perturbé par le manque des apporteurs et des acheteurs ce qui rend difficile d'établir une commission de cotation. Sur les marchés bretons du MOL, la qualité d'ensemble est hétérogène mais les tarifs restent stables. La demande est plus modérée dans les sujets croisés.
A Belle-Isle et à Mûr de Bretagne, les apports sont un peu plus faibles cette semaine. Les cours sont perturbés par la situation sanitaire. Les élevages de veaux de boucherie ont beaucoup de mal à se vider et les cours baissent d'environ 10E en moyenne. En veaux d'Aveyron à Baraqueville, les cours sont reconduits en mâles croisés et on note un léger mieux en blonds et limousin avec des effectifs limités. En femelles, les cours sont quasi reconduits dans les lourdes, en revanche les femelles légères sont à la baisse.

OVINS :
Le marché est très perturbé cette semaine faute de besoins des acheteurs. L'incertitude quant aux achats des ménages pour Pâques désorganise le commerce. Seul le marché ovin de Sancoins a eu lieu.
À Moulins, les acheteurs ont très peu de besoins dû au contexte sanitaire actuel. De ce fait le marché ovin de cette semaine n'a pas eu lieu et a été déplacé pour la semaine prochaine.
À Saugues, les apports sont importants cette semaine et les cours se maintiennent difficilement en agneaux face à l'incertitude des ventes à venir pour la période pascale.
- Agneaux U 32-38 kg : 2.70 (+0.07) à Saugues.
- Agneaux U 38-44 kg : 2.56 (=) à Saugues.

En brebis, la demande est maintien et les cours sont globalement reconduits voire à la hausse.



CALVADOS (14)

Paroles de jeune


DR

Cécile Liabeuf est pédicure bovin chez Littoral normand depuis 2014. Après des études en production animale, elle s'est formée dans la seule école française, à Rheu près de Rennes. Dans le pays d'Auge, elle se déplace de ferme en ferme.

Aux petits soins des ongles bovins

■ Le rendez-vous est donné au Gaec du Bosquet chez Olivier Moreau où Cécile Liabeuf se rend depuis cinq ans. Elle arrive dans un véhicule attelé d'une cage de parage. Les dix-huit vaches prévues aujourd'hui ont été préparées et mises de côté. Il y a trois ans, Olivier Moreau est passé d'un bâtiment tout paillé à un système de logettes tapis paillées. C'est à ce moment-là qu'il a rencontré des soucis de patte. *« On avait des problèmes de mammite avec la paille qui se sont améliorées, mais les pattes des vaches s'adaptent difficilement au nouveau béton ».*


Cécile Liabeuf est pédicure bovin chez Littoral normand. DR


Une fois la vache contenue dans la cage et sa patte maintenue, Cécile Liabeuf évalue les problèmes. DR

Installation

L'installation de la cage dure un bon quart d'heure. L'éleveur aide à l'installer dans le box de vêlage qu'il a réalisé pour simplifier l'accès : une porte coulissante large s'ouvre et se ferme facilement. La cage, entièrement automatisée, répond à une télécommande. La première vache s'avance, il faut la pousser à plusieurs, *« il n'y a pas encore d'odeur, sourit la pédicure, elle se méfie ».* En deux coups de télécommande, la vache est contenue à l'avant et à l'arrière. Une sangle est passée sous son abdomen pour la maintenir, puis la pédicure lui soulève une patte qu'elle maintient à l'aide d'un crochet. Sur un I-pad, elle retrace l'historique : a-t-elle déjà vu la vache ? Un échange avec l'éleveur lui donne des précisions sur les problèmes : une bête qui ne se lève plus, une boiterie manifeste. *« Quand la vache a mal à la patte,* complète Noélie Oursel l'apprentie, *elle la bouge ». « C'est important de savoir depuis quand la vache boite, indique la pédicure, si c'est depuis deux ou trois jours seulement, c'est plus difficile de trouver l'origine du problème ».*


La corne des pattes repousse d'un demi-centimètre par mois. DR

Rénette et meuleuse

Avec la rénette et la pince à onglons, elle taille une bonne part de corne, *« c'est impressionnant, glisse l'éleveur, ce qu'elle enlève comme quantité ».* Mais la pareuse nous rassure, *« ça repousse d'un demi-centimètre par mois ».* Elle utilise aussi la meuleuse. Olivier Moreau, habitué, conseille de s'écarter, les éclats de corne fusent. Cécile Liabeuf est protégée par ses lunettes, obligatoires. Pédicure bovin chez Littoral normand depuis 2014, elle admet avoir été *« vraiment à l'aise au bout de deux ans ». « Je travaille systématiquement les deux pieds,* explique-t-elle, *sinon, la vache peut compenser sur l'autre pied et on peut avoir une lésion ».* Sur l'une des bêtes, elle découvre une cerise, une boursouflure inflammatoire sous la corne. Elle creuse pour la percer puis bande le pied. Dans certains cas, elle colle une talonnette pour soulager le pied, le temps de la guérison.


De gauche à droite : Noélie Oursel, apprentie ; Cécile Liabeuf, pédicure bovin ; Olivier Moreau, éleveur de Normandes à Vieux-Pont-en-Auge. DR

Formée à Rheu

Cécile Liabeuf s'est formée en Bretagne, où elle a effectué les sept mois de formation de SIL (spécialité d'initiative locale) pédicure bovin en alternance, après un BTS en production animale. L'école de Rheu près de Rennes est la seule en France à proposer cette formation. Elle a été la première pareuse chez Littoral normand. Ils sont huit désormais. Le travail est physique, *« le parage fait mal à la main, il est important de bien se positionner. Certains collègues ont des tendinites à cause de la rénette ».* La cage automatisée lui permet toutefois d'effectuer le travail seule, *« en général deux exploitations par jour »,* sur le secteur du pays d'Auge et l'Eure, sur un rayon de 50 kilomètres. Tour à tour, les dix-huit vaches passent. Il faut l'après-midi entière. *« Pour du curatif, je passe cinq vaches à l'heure, pour du préventif, c'est dix. »* L'éleveur offre le café, reste à côté de la pareuse pour donner des informations, aider à faire entrer les vaches. Cécile Liabeuf répond aux questions de l'apprentie qui s'intéresse à son métier. Le métier a de l'avenir, *« la demande s'est beaucoup développée ces dernières années ».* Les logettes béton sont une des principales raisons. L'évolution du climat explique aussi le nombre de boiteries, car l'humidité favorise le développement des bactéries. ■

Dorothée Briand

A propos

BTS productions animales à Guingamp

SIL pédicure bovin à Rheu près de Rennes

Pédicure bovin chez Littoral normand depuis 7 ans sur le secteur du pays d'Auge et de l'Eure

Europe Agri Tour

Relance difficile pour l'agriculture



Pays le plus pauvre d'Europe, la Bulgarie est à la recherche d'une identité et d'une stabilité économique. L'agriculture est, en priorité, de subsistance avec quelques grosses exploitations céréalières qui exportent via des ports sur la mer noire. Nous avons rencontré Peter. Jeune agriculteur et président du CNJA bulgare, il se bat au quotidien pour son métier.



Peter, président des JA nationaux, développe une agriculture de proximité avec gîtes et vente directe.

Peter avait deux ans quand le régime soviétique a chuté. Ilia, son père, a récupéré deux années plus tard, une partie de la ferme familiale qui appartenait à son grand-père, maire du village, confisquée par les communistes en 1945. Il ne connaissait rien aux pratiques agricoles mais a gardé précieusement la ferme retrouvée d'un hectare et une vache. Cela ne suffisait pas, la petite famille n'a pas eu d'autres choix que de trouver une source de revenu différente pour survivre. Les parents ont créé une entreprise de transport. Tous les bénéfices ont été investis dans la ferme qui, progressivement, s'est agrandie. Elle est alors montée à trente hectares et vingt vaches. Ce fut le cadeau d'anniversaire de Peter pour ses 18 ans. Lui qui rêvait d'être paysan s'est alors retrouvé devant ses responsabilités. Sa joie fut de courte durée. Dans l'année qui a suivi, l'entreprise parentale a déposé le bilan. Pour faire face aux banquiers et au recouvrement des créances, Peter a dû vendre le matériel et le cheptel et louer la ferme.

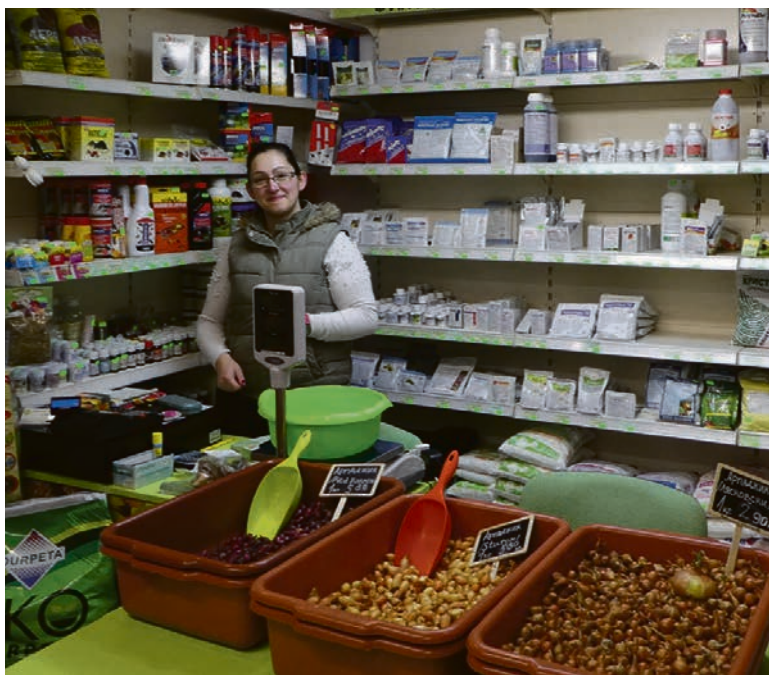
Un projet peaufiné

Comme beaucoup de jeunes Bulgares, il s'est expatrié pour vendre sa force de travail en Irlande, aux Pays-Bas, au Danemark puis en Allemagne. Il n'oubliait pas pour autant son pays. À chacun de ses retours il peaufinait un projet familial, redonnant de la fierté à tout le monde. La famille s'est soudée. Elle a économisé Lev après Lev pour racheter des animaux, des outils et de la terre. Le sol, rocailleux, ne permettait aucune culture. Progressivement les hectares ont été repris, le cheptel, reconstitué. Il fallait absolument trouver des débouchés récurrents pour faire vivre trois personnes. Outre la production de lait et de viande, de nouvelles diversifications ont été créées dans le tourisme avec trois gîtes et un restaurant, puis dans la vente directe de produits transformés sur place, enfin dans des visites pédagogiques pour scolaires et étudiants. La famille n'étant pas riche a développé un art de vivre et de produire. Ilia s'occupe des élevages ovin, bovin et volailles. Passionné par la génétique, il présente une variété impressionnante de volailles de plus de trente espèces. Les races bovines sont elles aussi très variées pour équilibrer le lait et la viande. Les moutons, sous la garde des fameux chiens de race karakachan, parcourent les 75 hectares de friches et de bois. Ilia est aussi en charge d'élaborer le fromage. Peter s'occupe de la réception des hôtes et de l'artisanat. En costume local, il accueille des touristes locaux et étrangers. La langue anglaise lui est familière. Un plus considérable.

Il rêve des JA

La visite de la splendide église orthodoxe qui jouxte le gîte se termine au coin du feu avec quelques spécialités locales. Les journées de Peter sont bien remplies, entre la tenue des gîtes, les parcours de randonnée, l'entretien des miradors pour l'observation des animaux, la fabrication de la charcuterie et les livraisons, il lui reste peu de temps dont une grande partie est consacrée au syndicalisme. Depuis 3 ans, il est président des Jeunes agriculteurs. Une fonction qu'il adore mais qui commence à le fatiguer. *«Depuis la fin de la période communiste, les Bulgares ne veulent plus entendre parler d'actions collectives. C'est très difficile de mobiliser pour faire entendre notre voix. Nos adhérents viennent en général pour les subventions et ensuite on ne les voit plus»*. Il rêve d'une force comme nos JA qu'il connaît bien. Qu'importe après le découragement, il y a toujours une petite voix pour relancer l'envie d'aider les autres. L'un de ses prochains défis sera de pouvoir retenir dans sa ferme une compagne qui accepte un certain isolement et un travail harassant. Les Bulgares ont un profond respect pour leur agriculture. Ils ont parfaitement conscience du rôle nourricier de celle-ci. On a encore faim dans les communautés tziganes et turques qui peuplent les campagnes et les banlieues des grandes villes. Du temps de l'ex-Union Soviétique, les maîtres du Kremlin avaient privilégié en Bulgarie l'industrie lourde et les centrales à charbon au détriment de l'agriculture. À la redistribution des terres, un tissu de petites fermes de quelques ares a été créé. Elles essaient de survivre en vendant les produits de leurs jardins en vente directe. Dans ces conditions, parlez d'agriculture biologique est complètement dérisoire.


90 % de la production est détenue par 10 % des agriculteurs qui utilisent les techniques les plus modernes (GPS, stations météo…).


Les produits phytosanitaires sont vendus dans de petites officines ressemblant à des pharmacies, avec un ingénieur agréé pour le conseil.

Climat idéal

Les Bulgares adorent l'Europe. À la chute du mur, il n'y a pas eu de révolution ni de violence, les anciens dirigeants ont pris calmement le pouvoir. Les apparatchiks ont tout pris, l'industrie, le commerce et l'agriculture. L'Europe, pour ce pays au croisement de la Russie, de la Turquie et de l'Europe occidentale est fondamentale pour la paix. En agriculture, pendant deux décennies, de la corruption et de nombreux abus ont été constatés sur la majorité du montant des subventions européennes, trop souvent concentrées sur quelques têtes et exploitations *«leaders»*. La pratique de surestimation des devis sur les investissements tant en productions animales que végétales y a été, paraît-il, fréquente. Le climat est idéal, la pluviométrie exceptionnelle, la terre fertile, dans la plaine alluviale, située au centre de la Bulgarie, entre les monts Balkans et la chaîne montagneuse de Sredna Gora, appelée aussi la vallée des roses, plusieurs exploitations professionnelles ont développé des plantes aromatiques et médicinales, telle la rose et la lavande. La qualité des produits attire des acheteurs en provenance des quatre coins du monde, notamment sur l'eau de rose et ses vertus odorantes, sanitaires et culinaires. La luzerne a fait son apparition depuis quelques années dans l'assolement de certaines grosses exploitations. Toutes les conditions pédologiques et climatiques favorisent cette excellente tête de rotation. Le peu d'élevage du pays ne permettant pas des débouchés internes, ces exploitations, idéalement placées au niveau logistique, commencent à prospecter sur les marchés internationaux comme la Chine et le Moyen-Orient avec succès.

PHILIPPE DEQUIDT

La Bulgarie en chiffres

Superficie : 111 000 km² soit équivalent de 20 % de la France
SAU : 3,3 millions d'ha, l'équivalent de la région Pays de Loire
Population : 7,3 millions d'habitants dont 19 % travaillent dans le monde agricole
PIB (2017) : 55 milliards € (2 % de la France). Dont : agriculture : 4,1 %, industrie : 27,7 %, services : 67 %.

L'exploitation

75 hectares de landes (bois + friches rocailleuses), 33 vaches, 40 moutons, 100 têtes de volailles de 30 espèces différentes, 1 000 m² de serres, 22 ruches, 3 gîtes d'une capacité totale de 12 chambres doubles.